# POINT DE BANQUEROUTE,

*O U*

# LETTRES

*A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT:*

par Brissot de Warville

# POINT DE BANQUEROUTE,

*OU*

# LETTRES

## A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

*Sur l'impoſſibilité de la Banqueroute Nationale, & ſur les moyens de ramener le Crédit & la Paix.*

NOUVELLE ÉDITION,

*Augmentée de trois autres Lettres ſur la Dette Nationale, conſidérée relativement à la révocation des deux Impôts, à la guerre de Hollande, & à celle de Turquie.*

---

Pauca ſunt quæ dicuntur; ſed ſi illa animus benè exceperit, convaleſcent & exſurgent.

*Seneque, Epiſt.* 38.

---

*LONDRES.*

Octobre 1787.

# *ERRATA.*

CET Ouvrage s'imprimant en Pays Étranger, & loin de l'Auteur, il s'y eſt gliſſé pluſieurs fautes. --- On prie le Lecteur de corriger les ſuivantes, qui ſont les plus importantes.

*Page* 63, premiere *ligne*, d'eſpérer de ce préjugé, *liſez* d'eſpérer de vaincre ce préjugé.

*Ibid. Premiere Note*, *lig.* 3, il ſert preſque, *liſ.* il l'eſt preſque.



# POINT DE BANQUEROUTE,

*OU*

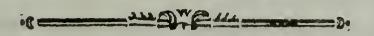
PREMIERE

# LETTRE

## A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT;

*SUR l'impoſſibilité de la Banqueroute Nationale.*

Londres, Août 1787.



LES IMPÔTS OU LA BANQUEROUTE! --- Ce terrible dilemme vous a juſtement effrayé, mon cher ami, lorſque vous l'avez vu conſigné dans un écrit, qui vous a ſemblé paroître ſous

les auſpices du miniſtere (1). Raſſurez-vous cependant ; quoiqu'il n'y ait pas de probabilité que les deux impôts nouveaux obtiennent le conſentement de la Nation ni des Parlemens, au moins avant la convocation des États Généraux, il eſt invraiſemblable, il me paroît même impoſſible que pour y ſuppléer on ait recours à la banqueroute.

Sans doute il eſt des hommes aſſez ignorans des vraies reſſources de l'État, pour ne pas voir d'autre remede dans la criſe qui nous tourmente, & aſſez pervers pour le conſeiller. J'ai même entendu quelques-uns de ces politiques inconſéquens, qui ſoutenoient que, par la banqueroute, le Souverain faiſoit tout-à-la-fois le bien de ſon peuple & le ſien; celui de ſon peuple, en le déchargeant d'un énorme fardeau ; le ſien, en appliquant à ſon uſage la portion des fonds qui reſteroient libres. Ils ſoutenoient que le Roi gagneroit par cette opération l'amour & les bénédictions de ſon peuple ; bénédictions qui compenſeroient les murmures des rentiers nationaux & étrangers. Ils ſoutenoient encore que,

---

(1) Voyez les obſervations ſur l'arrêté du Parlement de Paris, du 13 Août.

On attribue cette brochure ſcandaleuſe à un Écrivain connu par ſa conſtance à ſoutenir le deſpotiſme, & à torturer notre hiſtoire pour en faire quadrer les faits avec ces principes déteſtables, qu'on retrouve effectivement dans ces obſervations.

délivrée de ſon fardeau, & poſſédant toujours dans ſon ſol des reſſources ſi variées, la nation en acquéreroit un crédit plus ſolide & plus étendu.

Syſtême inſenſé, auſſi affreux par la perverſité qui l'inſpire, qu'il ſeroit funeſte dans ſes conſéquences !

Parcourez en effet avec moi la chaîne de maux qu'entraîneroit la banqueroute à ſa ſuite, & vous en ſerez convaincu.

En effet cette opération injuſte & violente qui romproit la foi des contrats les plus ſacrés ; contrats qui ne peuvent être diſſous & modifiés que du conſentement libre des parties ; cette opération aviliroit à jamais, non-ſeulement le ſouverain, les miniſtres, mais la nation même, aux yeux de l'univers entier ; --- aux yeux de ces Anglois qui, profondément épuiſés par une guerre de ſept ans, ſoutenant une dette nationale plus forte que la nôtre, répartie ſur une population deux fois moins nombreuſe, ont trouvé cependant le ſecret, avec un ſol moins fertile & des reſſources moins variées, d'acquitter annuellement une partie de leurs dettes ; --- aux yeux de tous ces peuples avec leſquels nous nous empreſſons de contracter des traités de commerce ; --- aux yeux de ces Américains dont nous ambitionnons d'être les alliés, après en avoir été les défenſeurs, & qui ſortant à peine des miſeres

d'une guerre civile, se tourmentent pour payer leurs oppresseurs, &, quoique dans une situation moins heureuse que la nôtre, nous donnent l'exemple de la bonne foi publique.

Et comment pourrions-nous prétendre inspirer désormais la moindre confiance dans nos traités de paix, de commerce, de protection, lorsqu'on nous verroit au milieu des lumieres & des richesses qui nous environnent, manquer sans pudeur à nos engagemens les plus sacrés ? Quelle idée donnerions-nous de notre position, de notre capacité, de nos forces, des moyens de les soutenir, à ces Puissances qui veulent arracher à la Hollande sa liberté, & dont l'effroi qu'inspire la protection Françoise arrête seul tous les efforts ?

Et sur qui retomberoit le mal affreux que causeroit la banqueroute ? Sur des amis, des alliés ou des freres. Sur ces Hollandois dont nous devons, dans leur position malheureuse, plutôt doubler les ressources que les tarir; qui ne sont aujourd'hui persécutés par le Stathouder que pour avoir embrassé nos intérêts dans la derniere guerre; qui, dans nos tems de crise, nous ont ouvert leurs trésors; qui, trompés lors de l'ancienne banqueroute de 1720, ont hésité longtems à nous redonner leur confiance; qui, trahis de nouveau, nous l'ôteroient à jamais !

Sur ces Suisses qui depuis des siecles conser-

vant leur attachement pour nous, verſent avec joie leur ſang dans toutes nos querelles !

Sur ces Genevois, auxquels il ſuffit bien d'avoir enlevé leur conſtitution, ſans leur enlever encore leurs rentes, le fruit de leurs économies & de leur confiance dans notre bonne foi !

Sur ces Flamands, ces Brabançons, que la ſaine politique commande plutôt de chercher à attirer chez nous, par une bonne foi à toute épreuve, dans un moment où les troubles de leur gouvernement leur font deſirer un aſyle étranger !

Enfin ſur des François ! Et obſervez bien que ce ſont eux qui font le plus grand nombre des créanciers de l'État, & ſuivez tous les anneaux de cette chaîne que la banqueroute va, comme la foudre, pulvériſer en la frappant.

Ces rentiers ſont répandus dans toutes les claſſes de citoyens ; l'extrême ſubdiviſion des fonds publics, la facilité de les négocier, les font ſans ceſſe circuler du porte-feuille des riches, dans la boutique de l'artiſan, & dans les mains même des domeſtiques, qui tous en les achetant ſe préparent une retraite pour leurs vieux jours. --- Voilà donc une claſſe nombreuſe d'individus réduits à la miſere, & par conſéquent à la néceſſité de voler. --- Et des gibets s'éleveront pour les punir, à la voix de ceux même qui les ont forcés au crime !

Le même malheur ne ſuivra pas les riches ; mais, privés d'une portion de leur propriété, ils réduiront leurs dépenſes, leur conſommation. Que de métiers, que d'arts tout-à-coup condamnés à l'inaction ! Que de bras devenus inutiles, avant qu'on ait trouvé des moyens de les occuper ! Nouvelle ſource de miſere, nouvelle troupe nombreuſe de mendians, de voleurs, de filles publiques, & par conſéquent aggravation de la corruption & de l'infortune nationale.

Le mal ira plus loin ; il frappera la terre ; il frappera la culture même. Car tel eſt l'effet inſenſiblement opéré par le ſyſtême des rentes, que leur produit ſe verſe maintenant & en partie par des canaux indirects ſur l'Agriculture. --- Supprimez les rentes, ce verſement n'eſt plus, & la culture languira long-tems, avant que l'on ait pu remplacer les avances que les rentiers faiſoient à la terre. Ce coup porté à la culture, ſera encore aggravé par une autre cauſe. Les effets publics rempliſſant la fonction de numéraire, ils en faiſoient refluer au moins vers la campagne quelques portions ; leur ſuppreſſion le reſſerrera de plus en plus dans les villes où il eſt ſans ceſſe appellé.

Et ce *papier numéraire* n'exiſtant plus, que devient le ſurhauſſement des denrées, occaſionné par ſon affluence ? Les denrées reſteront cheres, lorſque leurs ſignes deviendront moins

communs, moins circulans. Et comment l'artiſan pourra-t-il y atteindre, lorſque par la rareté de ces ſignes tout languira autour de lui ; lorſqu'à l'ordinaire il s'écoulera un long tems, avant que l'équilibre ſoit parfaitement rétabli entre les denrées & les ſignes, entre les ſignes & les ſalaires du travail ? On a dit qu'une ſomme énorme de numéraire, jettée tout-à-coup dans le public, cauſeroit un bouleverſement ſingulier ; que ſeroit-ce d'un anéantiſſement ſubit de ce numéraire, occaſionné par une banqueroute générale ? Il ſeroit un mal d'autant plus affreux, qu'il porteroit immédiatement ſur la claſſe des journaliers & des artiſans, c'eſt-à-dire, la claſſe la plus nombreuſe de la ſociété (1).

Voyez encore quelle impreſſion fera ſur le moral de la Nation cette funeſte banqueroute ! Cet exemple en bannira la bonne foi : car, pourquoi en conſerveroit-on, lorſque le trône même inſtruiroit à la violer ?

---

(1) Ce n'eſt pas qu'on veuille ſoutenir que ce ne fût un bonheur pour l'État de voir diſparoître tous ces effets publics, qui nous inondent, nous corrompent & donnent lieu à l'agiotage le plus effréné, le plus pernicieux ; mais cette diſparition, pour être utile, doit ſe faire inſenſiblement dans un tems de calme, & par la ſeule voie du rembourſement. Un coup ſubit porté à tous ces effets entraîneroit une foule d'incidens & de calamités particulieres, qu'il eſt impoſſible de prévoir, & dont il eſt également impoſſible de calculer les dangers & l'étendue.

Les banqueroutes privées ſe multiplieroient, & comment la loi pourroit-elle les punir ; la loi qui n'a pas puni, qui a autoriſé la banqueroute générale ? Dès-lors plus de bonne foi privée, plus de crédit, & par conſéquent plus de commerce, plus d'induſtrie, & plus de culture. — On verroit ſe renouveller en France ce qui ſe paſſe dans l'Inde : le capitaliſte enfouiroit ſon or dans la terre & les champs ſeroient incultes.

Frappé de tant de calamités qu'entraîneroit la banqueroute nationale, quel François ne frémiroit pas à la ſeule idée d'un pareil remede ? Quel François n'en demandera pas l'éternelle proſcription, ſur-tout quand il verra la poſſibilité, la très-grande poſſibilité de payer les dettes, & de couvrir le déficit ſans y avoir recours ; poſſibilité dont les adminiſtrations provinciales ne permettent plus de douter ; poſſibilité qui ſe réaliſera facilement dans des mains habiles, actives & non corrompues ; poſſibilité qu'on ne peut nier ſans prouver ſon ignorance des reſſources de la France, & ſans démentir les paroles tant de fois données par le Souverain & ſes Miniſtres !

Eh ! comment prêter à un Prince, qui depuis ſon avénement au trône, juſqu'à ces momens critiques, n'a ceſſé de proteſter de ſa fidélité à remplir tous ſes engagemens ; qui a montré une véritable anxiété pour les embarras où l'État eſt plongé, comment lui prêter aſſez de foibleſſe, pour ſe laiſ-

ſer ſéduire par de miſérables ſophiſmes, pour violer par un vol manifeſte la propriété de ſes ſujets, pour ſacrifier d'un ſeul mot ſon honneur, en détruiſant le crédit national? Comment prêter à un Miniſtre que la voix publique n'a appellé au rang éminent où ſon Maître vient de l'élever, que pour réparer les déprédations ſcandaleuſes de ſon prédéceſſeur, & raſſurer les créanciers de l'État effrayés; comment lui prêter le deſſein de renoncer aux principes de fidélité, dont il a lui-même été le défenſeur, qu'il a garanti dans les divers actes émanés ſous ſon miniſtere?

Dans quel tems encore conſeilleroit-on une faillite auſſi déſaſtreuſe? Dans un moment où la tranſlation des Parlemens effraie tous les citoyens, où l'effervеſcence tend toujours plus fortement à ſe développer, où les États qui nous environnent, ſont eux-mêmes agités par des troubles, où des troupes étrangeres ſont à nos portes? Quel Miniſtre conſidérant tous ces dangers, ſeroit aſſez téméraire, aſſez fou, aſſez ennemi de lui-même, pour riſquer de ſe charger & du reſſentiment de ſon Maître, & de l'exécration publique, pour expoſer ſes jours à la vengeance d'un peuple juſtement irrité?

Croyez-vous d'ailleurs qu'un Miniſtre ſeroit aſſez puiſſant pour conſommer une pareille iniquité? Croyez-vous que la bonne foi trompée ne ſauroit pas trouver un moyen légal pour l'ar-

rêter? Croyez-vous que les rentiers, s'aſſemblant à cette nouvelle effrayante, formant une union reſpectable, ne pourroient pas, comme dans les troubles de 1648, invoquer l'appui des Parlemens, réclamer d'eux l'exécution de leurs engagemens (1)? Croyez-vous que les cours de juſtice créées pour défendre le fort contre le foible, l'opprimé contre l'oppreſſeur, ne pourroient pas rendre un arrêt pour autoriſer les rentiers à ſaiſir les fonds qui ſont affectés & hypothéqués à leurs contrats? Croyez-vous que, pourſuivis en vertu de cet arrêt, les receveurs & les fermiers des deniers royaux s'expoſeroient à un refus dangereux? Croyez-vous que, pour ſoutenir leur refus, le cœur du Roi voulût ſe prêter à armer des François contre des François, qui reclameroient leur ſubſiſtance, un titre authentique à la main? Un Cardinal, dont l'ambition commune à ſa famille a coûté bien du ſang à la France, fit planter autrefois des gibets près du ſéjour de la Cour pour en éloigner les importuns, les ſolliciteurs de penſion. Mais ici les rentiers demanderoient leur pain, & du pain payé

---

(1) A cette époque le Parlement manda le Prévôt de la Ville, pour ſavoir ſi les rentes ſe payoient exactement, & ſi l'on ne divertiſſoit pas les fonds qui y étoient affectés. Quand la criſe devint plus preſſante, tous les rentiers s'aſſemblerent ſous la protection du Parlement & formerent une union. (Voyez les Mémoires du Cardinal de Retz & de Joly).

d'avance; & les gibets ou les bayonnettes ne ſeroient que des cruautés ajoutées à une injuſtice. Enfin, croyez-vous que, ſi d'un côté rendant publiquement juſtice aux rentiers, le Parlement d'un autre côté éclairoit la religion du Monarque, croyez-vous qu'il ne parviendroit pas à faire anéantir un ſyſtême auſſi déshonorant, auſſi deſtructif, & à faire punir le Miniſtre qui l'auroit conſeillé ?

Non, mon ami, tant que le Prince qui nous gouverne, conſervera cette bonne foi publique dont il a donné des marques ſi réitérées, tant qu'il appellera des Miniſtres qui auront donné des preuves de leur capacité dans les finances, qui joindront à leurs lumieres une réputation de déſintéreſſement, de délicateſſe, de patriotiſme; tant qu'il exiſtera dans les Parlemens de ces ames ardentes, énergiques, prêtes à ſacrifier *leur fortune & leur exiſtence* (1) pour le bien de l'État & la sûreté des particuliers; tant que la nation conſervera quelques étincelles de cet amour de la liberté, de l'honneur national qui le caractériſe, je ne croirai point qu'aucun Miniſtre puiſſe concevoir le projet de s'égorger lui-même, en déshonorant ſon Roi & la nation.

Eh! le peuple lui-même dont on voudroit

---

(1) Mots remarquables énoncés dans l'arrêté du Parlement de Paris, ſéant à Troyes, du 27 Août.

ſurprendre le ſuffrage par ſon intérêt, le peuple ne pourroit-il pas dire au Miniſtre, qui voudroit excuſer la banqueroute à ſes yeux, en la préſentant comme un bienfait, dont l'avantage le plus immédiat retombe ſur lui, ne pourroit-il pas lui dire : retirez votre bienfait; la mauvaiſe foi qui le ſouille nous le rend odieux, & l'expérience ne nous a que trop appris qu'il nous ſeroit funeſte un jour. Ne pouvez-vous donc gouverner les hommes qu'en les pillant tour-à-tour, qu'en ſacrifiant tantôt le peuple aux rentiers, & tantôt les rentiers au peuple ? Cent fois vous & vos prédéceſſeurs nous avez promis que l'impôt, que l'emprunt que vous demandiez, ſeroit le dernier de tous; & cent fois vous avez violé votre promeſſe. Aujourd'hui, parce que la miſere & la réſiſtance générale rendent l'impôt difficile & peut-être impoſſible, parce que l'extinction du crédit ne permet pas l'emprunt, vous n'imaginez pas d'autre expédient, pour avoir de l'argent, que de dépouiller ceux qui vous en ont prêté de bonne foi. Mais ſi vous ne reſpectez pas leur propriété, reſpecterez-vous davantage la nôtre ?

Eh! quel bien réſultera de ce vol pour nous ? En payerons-nous moins d'impôts ? En emprunterez-vous moins ? Ayant plus de facilités pour emprunter, ne ſerez-vous pas tenté de former de nouveaux engagemens ? Pour les aſſurer, ne ſerez-vous pas forcé de créer des impôts ? Ce

ſera donc toujours le même cercle, un cercle éternel d'impôts, d'emprunts, de banqueroutes & de miſeres pour nous........ Non, jamais, la banqueroute n'a amélioré le ſort du peuple. Celle de 1720 n'a pas empêché celle de 1770, &, malgré ces deux banqueroutes, ſi voiſines l'une de l'autre, le peuple n'en n'a pas été moins malheureux dans cet intervalle; l'État n'en eſt pas moins aujourd'hui chargé d'une dette immenſe, d'un déficit effrayant. ---- Encore une fois, ce prétendu bienfait de la banqueroute, n'eſt qu'une facilité pour de nouvelles diſſipations, qu'un augure de nouvelles calamités pour le peuple.

Que pourroit répondre le Miniſtre à ce langage, qui ſera celui de tout François éclairé? Oſeroit-il, lorſque ſon intention de bienfaiſance prétendue ſeroit démaſquée, haſarder une opération qui ſeroit en horreur, même à ceux dont en apparence elle favoriſeroit l'intérêt?

Eh! pourquoi, me direz-vous, n'oſeroit-il pas imiter, ſinon la banqueroute déſaſtreuſe de 1720, au moins les réductions & les ſuſpenſions imaginées par l'Abbé Terray?

Il s'en garderoit bien, n'en doutez pas; ces tems ſont bien changés, quoique peu loin de nous. En voulez-vous une preuve frappante? L'infernal Terray, qui plaiſantoit ſes concitoyens en les égorgeant, qui portoit la franchiſe de la

vertu dans des actes de scélérateſſe, ce Terray, qui, s'il reparoiſſoit aujourd'hui, n'oſeroit pas faire revivre ſon abominable ſyſtême; ce Terray reſta, mourut tranquillement en France; & celui de ſes ſucceſſeurs qui a le plus de reſſemblance avec lui, ſe cache en Angleterre. Il fuit (1), il craint ſon Prince, le Parlement & la Nation. C'eſt que le Prince n'eſt plus le complice de ſes miniſtres; c'eſt que le Parlement n'eſt plus foible; c'eſt que la Nation a parlé. Elle a parlé, non pas en faiſant des chanſons & des calembours, la ſeule arme qu'on employoit autrefois contre les vexations miniſtérielles; mais en réclamant hautement ſes droits, en demandant juſtice du brigand qui pendant quatre ans l'a dépouillée, avec des phraſes ſonores.

On ne fait plus maintenant, dans les criſes politiques, des épigrammes ou des chanſons; on parle, on raiſonne (2), & l'eſprit public ſe manifeſte preſque par-tout.

---

(1) *Fuga reum facit*, a dit Cicéron. Cet axiome qui n'eſt pas toujours vrai le devient ici. Sulli, Colbert, Turgot, diſgraciés, pourſuivis, n'auroient pas fui, quand ils auroient été perſécutés par les ennemis les plus puiſſans. Ils auroient démontré leur innocence L'ex-miniſtre refugié en Angleterre, doit ſe juſtifier au tribunal du public, ou ſon ſilence joint à ſa fuite, eſt une preuve ſuffiſante de ſon crime.

(2) Obſervez encore une autre fait qui caractériſe ces derniers troubles; c'eſt que les femmes n'y jouent aucun rôle; & ſûrement, à meſure qu'elles s'éclaireront, elles n'en joueront

La révolution opérée dans ces dernieres années en Amérique, pour ne citer que cette ſeule cauſe du changement, a ſinguliérement éclairé les peuples ſur leurs droits. Ils ne ſe regardent plus comme des troupeaux deſtinés à être impunément tondus & égorgés au gré, non pas de leurs maîtres, (car ces maîtres inamovibles ont intérêt à la proſpérité conſtante du troupeau) mais pas même au gré de leurs miniſtres qui, changeant rapidement, volent pour s'enrichir avec promptitude.

Ces maîtres eux-mêmes ſe ſont éclairés depuis cette époque. Ils ont appris que le deſpotiſme avide condamnoit tôt ou tard ſes eſclaves, & par conſéquent, les deſpotes eux-mêmes, à l'in-

---

plus de ſemblable à celui qui les diſtingua dans les orages de la Ligue & de la Fronde. Elles ſentiront, qu'appellées par la nature à des devoirs domeſtiques très-nombreux, elles doivent paroître en public étrangeres à ces ſcenes de tumulte & d'intrigue, qui, dans leur développement, exigent des conceptions fortes, une méditation conſtante, de la hardieſſe dans l'exécution, toutes facultés incompatibles avec les ſentimens & les devoirs de femme & de mere. Au milieu des troubles, les femmes ne doivent être que les conſolatrices ſecrettes de leurs maris. Lorſqu'elles ſortent de ce cercle, lorſqu'elles prétendent à jouer un rôle, elles ſe mettent en communication avec des hommes corrompus, & bientôt elles deviennent des *Fulvie* ou des *Chevreuſe*. Encore une fois, la retraite domeſtique des femmes dans ces tems, eſt une preuve de leurs lumieres & de leurs vertus; & par conſéquent, un garant du ſuccès de la choſe publique.

digence. Ils ont appris que laiſſer à l'homme tous ſes développemens libres, c'étoit créer le génie, les talens, la richeſſe, que par conſéquent la liberté étoit la vraie ſource de leurs tréſors. Ils ont appris enfin, & c'eſt un haut degré de perfection, à diſtinguer la cauſe de la royauté de celle de leurs miniſtres, & ils ne ſont plus ſi diſpoſés à épouſer toutes leurs querelles & à ſacrifier à leur intérêt privé, l'intérêt du peuple & leur propre conſidération.

Or, à préſent que ces idées ſont répandues ſur les trônes, dans les cabinets, dans toutes les têtes, à préſent que l'opinion publique prépare ſouvent l'élévation & la chûte des gens en place, quel miniſtre, oſant la braver, iroit, par une banqueroute générale, ruiner & déshonorer tout-à-la-fois le prince, le peuple & ſoi-même ?

Encore une fois, mon cher ami, de ſemblables bouleverſemens ne ſont plus à craindre. Le torrent politique qui entraîne tous les États dans ſon cours, eſt tel, que tous les gouvernemens doivent s'épurer, que tous les peuples doivent devenir plus libres, que la mauvaiſe foi politique & les moyens ou vils ou cruels du deſpotiſme doivent devenir plus rares. Voilà le caractere du ſiecle qui s'avance; & les Miniſtres que la fortune éleve, gouvernés comme les autres par la force de ce caractere univerſel, lui ſubordonnent leurs idées, y plient leur conduite.

Richelieu

Richelieu lui-même, l'inflexible Richelieu, feroit aujourd'hui forcé de fe compofer à cet ordre de chofes publiques; tant l'opinion publique a acquis d'influence fur les cabinets.

Je vous ai prouvé qu'il étoit abfurde de craindre une banqueroute générale, qu'aucun Miniftre n'oferoit l'hafarder. Mais cette vérité ne vous raffure qu'à moitié. S'il exifte un déficit immenfe, fi les Parlemens refufent l'impôt qui pourroit le couvrir, comment payer les créanciers de l'État, comment affurer la folidité de la dette entiere?

A ces queftions ma réponfe fera bien fimple.

Avec les reffources que la Nation a dans fon fol, elle affurera la folidité de la dette. --- Avec fon crédit, elle peut trouver des moyens temporaires pour couvrir le déficit, jufqu'à ce qu'on applique à fon paiement des fonds particuliers.

Les reffources exiftent, perfonne n'en doute; mais les Parlemens refufent de les ouvrir, jufqu'à ce que le déficit foit conftaté & fixé légalement par les États-Généraux.

Le crédit pourroit exifter auffi; mais il eft alarmé, ébranlé, prefqu'anéanti par un fyftême continuel de déprédations impunies, par l'inftabilité des Miniftres, par les variations éternelles des projets qui fe fuccédent & fe détruifent, par la conftance des impôts qu'on ne ceffe d'accumuler fans aucun fruit.

Les Parlemens, les individus ſe diſent : le déficit exiſte, peut-être; il faut des impôts, peut-être. --- Mais ſeroit-il prudent de les accorder, juſqu'à ce que l'étendue de ce déficit ſoit conſtatée, juſqu'à ce que le déſordre de l'adminiſtration qui lui a donné naiſſance, ſoit ſi bien enchaîné, ſi bien prévenu, que déſormais il ne reparoiſſe plus? Or, les États-Généraux peuvent ſeuls conſtater le déficit, peuvent ſeuls le fixer, peuvent ſeuls octroyer la quotité de l'impôt qui le couvrira, peuvent ſeuls enfin établir un ſyſtême d'adminiſtration qui prévienne à jamais le retour des déprédations.

Ce langage eſt certainement celui du bon ſens, & c'eſt par une ſuite de la défiance qui le dicte, que le crédit ſe reſſerre, que les fonds baiſſent (1), que l'or s'enfouit, & que les em-

---

(1) Il faut mettre le public en garde contre les hauſſes momentanées des fonds publics ; elles ne ſont que le fruit de manœuvres clandeſtines. Mais la baiſſe eſt conſtante, & cette conſtance n'eſt qu'une ſuite naturelle de l'état des choſes. Il y auroit un bon ouvrage à faire ſur les erreurs où le public tombe tous les jours par rapport au cours des effets. C'eſt une abſurdité bien funeſte pour la France que de regarder ce cours comme un thermometre ſûr du crédit public & de la proſpérité nationale, que de le faire entrer comme reſſort dans le gouvernement de la machine de l'État. Celui-là ſera un grand miniſtre qui, dédaignant les ſuggeſtions intéreſſées de ces Vampires odieux de la Capitale, qu'on appelle Banquiers, briſera ce taliſman impoſteur de la bourſe de Paris, & conſultera,

barras du gouvernement augmentent, au lieu de décroître

Que le gouvernement ſache inſpirer de la confiance au peuple, & ce crédit renaît auſſitôt, & ſes embarras momentanés diſparoiſſent, & il a le tems de ſe livrer au grand projet de la réforme de l'adminiſtration.

Mais comment a-t-on préſumé inſpirer cette confiance, en ſuivant la conduite qui caractériſe ces derniers tems? Il eſt vrai que les adminiſtrations provinciales, tant de fois demandées, ſi vivement deſirées, ont été preſque par-tout établies. Mais les a-t-on organiſées de maniere à perſuader à la Nation, qu'on vouloit en faire un établiſſement populaire? Ne ſont-elles pas encore trop ſubordonnées à l'influence peſtilentielle de ces Intendans, qui en ſont les vrais ennemis, & qui, transformés en eſpions, & dénonciateurs de la liberté publique, doivent arrêter ſes progrès & par conſéquent les progrès du bien public, qui ne peut exiſter ſans elle (1)?

---

pour eſtimer le degré de proſpérité nationale, non les ondulations irrégulieres de l'agiotage de Paris, mais l'accroiſſement des produits du ſol & de la population *des Campagnes.*

(1) On a laiſſé, preſque par-tout, aux Intendans le ſoin de choiſir les membres, & ils ont pris ſouvent des perſonnes qui leur étoient dévouées, comme leurs Subdélégués. --- Il n'eſt pas hors de propos de remarquer ici que l'Empereur, qui avoit adopté ce régime des Intendans pour les Pays-Bas, y renonce.

Ces établiſſemens devoient ramener le crédit; ils n'avoient été ſi précipitamment formés que pour le ramener promptement, parce que le beſoin en étoit urgent, & cependant le crédit eſt toujours reſté chancelant, variable. La cauſe en eſt ſimple; on a détruit l'enthouſiaſme que devoit inſpirer l'édit des adminiſtrations provinciales, en voulant faire enregiſtrer en même-tems deux impôts imaginés par un Miniſtre, dont le nom eſt en horreur à la France, dont la main empoiſonnée auroit corrompu les meilleurs projets; & l'on a même aggravé le poids par des raffinemens & une extenſion, qui avoient échappés à la ſubtilité de ce dévaſtateur financier.

Les Parlemens ont cru voir dans ces impôts, un moyen infaillible de perpétuer le même déſordre contre lequel la Nation s'élevoit; ils ont cru que ces impôts en eux-mêmes étoient mal combinés, qu'ils ſeroient extrêmement déſaſtreux; ils ont cru enfin qu'ils n'avoient pas le droit de les conſentir pour la Nation, & ils ont refuſé de les enregiſtrer, en les renvoyant aux États-Généraux dont ils ont demandé la convocation.

Un ſyſtême auſſi populaire, je dirai plus, auſſi monarchique, ne pouvoit que plaire à la Nation. Auſſi les arrêtés du Parlement ont été par-tout reçus avec tranſport. Le Miniſtere a voulu l'intimider; la réſiſtance a doublé, l'effervescence s'eſt développée par-tout. Dès lors il s'eſt formé deux

partis, celui du Parlement, ſoutenu par la Nation; celui du Miniſtere, qui plioit l'autorité à ſes deſſeins.

Dans une Nation éclairée, qui connoît tous ſes droits, quoiqu'elle ne les poſſede pas tous, c'eſt toujours une faute dans un Miniſtere de compromettre l'autorité, quelque forte qu'elle ſoit, avec les corps intermédiaires, chargés par l'autorité même de ſoutenir l'intérêt du peuple. Car, ou l'autorité ſort victorieuſe de ce combat, ou elle ſuccombe. Dans le premier cas, on obéit, mais on déteſte; dans le ſecond, ce n'eſt pas de la haine, c'eſt du mépris; & dans tous les deux, l'autorité perd de la conſidération avec laquelle elle gouverne les hommes, bien plus qu'avec des bayonnettes; conſidération dont le gouvernement de France s'eſt montré plus jaloux que tout autre.

Je ne vous remettrai point ſous les yeux, mon ami, tous les combats que le Miniſtere actuel a ſoutenus contre les Parlemens, qui, ſans s'être concertés, ſe réuniſſent pour défendre la même cauſe (1). Je ne veux pas prévoir ceux

---

(1) Le Cardinal de Retz, diſoit : On doit compter pour beaucoup les Parlemens toutes les fois qu'ils ſe comptent eux-mêmes pour tout. --- Il diſoit encore : Nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'autorité Royale que les Officiers du Parlement, tome premier, pages 173 & 174.

qu'il ſera obligé de livrer encore, ni prédire quel en ſera le ſuccès.

Mais au milieu de ces débats, une double vérité me frappe. Il n'y a, il ne peut y avoir, tant qu'ils ſubſiſteront, de crédit; & ce n'eſt cependant qu'avec le crédit que le Miniſtere peut trouver les reſſources proviſoires & momentanées qui lui ſont néceſſaires, pour couvrir proviſoirement le déficit. — Au milieu de ces débats, il eſt impoſſible d'aſſurer la ſolidité de la dette, qui ne repoſe pas ſur des fonds particuliers. Au milieu de ces débats, tout examen de déficit eſt impoſſible, tout impôt eſt illégal, ne feroit perçu qu'avec difficulté, rendroit peu; toute reſſource eſt, en un mot, fermée.

Veut-on ſortir de cette criſe inquiétante, veut-on rappeller ce crédit ſi néceſſaire? Il n'eſt qu'un ſeul moyen. Mettez fin au ſchiſme qui diviſe le gouvernement de la Nation, qui diviſe les Parlemens du Miniſtere.

Que demandent les Parlemens?

1°. La fixation authentique du déficit.

2°. La ſuſpenſion des deux impôts, juſqu'à ce que le déficit ſoit conſtaté, & les impôts conſentis par les États-Généraux.

3°. Un ſyſtême régulier d'adminiſtration des finances, qui prévienne à jamais les déſordres paſſés.

4°. L'aſſemblée prochaine des États-Généraux.

5o. L'abolition des lettres de cachet.

Or, dans toutes ces demandes y a-t-il rien d'inconſtitutionnel, rien d'illégal, rien de déraiſonnable? N'eſt-ce pas l'amour de l'ordre, de la tranquillité, du bien de l'État, du bien même du Roi qui les a dictées? Comment donc un Miniſtre qui a dans d'autres tems annoncé ſon patriotiſme, des vues philoſophiques & l'amour de la liberté, perſiſte-t-il à les rejetter?

Fixer le déficit, c'eſt le vœu du Roi, de la Nation, des Parlemens; c'eſt le premier pas que le bon ſens indique. Avant de faire des fonds pour payer, il faut ſavoir ce qu'on doit. Or, ce déficit n'eſt pas encore fixé, grace aux tergiverſations, aux enlacemens inſidieux, aux imbroglios du vieux ſyſtême de la comptabilité.

Eh! qui peut mieux fixer le déficit, en vérifier toutes les parties, que celui qui doit le payer, qu'on force à le payer, que le peuple enfin, par ſes repréſentans aux États-Généraux?

Qui peut mieux, que ces États, examiner la conduite de ceux qui, dans ces derniers tems, ont pillé ſcandaleuſement le tréſor public, & les forcer à reſtituer le fruit de leur pillage?

Suſpendre les deux impôts eſt encore une juſtice : car ces impôts ont pour objet de couvrir le déficit, & ce déficit n'eſt pas fixé; & des perſonnes éclairées doutent même s'il exiſte. Ce

ſeroit par proviſion grever le peuple, & peut-être ſans objet.

D'ailleurs, la conſtitution de la France parle ici bien clairement : aux États de 1338, le Roi a reconnu qu'il ne pouvoit mettre d'impôt, qu'on ne devoit lui en octroyer que dans le cas de néceſſité urgente; ---- donc il faut conſtater cette néceſſité urgente dans les États-Généraux, avant de demander & d'octroyer les impôts demandés ; donc il eſt juſte de ſuſpendre proviſoirement ceux du timbre & de la ſubvention.

Établir un ſyſtême d'adminiſtration des finances qui prévienne le retour des déſordres, eſt encore autant le vœu du Roi que de la Nation. --- Mais un pareil ſyſtême doit être combiné par le Miniſtere, préſenté aux États-Généraux, & conſenti par eux, afin qu'il ſoit irrévocable. --- Cette demande du Parlement eſt donc encore dictée par la juſtice.

Celle de la convocation des États-Généraux eſt dictée par la conſtitution elle-même. On demande des impôts, & la conſtitution dit qu'ils ne peuvent être octroyés que par les États-Généraux.

Enfin, l'abolition des lettres de cachet, que ſollicite le Parlement, n'eſt-elle pas encore une preuve de ſon patriotiſme & de ſon amour pour ſon Roi ? On a tant écrit ſur l'illégalité, l'inconſtitutionalité, les vices, les abus, les maux effrayans

de ces coups de l'autorité arbitraire, la Nation eſt tellement pénétrée d'horreur pour ces attentats effrayans contre la ſûreté des citoyens, qu'il eſt inutile de réveiller ſon indignation. Parmi les Miniſtres aſſis aux pieds du trône, j'en vois un d'ailleurs qui les déteſte auſſi vivement que nous, qui cherche à détruire ce régime abuſif des ordres clandeſtins. C'étoit donc ſervir le vœu de ſon cœur que de faire une pareille demande; c'étoit ſervir l'autorité du Roi même. Car on peut aſſurer que des milliers de lettres de cachet, prodiguées & vendues publiquement ſous le dernier regne, il n'y en a pas une ſeule qui ait eu pour objet de venger un outrage fait au Roi lui-même. On les expédioit au gré des Miniſtres, de leurs maîtreſſes, de leurs valets, des amis de ces valets, & cependant la haine univerſelle excitée par ces violations nombreuſes & révoltantes des droits des citoyens rejailliſſoit ſur le Roi, qui n'y avoit aucune part, mais dont le nom ſcelloit, à ſon inſu, ces actes d'iniquité (1).

Ne ceſſons de le dire, il eſt abſurde de ſuppoſer que le Roi ait un ennemi perſonnel, & par

(1) Qu'on ſe rappelle l'hiſtoire du malheureux *Latude*, enfermé dans des cachots pendant trente-neuf ans, pour une inconſéquence de jeuneſſe. Y a-t-il tableau de l'Enfer qui approche de celui de ſes tourmens? Et le cannibale le plus feroce, n'eſt-il pas plus humain que les auteurs de ſes maux?

conféquent, il n'a jamais befoin, pour fe venger, de fe fervir de lettres de cachet; & par conféquent, il a lui-même intérêt à abolir cet inftrument de l'intérêt fubalterne qui le déshonore & le fait haïr, fans aucun profit pour fon autorité.

Puis donc que toutes les demandes faites par le Parlement font appuyées par le bon fens, la juftice, la conftitution; puifqu'en les accordant on rétablit infailliblement la paix, puifqu'on ramene le crédit, ce crédit dont on a tant befoin, que tarde-t-on à combler les vœux de la Nation?

Que des Princes amis du defpotifme, ou fe livrant à une vie licencieufe & à des diffipations effroyables, aient craint d'affembler des États-Généraux, je ne m'en étonne point. Mais celui qui nous gouverne a-t-il, comme Louis XI, appefanti fa verge de fer fur fon peuple? A-t-il, comme François I^er, ou comme Henri III, facrifié des fommes énormes aux caprices de fes maîtreffes ou de fes favoris? A-t-il, comme Louis XIV, enfoui des tréfors innombrables dans la conftruction de palais faftueux ou dans des guerres injuftes & inutiles? Non, rien de tout cela; notre Prince hait les coups d'autorité, hait le luxe, hait la diffipation. Il n'a ni maîtreffe, ni favoris, ni fantaifies difpendieufes. Il n'a fait qu'une guerre, & elle étoit pour la liberté, pour la juftice, & il a réuffi. Que doit-il donc attendre des États-Généraux, de ces États qui ne verront d'ailleurs

dans ſon ame, que le deſir d'être juſte & de rendre ſon peuple heureux, que le chagrin d'avoir été trompé dans tous les moyens qu'il a pris. --- Des éloges, des conſolations, comme deux de ſes prédéceſſeurs, Louis XII & Henri IV. --- Encore une fois, pourquoi n'aſſemble-t-il pas ces États? Pourquoi, ſans aucune étude, ſans aucune préparation, n'y laiſſe-t-il pas parler ſon ame? Pourquoi, s'y montrant à découvert, n'y diroit-il pas : Mes amis, mes enfans, écoutez-moi; mes prédéceſſeurs aſſemblerent vos peres dans les néceſſités urgentes de l'État; je fais comme eux aujourd'hui, au lieu d'avoir recours aux moyens pratiqués pendant l'interruption des États-Généraux. De grands beſoins exiſtent; ils ne ſont pas mon ouvrage, & ils m'ont coûté bien des larmes. J'ai tenté tout ce qui a dépendu de moi pour anéantir le déficit. J'ai appellé des hommes que l'opinion publique m'indiquoit. On a ſu me forcer à les éloigner de moi. Je les ai remplacés par d'autres qui, ſous des ſyſtêmes brillans, cachoient leurs projets de déprédation, & ils m'ont trompé. J'ai voulu connoître la ſource & l'étendue du déficit, & j'ai encore été trompé. Je renonce donc à conſtater ſeul ce déficit. --- Je vous confie cet important travail; voyez le mal, cherchez le remede; s'il y a des coupables, nommez-les, & je les livrerai à la ſévérité des loix. Enfin, mes amis, travaillons

tous à établir un ſyſtême tel , que ni moi , ni mes ſucceſſeurs , ne puiſſions être trompés , & que le peuple ne ſoit jamais impunément victime de l'injuſtice & de l'oppreſſion des Miniſtres. Mon vœu le plus ardent c'eſt de le rendre heureux.

O ! combien les François béniroient , adoreroient leur Roi , en lui entendant tenir un langage auſſi paternel ! O ! combien ils béniroient le Miniſtre qui , s'élevant au-deſſus de l'eſprit du Miniſtere paſſé , qui dédaignant ſes petites ruſes , ſes miſérables fineſſes , engageroit enfin le Souverain à traiter franchement , cordialement avec ſon peuple ! Qui , non content de ſuſpendre proviſoirement les impôts , d'abolir les lettres de cachet , de convoquer les États-Généraux , & là d'y fixer , avec les repréſentans de la Nation , la quotité du déficit , la quotité & le mode de l'impôt , & un ſyſtême d'adminiſtration régulier des finances ; qui , non content de toutes ces conceſſions , engageroit le Souverain à donner à ſes peuples des preuves encore plus frappantes de ſa bonté , de ſa popularité ! Qui lui feroit contracter l'engagement de permettre une pleine & entiere liberté de penſer & d'écrire ; de permettre ſur-tout la diſcuſſion libre des comptes de l'adminiſtration rendus publics tous les ans ! Qui lui feroit ſigner l'ordre à jamais mémorable de la deſtruction de la Baſtille , des autres priſons d'État ,

& ſur-tout de cet eſpionage infâme, qui arme des ſcélérats contre des citoyens honnêtes, qui ſuppoſe de la tyrannie dans l'adminiſtration, en ſuppoſant du mécontentement dans les eſprits, qui par conſéquent déshonore le gouvernement, en troublant le repos des familles.

Ne nous faiſons point cependant illuſion en traçant les tableaux de ce bonheur qui n'eſt encore qu'imaginaire. Sans doute ces vues peuvent ſe réaliſer; mais doit-on les réaliſer tout-à-la-fois, toutes rapidement? Doit-on, par exemple, convoquer à l'inſtant les États-Généraux? En les convoquant auſſitôt, feront-il tout le bien à l'État, au peuple, qu'on a droit d'en attendre? Les circonſtances qui nous environnent, nous forcent d'en douter.

Quoiqu'un tems de criſe puiſſe mûrir avec rapidité les eſprits, quoique la lumiere puiſſe ſe répandre alors preſque d'un ſeul jet, comme par une commotion électrique, cependant il ne ſeroit pas prudent de livrer au haſard de cette impulſion ſubite le ſort d'opérations importantes & délicates, qui doivent influer ſur le bonheur de tant de millions d'hommes; d'opérations, dont l'irréuſſite premiere empêcheroit peut-être, dans une Nation auſſi vive que la nôtre, un ſecond eſſai.

Il eſt bien vrai que l'eſprit public fait des progrès en France; mais il n'eſt pas encore éga-

lement répandu dans toutes les classes de la société. Il est inconnu du peuple qui, très-susceptible de cet esprit, quand il jouit de l'aisance, ne peut, au sein de sa misere actuelle, dérober un moment à ses travaux éternels, sans dérober à sa subsistance & à celle de ses enfans. Il est presque inconnu de la classe du peuple des Villes, étranger depuis trop long-tems à la chose publique, pour n'avoir pas perdu, sinon tout intérêt, au moins toute espece de lumiere publique (1).

Remontez à une classe plus élevée, à celle des hommes, que leurs charges & leurs richesses

(1) C'est une des objections qu'on entend faire le plus fréquemment en France contre les administrations provinciales. Comment un artisan, un paysan, étudieront-ils, se déplaceront-ils pour des élections, des députations ? Il faut du tems & de l'argent. Mais laissez ces établissemens se consolider & opérer, & vous verrez l'aisance s'étendre jusques sur ces malheureux ; alors l'intérêt & l'amour-propre les exciteront à vouloir jouer un rôle, & par conséquent, à s'instruire. Quand les communes furent instituées en Angleterre, personne ne vouloit en être membre, parce qu'il en coûtoit, & qu'on n'étoit pas habitué à cette forme. Les communes acquirent de la prépondérance, les Membres de la considération & de l'importance, & alors les places de représentans furent recherchées, & l'ont été toujours depuis.

On ne doit pas cesser de répéter qu'il ne faut pas s'effrayer des abus, des inconvéniens qui marqueront les premiers pas de ces établissemens. Ce sont les premiers pas d'un enfant : il fera des chûtes ; mais les chûtes le formeront à n'en plus faire.

mettent à portée de l'inſtruction. Cette inſtruction eſt, dans preſque tous, circonſcrite par les devoirs de leurs places; ou ſi elle s'étend au-delà, c'eſt pour porter ſur la littérature légere, ou ſur des ſciences dont l'objet n'a pas excité les alarmes du gouvernement. A la vérité, cette littérature, ces ſciences, cédent aujourd'hui leur place, dans les bons eſprits de cette claſſe, aux connoiſſances politiques, & c'eſt par eux que la Nation s'éclaire; mais leur nombre eſt encore trop peu conſidérable. Je ne parle pas de la premiere claſſe de l'État; plaiſirs ou ambition, voilà les deux mobiles de preſque tous ſes membres. Il en eſt bien peu qui, doués d'un eſprit ſupérieur, aient ſu deſcendre juſqu'au peuple, étudier ſes droits & les défendre.

Tous ces divers inconvéniens, qui retardent dans chaque claſſe les progrès de l'eſprit public, ne ſont point impoſſibles à vaincre; mais pour les vaincre il faut du tems.

Or, je vous le demande maintenant : dans cette diſpoſition générale des eſprits, ſeroit-il avantageux au peuple que les États-Généraux fuſſent à préſent convoqués ? Le Tiers-État, ou les repréſentans du peuple, ( car il faut enfin changer & oublier cette dénomination gothique & flétriſſante *de Tiers-État* ) ſeront-ils tous en état de diſcuter ſes droits, de démêler dans les plans qu'on leur préſentera, des rapports éloi-

gnés qui peuvent lui être funeſtes ? Seront-ils aſſez nombreux, aſſez éclairés, aſſez puiſſans, pour contrebalancer les deux autres ordres? N'étant plus forts de l'expérience de leurs ancêtres, qui, témoins d'États-Généraux ſouvent convoqués, s'inſtruiſoient par les fautes mutuelles de chaque parti, ne feront-ils pas aiſément, ou intimidés, ou ſubjugués par les intrigues, les artifices qui, tant de fois, ont rendu ces aſſemblées inutiles & inefficaces. Que dis-je ? L'hiſtoire de ces États, que des écrivains vendus au deſpotiſme, ont ſi ſouvent citée, pour prouver leurs inconvéniens, & juſtifier leur interruption, cette hiſtoire, qui, rédigée avec impartialité, & conſidérée avec les lumieres de la ſaine politique, prouveroit ſeulement l'influence deſtructive de l'ariſtocratie miniſtérielle; cette hiſtoire, dis-je, ne diſpoſeroit-elle pas le Souverain à mieux organiſer les nouveaux États-Généraux? Peut-être l'engageroit-elle à fondre, dans un ſeul corps, ces trois corps perpétuellement en diſcorde, qui épuiſoient un tems précieux en diſputes de préſéance & de vanité, & qui, ſur les objets publics, ne conſultant que l'intérêt de leur corps, ſe rejettoient mutuellement le fardeau public ? Peut-être encore l'engageroit-elle, pour légitimer un changement dans cette organiſation, pour le faire agréer aux trois ordres, à propoſer la diſcuſſion du nouveau plan aux adminiſtrations provinciales.

provinciales. Or toutes ces opérations, pour être exécutées avec ſuccès, examinées avec ſageſſe, ne doivent point être livrées à la précipitation. Encore une fois, il faut du tems pour les mûrir.

Et ne faut-il pas encore donner aux adminiſtrations provinciales le tems de s'aſſeoir, de ſe conſolider, de ſe purifier, ſoit en réformant leurs élémens, ſoit en ſe fortifiant dans les principes patriotiques qui leur ont donné naiſſance ?

Peut-être, & ce ne ſeroit pas le parti le moins ſage, ſi ces adminiſtrations étoient organiſées de maniere, que le peuple de chaque province y fût exactement & légalement repréſenté, ſi l'habitude des affaires provinciales y préparoit les eſprits à des connoiſſances générales, peut-être ces adminiſtrations pourroient former une pépiniere précieuſe d'hommes éprouvés, parmi leſquels le peuple choiſiroit ſes repréſentans aux États-Généraux.

Quel que ſoit le plan que le Souverain & la Nation adoptent, qu'on faſſe revivre les États-Généraux ſuivant leur forme ancienne, ou qu'on les compoſe plus légalement & plus populairement, il faut donner aux eſprits le tems de ſe mûrir pour cette opération importante.

Or, fixez la premiere ſéance des États-Généraux à la fin de la premiere aſſemblée des adminiſtrations provinciales, c'eſt-à-dire, à trois

ans (1), que d'avantages vous réuniſſez ! L'expérience de ces trois années éclairera le gouvernement ſur les bons effets de ces aſſemblées, ſur le bien qu'elles peuvent faire, ſur leurs abus particuliers, ſur la maniere de les corriger (2); pendant ces trois ans, beaucoup de députés ſe ſeront formés aux affaires publiques; pendant ces trois ans, les diſcuſſions, les écrits qu'auront fait naître les affaires particulieres à chaque province, auront attiré les yeux du public ſur les débats de chaque aſſemblée; il en aura pris le goût, l'habitude de les étudier, de diſcuter : beaucoup de bons eſprits ſe ſeront formés dans le ſilence du cabinet.

Ce n'eſt pas tout; la Nation ſuſpendue dans l'attente des États-Généraux, ſe ſera préparée pour cette époque déciſive. --- Ses membres, appellés à y jouer un rôle, ſe ſeront hâtés de s'inſtruire.

---

(1) On pourroit abréger le terme, & fixer deux années, ſi l'on craint que les opérations, pour couvrir momentanément le déficit, ne puiſſent ſe prolonger au-delà de ce terme.

(2) Je ne ſerois point étonné que les aſſemblées provinciales, telles qu'elles ſont aujourd'hui compoſées, ne devinſſent très-pernicieuſes pour la Nation; parce que l'ariſtocratie y domine viſiblement. Si ce malheur arrive, il faudra en conclure, non, que les aſſemblées d'hommes ſont mauvaiſes, mais que des aſſemblées *ariſtocratiques* ſont dangereuſes. Mais ſi elles ſont quelque bien, on pourra en conclure qu'il en exiſtera un plus grand dans des aſſemblées *plus populaires*.

---- Les écrits ſe ſeront multipliés ſur les objets que cette aſſemblée doit diſcuter.

Ce n'eſt pas tout; le gouvernement lui-même aura eu le tems de préparer les matieres qui devront être ſoumiſes à l'examen de ces États. --- Il aura conſtaté, par des tableaux bien vérifiés, la ſituation du Royaume, l'étendue de ſa dépenſe, de ſa recette, de ſon déficit. --- Inſtruit par les obſervations des adminiſtrations provinciales, il aura pu ſe décider ſur le choix de l'impôt propre à couvrir le déficit, de l'impôt le moins onéreux au peuple; il aura pu changer ſon ſyſtême de comptabilité & d'adminiſtration; il aura pu réaliſer les bonifications, effectuer toutes les réformes, & maître alors de ſa matiere, il pourra plus ſûrement concerter avec les États-Généraux, le moyen de prévenir à jamais le déſordre.

Je veux bien le croire, me direz-vous, ces trois ans de patience ſont néceſſaires, mais comment couvrir proviſoirement, pendant ces trois ans, le déficit?..... Voilà le nœud difficile; voilà le point délicat. ---- J'en conviens, & je crois que pour le dénouer, il faut une grande habileté dans le Miniſtre. -- Il faut qu'il ait un enſemble de plans, ſur toutes les parties de l'adminiſtration, au moyen deſquels il puiſſe trouver, dans ſes réformes, de quoi couvrir le déficit. Si ces bonifications n'étoient pas ſuffiſantes, il faut qu'il ait le ſecret de reſſuſciter le crédit, pour effec-

tuer une opération de finance momentanée, à un intérêt avantageux à l'État.

Quand au crédit, pas de doute qu'il ne renaiſſe au moment que le Roi aura promis la convocation des États-Généraux, en aura fixé l'époque; au moment qu'il aura ſuſpendu les impôts, & par ces deux faveurs ramené la paix & les Parlemens.

Pas de doute encore que cette confiance de la Nation ne s'accroiſſe, ſi le Roi veut bien ſanctionner ſa promeſſe de la convocation des États-Généraux, par d'autres graces préliminaires : par exemple, en ordonnant la deſtruction de la Baſtille, l'abolition des lettres de cachet, en laiſſant à la diſcuſſion publique une pleine & entiere liberté, &c. &c.

A la vue de ces opérations, qui pourroit douter des intentions paternelles du Monarque? Qui pourroit douter de l'habileté, du patriotiſme, des vertus du Miniſtere? Qui lui refuſeroit, non-ſeulement ſa confiance, mais ſon admiration, ſes bénédictions?

Sûre que, ſous un Monarque, ami de ſon peuple, ſous un Miniſtre habile & également populaire, l'inſtabilité dans le Miniſtere ceſſeroit avec les projets ruineux, avec les proteſtations infideles, la Nation ouvriroit avec joie toutes ſes reſſources pour combler proviſoirement & momentanément le déficit, lorſqu'elle ſeroit convain-

cue que les bonifications & les réformes ne pourroient entiérement le couvrir.

Tout dépend donc ici du caractere, des talens & du patriotisme du Ministre. Un ignorant, ou un fripon ne jouiroit pas huit jours de la confiance de la Nation. --- Un Ministre habile & patriote saura la prolonger, jusqu'au moment où la décision des États-Généraux rendra le crédit inutile.

Le talent que j'exige pour ces opérations n'est pas commun, cependant il n'est pas impossible à trouver, & je ne doute point d'ailleurs, que lorsqu'un pareil Administrateur se saisira des rênes de l'Empire, on verra bientôt voler à son secours des hommes à talens, bien versés dans les finances, que la modestie & la honteuse méthode avec laquelle on parvient aujourd'hui, renferment dans le cabinet, & qui le quitteront aussitôt que l'intrigue cédera sa place au mérite éprouvé.

Les hommes même les plus médiocres ont aujourd'hui la funeste ambition d'aspirer au Ministere; ne voyant, depuis un grand nombre d'années, ce poste rempli que par l'ignorance effrontée, ou par la scélératesse hypocrite, ils se disent: *Et nous aussi, nous serons Ministres.*

Mais le tems est venu, où l'intrigue, la bassesse, l'adulation ne seront plus des degrés à l'administration, où le talent seul, la probité y arriveront. Eh! comment pourroit-il en être

autrement ſous le régime des adminiſtrations provinciales & des États - Généraux ? Lorſque l'inſtruction eſt répandue par - tout, lorſque la publicité des opérations miniſtérielles eſt une loi, lorſque la diſcuſſion en eſt libre, il faut ou que les Miniſtres ſoient habiles, ou qu'ils deſcendent. ---- L'opinion publique ſera donc alors le creuſet où s'éprouveront les candidats au Miniſtere.

Maintenant voulez-vous connoître, mon ami, les traits caractériſtiques du Miniſtre, qui ne redoute point cette épreuve, d'un Miniſtre qui, rempliſſant les vues de la Nation, puiſſe la ſauver de ſes embarras juſqu'à la convocation des États-Généraux.

Le véritable Adminiſtrateur aura du génie, du caractere, du patriotiſme, du courage, du déſintéreſſement, de la facilité dans le travail. Avec le génie, il concevra grandement; avec le caractere, il exécutera fermement; avec le patriotiſme, il n'entreprendra rien que d'utile au peuple; avec du courage, il ſaura dire la vérité au Souverain; avec du déſintéreſſement, il ne craindra point de perdre ſa place (1), avec l'habitude & la facilité du travail, il ne ſera effrayé de rien.

---

(1) On ne peut remplir dignement une place ſemblable qu'avec la ferme réſolution de la quitter ſans regret, au moment où la vertu l'ordonne.

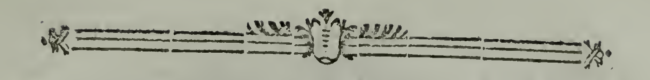
Il doit être familiarisé avec les détails : car c'est par eux que les subalternes trompent les Ministres qui n'ont que de grands mots, & point de connoissance de faits. Le véritable Administrateur ne prendra point les rênes d'un Empire, sans avoir des principes fixes en administration, auxquels il subordonne tous ses plans. Car faute de ces principes & de ces plans, il sera forcé *d'aller au jour la journée*, comme disoit le Cardinal de Retz; il sera forcé de prendre dans tous les plans de chacun, ce qui lui paroîtra le moins mauvais, ce qui, comme le dit encore le même politique, produit deux mauvais effets; l'un est que ce composé, pour ainsi dire de vues, est toujours confus & brouillé, & l'autre qu'il n'y a jamais que la fortune qui le démêle. Or, en administration, il faut laisser le moins possible à la fortune.

Le véritable Administrateur ne mettra point tout son art dans le secret de faire des emprunts, d'en cacher les inconvéniens & le poids, afin de mieux tromper le Souverain & les prêteurs. Il ne justifiera point les loteries & les autres abus, que leur produit absoud aux yeux des Ministres à vues étroites, & à cœur glacial. Il n'aigrira point le Roi contre les Parlemens, parce qu'il faut que le Prince donne à ses sujets l'exemple du respect pour les loix & ses Ministres. Il inspirera sur-tout au Prince l'horreur la

plus grande pour les menſonges conſacrés dans de beaux préambules, & pour les banqueroutes, ſoit partielles, ſoit totales. Il lui conſeillera d'abolir à jamais les lettres de cachet, les maiſons de force, l'eſpionage. ---- Car ſon Prince & lui aimeront le bien, le feront. Comment craindroient-ils alors les libelles? Enfin le véritable Adminiſtrateur conſeillera à ſon Souverain d'aſſembler *ſouvent* ſes États-Généraux, de conſulter *ſouvent* & *par lui-même* ſon peuple. Éclairé, pur, intact, déſintéreſſé, ſans eſprit de corps, ennemi de l'oppreſſion & des concuſſions; enfin, n'ayant rien à ſe reprocher, un pareil Adminiſtrateur ne peut redouter ni l'examen de l'aſſemblée nationale, ni une diſcuſſion publique avec le rival le plus inſtruit.

Sous un pareil Miniſtre, ſous un Roi tel que le nôtre, & avec des États-Généraux convoqués avec les précautions & la lenteur néceſſaire, on peut dire avec vérité: *point de Banqueroute, point d'Impôt, & la France eſt ſauvée.*





# POINT DE BANQUEROUTE, OU SECONDE LETTRE A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT;

*SUR les conséquences de la révocation des deux impôts relativement à la dette Nationale.*

---

*LA solidité de la dette Nationale demande plus une constitution Nationale qui la mette hors de toute atteinte de Banqueroute, qu'une régularité dans le paiement d'intérêts soutenu uniquement par des emprunts accumulés sur des emprunts.*

---

LA bonne cause a donc enfin triomphé, les édits désastreux sont révoqués, le Parlement revient dans la capitale.

Telle devoit être, mon cher ami, la fin de ces troubles. La résistance des Parlemens étant fondée sur les droits de la Nation, cette résis-

tance étant unanime, inébranlable, on ne pouvoit ſe porter, pour la vaincre, qu'à des extrêmités violentes, dont les conſéquences auroient pu devenir dangereuſes, ou pour l'État ou pour ceux qui les auroient conſeillées. Heureuſement l'autorité a cédé à la raiſon, à l'opinion publique, & ce ſacrifice remarquable confirme la vérité de ce que je vous ai avancé dans ma précédente lettre, touchant l'influence de l'opinion publique ſur les déciſions des cabinets miniſtériels.

Ces troubles, quoiqu'ils aient peu duré, forment une époque mémorable dans l'hiſtoire de notre droit public. Les différens arrêtés des Parlemens en rappellent, en poſent de nouveau les vraies baſes. Celui du Parlement de Paris, du 19 Septembre dernier, & l'édit de révocation des deux impôts du même jour, nous offrent à cet égard des vérités bien précieuſes, qu'il faut s'empreſſer de recueillir.

Les créanciers de l'État y ont un intérêt preſque auſſi grand que les autres citoyens. Car la ſolidité de leur créance augmentera néceſſairement en raiſon de la diminution du pouvoir arbitraire. Les banqueroutes nationales deviendront d'autant plus rares, que les Miniſtres pervers auront moins de facilités d'emprunter, d'impoſer, de diſſiper, & que tous ils feront, chaque année, obligés de ſoumettre leurs comptes aux

yeux de la Nation. Alors les diſſipations diſparoîtront, avec les manœuvres ténébreuſes qui les couvroient ; alors le gage des créanciers de l'État reſtera intact ; alors le citoyen payera moins, & le créancier recevra plus ſûrement. Citoyens & créanciers, tous ont donc un grand intérêt à la derniere révolution ; elle a ſanctionné les droits de la Nation, elle a déterminé les baſes de l'impôt, double raiſon pour ſoutenir les principes conſtitutionels conſacrés par les Parlemens.

Ces principes défendus par eux, tacitement reconnus par l'adminiſtration, éloignent à jamais toute idée de banqueroute nationale. Car ils mettent dorénavant les Miniſtres ignorans ou fripons *dans l'impuiſſance de la tenter*, & *les Parlemens dans celle de l'enregiſtrer*. Telle eſt la double vérité que je veux vous démontrer ici.

En effet, le Parlement de Paris déclare dans ſon mémorable arrêté du 19 Septembre, qu'il perſiſte dans ſes précédens arrêtés, c'eſt-à-dire, qu'il perſiſte à croire qu'il n'a pas le pouvoir de débattre un impôt ; opinion bien contraire à ſes anciennes prétentions. Il les a juſtement ſacrifiées au bien de la Nation, & ce changement patriotique n'eſt pas la ſingularité la moins remarquable de toutes celles qui ont caractériſé cette révolution dans les idées politiques des François. Il a prouvé que l'eſprit public avoit pénétré juſ-

que dans des Corps, ces Corps jadis ſi opiniâtres à défendre leurs intérêts privés. Il a prouvé que le mal étoit grand, puiſqu'il commandoit un ſacrifice auſſi grand ; il a prouvé combien les François étoient acceſſibles à la vérité, même quand elle étoit contre leur intérêt perſonnel.

Le Parlement de Paris déclare enſuite « qu'il » ſe regarde comme hors de pouvoir d'enre» giſtrer aucun impôt, *quel qu'il ſoit*, dont la » Nation préalablement aſſemblée en États-Gé» néraux n'auroit pas reconnu la *néceſſité* & » fixé invariablement la quotité, la durée & » l'emploi (1) ».

Remarquons toutes les conſéquences qui découlent de cette déclaration.

Il en réſulte d'abord que le Parlement n'enregiſtrera plus, qu'il ne peut plus enregiſtrer, ſans le conſentement des États-Généraux, aucun impôt, *quel qu'il ſoit*, c'eſt-à-dire, ni proviſoire, ni momentané (2).

---

(1) C'eſt ainſi qu'il faut lire ce paſſage de l'arrêté du 19 Septembre. Dans la copie imprimée qui en a été diſtribuée à Paris, on a omis les mots *quel qu'il ſoit* & *néceſſité*, leſquels ſont cependant de la plus grande importance.

(2) La prorogation du ſecond Vingtieme a paru offrir à beaucoup de perſonnes une contradiction avec le principe d'impuiſſance ſoutenu par le Parlement. Un de ſes Membres connu par ſon énergie patriotique s'y eſt même oppoſé vivement. — Sans prétendre juſtifier tout-à-fait la contradiction, elle

Il en résulte que ce consentement ne pouvant être obtenu que par la voie des États-Généraux, lorsque le gouvernement aura besoin d'impôts, il assemblera les États. Or, certainement ces États pourvoiront au paiement de la dette nationale, d'une maniere moins désastreuse que par le passé, & la réforme sans doute ne se bornera pas à ce point.

Il en résulte que, si, malgré son besoin d'impôts, le gouvernement n'assembloit pas les États-Généraux, il ne pourroit ordonner aucun nouvel impôt, puisque, suivant ses principes, le Parlement ne pourroit alors en enregistrer aucun. Or, n'y ayant plus de nouvel impôt à redouter, les moyens du peuple s'aggrandiroient, les impôts existans rendroient plus, & la dette nationale se liquideroit plus aisément & plus sûrement.

Il résulte encore de cette déclaration, que le Parlement n'enregistrera pas & ne peut plus dorénavant enregistrer *un emprunt* sans le consentement préalable de la Nation assemblée en

---

paroîtra peut-être excusable dans les circonstances où elle a été accordée, & par les motifs de paix qui l'ont dictée. Ceux qui accusent le Parlement de foiblesse, se rétracteront peut-être, quand ils apprendront, que le Clergé & les États abonnés doivent à sa fermeté de n'avoir pas été assujettis à ce second Vingtieme. Ce n'est pas que nous croyions qu'il faille exempter le Clergé des impôts, mais il ne faut leur ôter leurs priviléges, & les y assujettir, que d'une maniere légale.

États-Généraux. Cette queſtion importante mérite d'autant plus d'être diſcutée, que je ne vois pas qu'elle l'ait été juſqu'à préſent ; & cela ne doit pas ſurprendre, la manie des emprunts ruineux ne remontant gueres au-delà de ce ſiecle. Il eût été à deſirer que le Parlement eût exprimé ſpécialement l'opinion de ſon impuiſſance à l'égard de l'emprunt, comme il l'a fait à l'égard de l'impôt. Il a cru ſans doute que le cas de l'emprunt étoit compris ſous les mots d'*impôt quel qu'il ſoit ;* & tel eſt le ſens étendu qu'une foule de raiſonnemens nous force d'attribuer à ces expreſſions.

En effet aucun emprunt ne peut être fait, ſans hypothéquer au paiement de ſes intérêts, une portion d'impôts déjà *appropriés*, ſans par conſéquent détourner cette portion de l'impôt de ſon emploi accoutumé.

Mais puiſque l'emprunt affecte l'emploi de l'impôt, & que la déciſion de l'emploi de l'impôt n'appartient qu'aux États-Généraux (1), il en réſulte que le Parlement ne pourroit, ſans ſe mettre en contradiction avec les principes de ſes arrêtés, enregiſtrer un emprunt qui n'auroit pas le conſentement préalable de la Nation.

Un emprunt d'ailleurs eſt un véritable impôt ; puiſqu'en définitif, c'eſt la Nation qui paye

---

(1) Voyez l'arrêté du 19 Septembre.

& le capital & les intérêts; or, elle ne peut les payer que par l'impôt.

Que fait en outre le Parlement, en enregiſtrant un emprunt? Il garantit aux prêteurs que la Nation payera le capital & les intérêts. Mais n'eſt-il pas illégal qu'il puiſſe engager la foi de la Nation ſans ſon aveu? Tout engagement ne ſuppoſe-t-il pas le conſentement libre & raiſonné de la partie engagée? La vérification du Parlement peut-elle ſuppléer, dans le cas d'un emprunt, le conſentement de la Nation?

Formons-nous une idée juſte de l'effet de l'enregiſtrement fait par le Parlement, d'un impôt ou d'un emprunt; cet enregiſtrement eſt, par rapport au gouvernement & à la Nation, ce qu'eſt la ſignature d'un notaire au bas d'une obligation. C'eſt une déclaration que cet impôt ou cet emprunt a été accordé avec les formalités légales; c'eſt un ordre à tout citoyen de payer; c'eſt une autoriſation à tout juge de pourſuivre le réfractaire; c'eſt une promeſſe de le ſoutenir dans ſes pourſuites. Un enregiſtrement eſt encore pour un emprunt, relativement au prêteur, un acte de légaliſation qui lui garantit l'authenticité de l'acte. Or, de même que la ſignature d'un notaire dans une obligation ne peut ſuppléer l'engagement de celui qui s'oblige, de même l'enregiſtrement du Parlement, dans le cas d'un impôt ou emprunt, ne peut

ſuppléer le conſentement de la Nation qui s'oblige à payer.

Tel eſt le principe d'après lequel le Parlement a cru qu'il ne pouvoit enregiſtrer un impôt, ſans le conſentement de la Nation.

Ne ſeroit-il pas contradictoire que le Parlement ne pût engager la Nation pour un impôt, & qu'il pût l'engager pour un emprunt, ſans ſon conſentement?

Ce conſentement préalable eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il eſt aujourd'hui démontré que preſque tous les emprunts, ſur-tout les viagers, ſont devenus, par les ſpéculations Génevoiſes, plus onéreux à l'État qu'un impôt, dont le produit ſeroit le même.

Eh! comment le conſentement de la Nation, eſſentiel lorſqu'il s'agit de la grever d'un moindre fardeau, ſeroit-il inutile lorſqu'on veut la charger d'un plus conſidérable? Qui peut pour le moins, doit ici pouvoir pour le plus.

Enfin la baſe ſur laquelle repoſe la loi qui porte que : *nul impôt ne ſera légal, ſans le conſentement de la Nation*, cette baſe ſeroit renverſée, ſi le gouvernement avoit le pouvoir d'emprunter ſans ce conſentement, ſi, ſans lui, le Parlement avoit le droit d'enregiſtrer l'emprunt.

Cette loi a eu pour objet de ſouſtraire les peuples aux vexations de Miniſtres déprédateurs, de

prévenir la diſſipation des deniers deſtinés à la défenſe de l'État. Or, ces vexations, ces malverſations ſe multiplieroient, par le moyen des emprunts, ſi la Nation étoit forcée par la ſeule ſanction de leur vérification au Parlement, d'en payer l'intérêt, d'en rembourſer le capital.

Il eſt donc démontré que le Parlement n'a pas plus le pouvoir d'enregiſtrer un emprunt qu'un impôt, ſans le conſentement de la Nation aſſemblée en États-Généraux. Si j'ai ſi fortement inſiſté ſur ce point, c'eſt qu'il me paroît important d'aſſeoir enfin les vraies baſes des emprunts, & de mettre hors de toute atteinte d'illégalité, ceux qui pourroient avoir lieu par la ſuite.

Et qu'on ne me cite point, pour détruire mon opinion, l'exemple de tant d'emprunts, enregiſtrés par le Parlement, ſans le conſentement préalable de la Nation. Car ce même Parlement a auſſi enregiſtré beaucoup d'impôts, ſans ce conſentement, & cependant lui-même aujourd'hui convient qu'il n'a pas dû, qu'il n'a pas pu le faire. Il déclare lui-même, & quand il ne le déclareroit pas, cette vérité n'en ſeroit pas moins certaine, il déclare que l'uſage ne peut preſcrire contre le droit de la Nation.

Or, on a prouvé que la Nation avoit le même droit, pour l'emprunt comme pour l'impôt, qu'il dérivoit pour l'un & pour l'autre de

la même ſource, c'eſt-à-dire, du droit de ne pouvoir être engagée, ſans ſon conſentement; par conſéquent les enregiſtremens des emprunts paſſés ne peuvent pas plus prefcrire contre la Nation que les enregiſtremens des impôts paſſés.

Quoique, d'après les principes conſacrés par les derniers arrêtés, on pourroit ſoutenir que les enregiſtremens des emprunts paſſés, ſoient illégaux, je ſuis loin d'en conclure que ces emprunts puiſſent courir des riſques. C'eſt de bonne foi que les prêteurs ont avancé leur argent au gouvernement. Ils ont cru les enregiſtremens du Parlement ſuffiſans pour engager la Nation. La Nation doit remplir cet engagement, & par reſpect pour ſon gouvernement, & par reſpect pour le crédit national, crédit qui ſeroit infailliblement altéré chez les étrangers, que l'uſage n'avoit point préparés à faire juſqu'à préſent la diſtinction d'emprunt conſenti, ou non conſenti par la Nation.

Loin de vouloir ſapper la ſolidité des emprunts paſſés par l'introduction des principes conſtitutionels ſur l'impôt & ſur l'emprunt, je crois au contraire que cette révolution leur donne un nouveau degré de ſolidité, & vous allez en être convaincu.

En effet, les Parlemens ſe ſont engagés ſolemnellement & irrévocablement à ne plus enregiſtrer aucun impôt, aucun emprunt, que préalablement

le gouvernement n'ait obtenu le consentement de la Nation assemblée en États-Généraux, & d'un autre côté l'on ne peut mettre en doute que le gouvernement a derniérement reconnu tacitement la vérité de cet axiome politique (1).

On me citera sans doute l'arrêt du Conseil qui casse les arrêtés du Parlement ; mais outre que cet arrêt n'a point été revêtu de ces formes qui pouvoient le rendre légal, & l'opposer efficacement aux Parlemens, outre que le Parlement de Paris l'a regardé comme non avenu, en persistant malgré ses dispositions dans ses précédens arrêtés ; le gouvernement lui-même a sanctionné cette conduite & tous les arrêtés du Parlement, en révoquant, suivant ses desirs, les deux impôts, & en déclarant *qu'il étoit content du zele & des services du Parlement.*

Or maintenant qui doute que dans cette heureuse impuissance d'établir un impôt ou un emprunt, sans l'aveu des États-Généraux, qui doute que la dette ancienne n'en acquierre plus de solidité ?

N'est-il pas vrai qu'on n'aura plus à craindre cette éternelle multiplicité d'emprunts successifs,

---

(1) Quand il ne l'auroit pas reconnu, une foule de Loix consignées dans notre histoire dépose en faveur de cette vérité. Tant d'auteurs les ont citées qu'il est inutile de les répéter. Il suffit de partir de ce fait, comme d'une vérité généralement reconnue.

qui affoibliffoit la folidité du gage, en diminuant les moyens du peuple ?

N'eft-il pas vrai qu'on n'aura plus à craindre ces variations dans les fonds publics, réfultant, foit de la crainte dans les uns de voir paroître de nouveaux emprunts, foit de l'efpoir dans les autres d'y placer plus avantageufement leurs fonds; variations qui tendoient perpétuellement à diminuer la valeur des fonds publics ?

N'eft-il pas vrai que le confentement des États-Généraux, devenant effentiel pour les emprunts, il ne s'en fera que dans les cas de néceffité abfolue; & comme alors l'emprunt ne fera pas abandonné au defpotifme d'un Miniftre & à la cupidité de (1) fes créatures, comme il fera fanctionné par la Nation, comme par conféquent, la confiance fera entiere; n'eft-il pas vrai que l'emprunt fe fera à un intérêt plus avantageux que les précédens ?

N'eft-il pas vrai que cette baiffe de l'intérêt de l'emprunt influera fur celui de l'argent, & que cette heureufe influence fera tout-à-la-fois un bienfait pour les créanciers de l'État, pour tous

---

(1) Les emprunts de 125 millions & de 80 millions ont offert des exemples fcandaleux de ce *tripotage* infâme des nouveaux effets publics; (qu'on me pardonne ce mot triviale de *tripotage*, je n'en connois point de plus expreffif) tripotage auquel des grands Seigneurs ne rougiffoient point de prendre part.

les citoyens ? Car si d'un côté le bas prix de l'argent revivifie le crédit, la culture & le commerce, de l'autre il ne sera pas difficile de trouver des moyens de réduire la masse de la dette ; avantage évident pour les créanciers, puisque la solidité d'une créance augmente toujours en raison de la prospérité du débiteur : principe dont il ne faut pas se départir, & qui renverse les paradoxes des apologistes des dettes nationales & des emprunts.

Je crois, mon ami, avoir dissipé vos plus grandes craintes; mais il vous en reste encore: je vois que vous appréhendez, dans un moment d'embarras & de détresse, quelques réductions d'intérêt, ou quelques suspensions de paiement.

Mais rappellez-vous, je vous prie, ce que je vous ai dit dans ma précédente lettre sur l'impossibilité d'une pareille tentative, sur le danger que courroit un Ministre qui la feroit.

Supposons qu'il s'en trouve un assez imprudent pour l'essayer, il ne remplira pas son but : car de trois choses l'une. Ou, pour consacrer ces réductions & suspensions, il demandera le consentement des États-Généraux, ou il se contentera de les présenter à l'enregistrement des Parlemens, ou enfin craignant de n'obtenir ni l'un ni l'autre, il réduira ou suspendra de sa seule autorité & par le fait.

Dans le premier cas, les États-Généraux ne donneroient certainement pas leur consentement

à un acte de mauvaife foi, qui compromettroit d'une maniere auffi funefte la foi & le crédit de la Nation; & fi quelque gêne momentanée les obligeoit irréfiftiblement à une fufpenfion, ils l'ordonneroient d'une maniere qui ne feroit point alarmante pour les créanciers, ni défaftreufe pour le crédit public.

Dans le fecond, le Parlement n'enregiftreroit pas & ne pourroit pas même enregiftrer ces opérations : car par cela même qu'il s'eft déclaré hors de pouvoir d'enregiftrer un impôt, ou un emprunt, fans le confentement préalable de la Nation, il ne peut enregiftrer un acte qui modifie l'impôt ou l'emprunt, en un mot, qui change l'engagement de la Nation. Non-feulement il ne le pourroit pas; mais s'il le faifoit, il confacreroit une injuftice évidente, il employeroit fon autorité à annuller ou affoiblir au moins un titre dont lui-même il auroit garanti l'authenticité.

Dans le troifieme cas, le Parlement qui, par l'enregiftrement de l'emprunt, a garanti aux prêteurs la folidité de la dette, pourroit, comme je l'ai déjà dit dans ma précédente, recevoir leur requête, leur permettre de s'affembler, de s'unir, de fe fyndiquer, & enfin prendre toutes les mefures qu'un créancier prend pour fe faire payer de fon débiteur en faillite. Le Parlement devroit ce grand fervice & à la Nation & au Roi : car l'honneur & la foi de tous deux feroient ici

compromis. Les ſiecles paſſés nous offrent des exemples de ſa conduite ferme dans de pareilles criſes.

Si les États-Généraux étoient alors aſſemblés, ou s'il n'y avoit qu'un comité intermédiaire, ils ſe joindroient ſans doute au Parlement, pour empêcher que la foi nationale ne reçût cette atteinte.

Le Parlement pourroit même alors ſupplier le Roi, comme il l'a fait dans différentes circonſtances, & notamment par la bouche de l'avocat-général Servin, lors d'un lit de juſtice, il pourroit, dis-je, *ſupplier le Roi, de lui déférer les noms & les dignités de ceux qui ſont les auteurs du conſeil de pareilles opérations, & en faire charger les regiſtres de la Cour pour être contre eux informé* (1).

Eh! quelle juſtification pourroit alléguer ce Miniſtre accuſé? La néceſſité des circonſtances! Mais on lui répondroit avec raiſon; pourquoi n'avez-vous pas conſulté la Nation? Pourquoi, à ſon défaut, n'avez-vous pas même conſulté les Corps qui veillent ſur ſes intérêts? Quand la loi fondamentale ne vous y auroit pas obligé, l'intérêt de l'État vous en faiſoit la loi.

Mais encore une fois, mon ami, de pareils

---

(1) Voyez opuſcules de Loiſel, pag. 576. Dictionn. des Arrêts, au mot JUGES.

attentats ne ſont point à craindre, ſous un Roi tel que celui qui nous gouverne, & ſous des Miniſtres auſſi prudens que ceux qu'il honore de ſa confiance. L'édit du 19 Septembre fournit de nouvelles lumieres pour diſſiper toutes vos alarmes.

« Nous avons calculé, y eſt-il dit, que la » perception des deux Vingtiemes, jointe » aux économies & bonifications, aux autres » moyens que nous avons employés & que » nous employerons, & dont le réſultat paſſera » nos premieres eſpérances, *pourront ſuffire aux* » *beſoins actuels* ».

Voilà donc le déficit couvert proviſoirement, ce déficit dont l'immenſité vous effrayoit, ce déficit que l'auteur des *obſervations ſur l'arrêté* aſſuroit ne pouvoir être comblé par des économies & des bonifications, lorſqu'il écrivoit ces phraſes criminelles : *le gouvernement a préféré un lit de juſtice à une banqueroute. --- Il a mieux aimé recourir à des impôts paſſagers & modérés, que d'opérer la ruine entiere des créanciers de l'État* (1).

---

(1) Voyez les *obſervations*, pag. 15.

Il eſt incroyable qu'un écrivain ait été aſſez téméraire pour oſer, ſous la ſanction apparente du gouvernement, avancer des propoſitions auſſi dangereuſes, & démenties depuis par le gouvernement même. Si le feu n'avoit pas quelquefois conſumé

Eh!

Eh bien ! le gouvernement renonce à ces deux impôts *ſi modérés*, & il déclare en même-tems que, loin d'opérer la ruine entiere des créanciers de l'État, il a trouvé le moyen de les payer. Quel eſt ce moyen ? --- Le déficit eſt-il moins conſidérable qu'on ne l'a fait ? Les reſſources ſont-elles plus grandes qu'on ne les croyoit ? Je ne déciderai point ces queſtions, je ne puis lever le voile qui cache & le déficit & les reſſources. Mais on doit croire la déclaration du gouvernement.

D'ailleurs les comptes de l'adminiſtration ſeront publiés dans trois mois, le gouvernement en a renouvellé ſa parole. On ſera donc dans trois mois à portée d'examiner s'il exiſte un déficit, ou de conſtater les reſſources qui l'ont comblé.

En attendant ces comptes, la promeſſe ſacrée de les publier doit être un ſûr garant que la dette pourra inſenſiblement ſe conſolider & ſe liquider.

Joignez à cette conſidération, qui doit fonder l'eſpoir commun, joignez celle de la réſolution priſe par le gouvernement, de confier la per-

---

de bons livres, ces obſervations mériteroient bien d'y être condamnées, pour toutes les héréſies anti-patriotiques qu'elles contiennent. --- On m'aſſure que le Parlement de Rennes leur a infligé cette flétriſſure.

ception des deux Vingtiemes aux adminiſtrations provinciales, réſolution qui annonce que l'eſprit public va dominer enfin ſur celui des intendans; joignez-y celle des économies qui s'operent inſenſiblement, & vous ſerez convaincu de la poſſibilité de *conſtituer* (1) toute la dette ſans moyen extraordinaire.

On annonce déjà le tableau de ces économies. --- Vous avez vu l'arrêt du conſeil d'État du 7 Septembre, relatif à la muraille de Paris, à cette muraille ſi complétement inutile, qui, loin d'arrêter la contrebande, ou lui fournira des facilités plus grandes, ou pour les fermer, entraînera des frais énormes (2), à cette muraille devenue ſi complétement inutile encore au milieu d'opérations qui vont néceſſairement diminuer la population de Paris, pour la reporter dans les provinces, qui vont dimi-

(1) Par ce mot *conſtituer*, il faut entendre, aſſeoir une dette, l'hypothéquer ſur des impôts ou des fonds.

(2) On ſait que la Ferme donne à l'État 1,200,000 livres d'augmentation pour les entrées de Paris, lorſque la muraille ſera finie. --- Mais cette muraille devant coûter des millions encore incalculables, quand viendra le tems où le ſurplus de la Ferme aura comblé le capital & les intérêts? Puis ne faudra-t-il pas à la ferme un régiment pour garder cette immenſe enceinte, un régiment qui ſera une pépiniere intariſſable de fripons? Eh! ſi la contrebande continue toujours, ne demandera-t-elle pas des indemnités?

nuer la conſommation de ce gouffre, & par conſéquent la contrebande qui s'y faiſoit.

On ne s'étoit pas contenté d'élever cette muraille ; la cupidité criminelle des auteurs de cette entrepriſe, y voyant un moyen de piller impunément l'État, avoit imaginé de multiplier autour de cette triſte & diſpendieuſe enceinte, des édifices d'une magnificence révoltante par leur deſtination pour une eſpece de ſatellites déjà trop odieux aux citoyens. Car ſi l'on ne peut lever l'impôt ſans violence, ſans que des citoyens ſe chargent de fouiller, d'arrêter, d'empriſonner d'autres citoyens, ſous prétexte de leur défenſe, au moins ne faut-il pas loger dans des palais les miſérables condamnés à ce métier dégradant ; c'eſt inſulter à la Nation qui paye & les palais & les sbirres, que de proſtituer ſon argent à des édifices auſſi ſomptueux : auſſi les murmures publics ont-ils bientôt frappé le Miniſtere attentif, il s'eſt hâté de les appaiſer en publiant un arrêt, qui promet de réprimer ce luxe ſcandaleux & déſavoué, y eſt-il dit, par *l'opinion publique* (1) ;

---

(1) Citons le préambule de cet arrêt.

« Sa Majeſté ayant reconnu que contre ſes intentions on avoit prodigué les ornemens dans les bâtimens deſtinés à ſervir de bureaux pour la perception des droits d'entrée à Paris, & que les effets de ce luxe, *déſavoué par l'opinion publique*, & contraire à l'objet même d'une entrepriſe qui n'a été formée que dans des vues d'économie, avoient été d'en augmenter

paroles mémorables, qui prouvent encore une fois l'influence de l'opinion publique ſur les déciſions du gouvernement; paroles conſolantes qui annoncent le retour des bons principes.

Mais un autre fait qui me paroît marquer encore plus fortement la ſincérité de ce retour, eſt le renvoi du fameux Cabarrus, appellé pendant quelques inſtans à la direction du tréſor royal. Je vous l'avouerai, la nouvelle m'en fit frémir, je ne pouvois la croire, l'hiſtoire de Law ſe retraça tout-à-coup à mon imagination, je craignis le renouvellement de la terrible cataſtrophe de 1720, dont, en bon citoyen, j'avois cherché à vous démontrer l'impoſſibilité. . . . . Comment croire, me diſois-je, que le Miniſtre qui préſide aux finances ait fait un pareil choix, lui dont les projets de réforme ſemblent nous garantir qu'il ne confiera le tréſor royal qu'à des mains pures? Comment croire qu'il veut ſapper ſon édifice en en poſant les fondemens, détruire toute confiance publique, en montrant le deſſein de le rappeller, faire déſeſpérer du rétabliſſement

---

conſidérablement les dépenſes. Sa Majeſté en regrettant que les travaux ſoient trop avancés, pour qu'elle puiſſe étendre les réformes ſur tous les objets qui en ſeroient ſuſceptibles, a cru du moins prendre des meſures convenables pour réprimer à l'avenir cette prodigalité, pour retrancher des conſtructions qui reſtent à faire, tout objet de ſuperfluité & de luxe, & pour ſe faire rendre un compte exact de toutes ces dépenſes, &c. »

de l'ordre en appellant un banquier dont les actions publiques n'ont créé que le désordre ? Quel homme il s'associeroit ! Un homme qui, pour subvenir au discrédit de l'Espagne, imagine des billets d'État incapables de subsister sans crédit ! Qui, pour les introduire dans la circulation, ne fait qu'employer, tantôt une tyrannie révoltante, tantôt d'infâmes supercheries (1) ! Un homme qui, non content d'avoir trompé son Roi, la Nation, les Étrangers par ses billets d'État, cherche à perpétuer leur illusion par la création d'une banque plus funeste encore ! Un homme qui crie contre les priviléges exclusifs & qui en entoure sa banque ; qui livre ses actions à l'agiotage le plus effréné, qui n'a pas honte de faire publiquement l'éloge de cet agiotage ! Un homme qui, voyant sa banque décliner malgré ses priviléges, malgré ses manœuvres pour soutenir le jeu de ses actions, cherche à l'étayer par une nouvelle Compagnie de commerce ! Qui, revêtant cette Compagnie d'un nouveau privilége exclusif, condamne les deux Indes à être les victimes de son monopole ! En un mot, un homme dont aucune opération n'a été marquée au coin du

(1) Consultez pour ces faits l'Ouvrage *de la Banque de St. Charles, la lettre à M. le Couteux de la Noraye, le tableau raisonné de la Banque de St. Charles*, Ouvrages restés sans réplique.

génie, dont l'habileté ne confiſte qu'à pallier des maux par des maux, dont l'objet évident n'a été que de s'enrichir, dont les opérations ont été tout-à-la-fois funeſtes au crédit, au commerce Eſpagnol, opérations dont les ſuites preſqu'auſſi funeſtes pour la France, auroient mérité d'attirer à ſes actions une flétriſſure exemplaire! Un homme enfin, dont le nom doit être un jour, comme celui de Law, en horreur à l'Eſpagne & à la France (1).

Eh! pourquoi l'appeller en France? Étoit-ce pour trouver de nouveaux moyens d'emprunt? Étoit-ce pour changer l'ordre de la comptabilité?

Mais ſi l'on a beſoin d'emprunter, le nom d'un empirique diſcrédité dans toute l'Europe, qui ne mérite aucune confiance, qui, loin delà, mérite la haine de la Nation; d'un empirique, dont les principes deſtructeurs ſont connus, ſon nom, dis-je, n'inſpireroit-il pas de la défiance? Si la France conſerve quelque crédit, ne le perdroit-il pas? Le reſſuſciteroit-il s'il n'en eſt plus? Eh! quel moyen prendroit-il pour en obtenir? Proposeroit-il comme en Eſpagne ſes billets d'État?

---

(1) Si l'on m'accuſoit de décrier ſi fortement M. C. je répondrois avec M. de Mirabeau : *Un François ſeroit-il coupable en dévoilant à la Patrie les fauſſes eſpérances dont l'a leurré un Charlatan?* (Lettre à M. le Couteux de la Noraye.)

Mais feroit-ce à lui d'efpérer de ce préjugé des François contre les billets d'État (1), lui qui n'eft connu que par des opérations défaftreufes! Lui, prefqu'en tout femblable à ce Law, dont le nom nous fait encore friffonner! Prétendroit-il reffufciter le crédit par un nouveau fyftême de comptabilité? Mais enfeigneroit-il fur cette matiere quelque chofe qu'on ne fache pas? Ce n'eft pas la théorie qui manque, mais la fidélité, la conftance à fuivre les bons principes. Et quel homme médiocre n'a pas auffi fon fyftême (2)?

---

(1) Des billets d'État font certainement par-tout le dernier des remedes. Mais c'eft un remede inefficace lorfque la confiance ne les accompagne pas. Il fert prefque toujours dans les monarchies, parce qu'à la faveur de cet appas, on a prefque toujours trompé le peuple. Je ne dis pas cependant qu'il faille le profcrire entiérement; mais voulez-vous qu'il réuffiffe, laiffez-le employer par des mains honnêtes, qu'on foit convaincu de la pureté du directeur du tréfor royal, de la certitude du rembourfement, & ces billets circuleront. Si quelque établiffement peut donner un jour en France de la confiance aux billets d'État, ce fera la fanction des affemblées provinciales, quand elles feront *populairement* conftitués. Les arrêtés de l'affemblée provinciale de Rouen peuvent nous faire entrevoir quelle influence ces inftitutions auront un jour fur le crédit public.

(2) Cependant c'eft avec ce plan qu'il a féduit les ignorans. On parle d'une des bafes de ce plan que joint à l'abfurdité la tyrannie. --- Je ne veux pas la citer, pour ne pas effrayer inutilement les citoyens, dont elle attaque l'exiftence & l'état, d'une maniere plus pernicieufe pour ce dernier, que pour les autres.

Telles étoient, mon cher ami, les réflexions que me fit naître la nouvelle de l'élévation de M. Cabarrus. Celle de sa chûte la suivit presqu'aussitôt, tous les bons citoyens s'en réjouirent, excepté peut-être les agioteurs, qui fondoient l'espoir d'une ample moisson sur ses projets de réforme ou plutôt de désordre.

Les créanciers de l'État ont partagé la joie des bons citoyens, & c'est le sentiment qu'inspirent encore tous les plans qui ont pour but de diminuer les charges de l'État! Puissent-ils tous être aussi productifs qu'on les annonce (1)!

---

(1) Tous les bons citoyens voient avec peine, que toutes les réformes ne seront pas aussi productives qu'on les annonçoit. Par exemple, on porte à 1,200,000 liv. le gain fait par l'abolition des contre-seings. --- Eh bien! il est facile de démontrer que cette abolition coûtera peut-être à l'État deux à trois millions par an. --- Je n'en veux citer qu'un exemple.

Les Loteries de France étoient abonnées à 60,000 liv. par an; & calcul fait, leurs frais de port monteront, année commune, à 700,000 liv. reste donc déjà 640,000 liv. à déduire sur le 1,200,000 liv. Eh! que fera-ce des Compagnies ou qui régissent pour le compte du Roi, ou qui affermées réclameront les indemnités? On n'a pas encore réfléchi que la création des assemblées provinciales, amenant un nouvel ordre de choses, & plus de communication, les correspondances se multiplieroient, & qu'en conséquence, les gains de la poste seroient plus considérables. Ce n'est point dans la vue de critiquer les intentions du Ministere qu'on fait ces remarques, mais bien dans la vue de lui indiquer des ressources. Les créanciers de l'État ne peuvent que gagner à ce qu'on s'éclaire sur ces objets.

Puis-je ſur-tout voir un jour dans leur nombre l'abolition des lettres de cachet, la réſurrection de la liberté de penſer, ſans laquelle rien de ce qui ſe fait de bien ne reſtera (1). A cette époque

(1) Je dois citer ici pluſieurs hommages rendus à ce vœu de la liberté par les Parlemens. Voici d'ábord les paroles remarquables de l'arrêté du Parlement de Paris, du 17 Août: « Que la monarchie Françoiſe ſeroit réduite à l'état du deſpotiſme, s'il étoit vrai que les Miniſtres qui abuſeroient de l'autorité du Roi, puſſent diſpoſer des perſonnes par des lettres de cachet, des propriétés, par des lits de juſtice, des affaires civiles & criminelles, par des évocations ou caſſations, & ſuſpendre les cours de Juſtice par des exils particuliers, ou des tranſlations arbitraires ».

On m'aſſure que le Parlement de Paris s'occupe toujours de cet objet, un des plus importans pour la régénération de la France, & qu'il doit être ſecondé par deux Miniſtres connus par leur attachement pour la liberté d'écrire.

Une piece non moins importante & bien digne d'avoir ſa place dans la collection des Mémoires ſur la liberté de penſer, eſt le dernier arrêté du Parlement de Rennes, du 17 Septembre.

La Cour en vacation, inſtruite du coup d'autorité qui a été exercé dans la perſonne du Sr. Kerſaulan, gentilhomme Breton, lequel a été arrêté & conduit à la Baſtille, le 5 de ce mois, en vertu d'ordres du Roi.

Conſidérant qu'un pareil acte de pouvoir abſolu eſt effrayant pour tous les Sujets du Roi, qui peuvent à tout moment ſe voir privés de leur liberté ſur de ſimples ſoupçons.

Qu'un empriſonnement illégal ne peut jamais compromettre l'honneur d'un citoyen, mais que la perte de la liberté, étant une peine réelle, il eſt de la juſtice du Seigneur Roi, ou de faire élargir dès-à-préſent ledit Sr. Kerſaulan, ou d'éclaircir légalement les faits qui donnent lieu à ſa détention, que cette

ſeule, le crédit public me ſemblera hors de toute atteinte, parce qu'à cette époque ſeule la lumiere pourra librement éclairer les manœuvres qui pourroient l'ébranler.

Puiſſe-t-on enfin ſe bien perſuader *que la ſolidité de la dette Nationale demande plus une conſtitution Nationale qui la mette hors de toute atteinte de Banqueroute, qu'une régularité dans le paiement d'intérêts ſoutenue uniquement par des emprunts accumulés ſur des emprunts.* Oui je ne

---

affaire ne peut être portée que dans un tribunal compétent & avoué de la Nation.

Qu'une commiſſion du Conſeil ne ſauroit, dans aucun cas, remplacer le tribunal de la Loi, mais que dans l'affaire dont il s'agit, le Sr. de Kerſaulan auroit ſur-tout à craindre que les mêmes perſonnes qui ont fait ſoupçonner ſa conduite, n'euſſent encore le crédit de lui faire nommer des juges; qu'alors la ſituation deviendroit d'autant plus terrible, qu'il ſe verroit expoſé à augmenter le nombre de ces accuſés innocens, qui devoient être abſous par Juſtice, & qui ont été condamnés par des commiſſaires.

Par toutes ces conſidérations, la Cour a arrêté d'écrire au Seigneur Roi, à l'effet de ſupplier très-inſtamment Sa Majeſté de faire élargir dès-à-préſent ledit Sr. Kerſaulan, ou de le renvoyer devant un tribunal compétent, pour ſon procès lui être inſtruit & jugé, conformément aux Loix du Royaume.

Enfin, il faut citer l'arrêté de la Commiſſion intermédiaire de Bretagne dans la même affaire, qui offre un précis, écrit avec beaucoup de modération, de tout ce qu'on peut dire de plus fort ſur cette matiere. Comme il eſt peu connu, s'il me tombe ſous la main, je le tranſcrirai.

balancerois pas entre ces deux maux, entre une ſuſpenſion d'intérêts prononcée momentanément par les États-Généraux, avec toute promeſſe d'indemniſer, & de nouveaux emprunts ſans les États-Généraux (1). Car ce dernier remede ne feroit que prolonger le terme, où le mal doit être irréparable, & où la banqueroute doit avoir lieu; tandis que par l'autre moyen, pour un mal momentané, nous aurions deux biens inappréciables, des États-Généraux, & une dette hors de toute atteinte.

Je m'étois propoſé, mon cher ami, de m'étendre dans cette Lettre ſur la poſition de la France, relativement aux Puiſſances qui ſe font maintenant la guerre; mais je remets la diſcuſſion de ce point délicat à une prochaine.

---

(1) On ne voit que des plans d'impôts & d'emprunts, & tous les auteurs ſe diſent inſpirés par le patriotiſme : ſi ce patriotiſme étoit éclairé, ces écrivains ſentiroient la force du mot d'Horace, *non erat hìc locus.*

J'ai vu même juſqu'à des projets de Loterie nouvelle, avec leſquels on aſſure au gouvernement des centaines de millions par an. C'eſt triplement égorger le peuple; c'eſt prendre aux plus miſérables le prix de leur pain; c'eſt le prendre en corrompant leur morale, en les provoquant au crime; c'eſt reculer l'époque d'une aſſemblée qui ne peut qu'être utile au peuple, & remplit les intentions du Monarque pour ſon bonheur.



# POINT DE BANQUEROUTE,

## OU

## TROISIEME

# LETTRE

## A UN CRÉANCIER DE L'ÉTAT,

*SUR les moyens de ſoutenir le crédit de la France au milieu des troubles actuels de l'Europe.*

---

*Quo quidem in bello ſemper de pace agendum audiendumque putavi, ſemperque dolui non modo pacem ſed orationem civium pacem efflagitantium repudiari..... Semperque mea conſilia pacis & togæ ſocia, non belli atque armorum fuerunt.*

Cicero pro Marcello.

---

JE vous ai fait voir, mon ami, en conſidérant la révolution dans nos principes qu'avoient amenée les derniers troubles parlementaires, combien elle aſſuroit la dette nationale. Je veux vous montrer maintenant qu'elle n'a rien à craindre des troubles qui s'accumulent au-dehors, ſi toutefois la France

veut ſuivre le parti que lui dictent la raiſon & ſes vrais intérêts, & renoncer pour toujours à ce ſyſtême tracaſſier que la vanité ſeule pouvoit inſpirer & ſoutenir.

Si des diſputes s'élevoient entre les voiſins d'un laboureur riche; ſi ces diſputes produiſoient des combats, des incendies; ſi ces cultivateurs changeoient leurs ouvriers en ſoldats, croyez-vous qu'il ſeroit de l'intérêt & du devoir du laboureur riche, non-ſeulement d'alimenter ces diviſions, d'éterniſer ces combats, mais même d'y prendre part? N'expoſeroit-il pas par cette conduite ſes terres à reſter incultes, ſes granges à être brûlées, ſon or à être la proie du vainqueur? Ne s'expoſeroit-il pas, en accumulant dettes ſur dettes, à tomber de l'aiſance dans la miſere? Si, dans cette poſition, il vouloit ſuivre le conſeil de la raiſon & de l'humanité, il feroit ſes efforts pour appaiſer ces querelles, pour reconcilier ſes voiſins. Son intérêt même le lui dicteroit : car, s'ils ſe ruinoient réciproquement, pourroit-il faire des échanges avec eux?

Que, s'ils ne vouloient pas ſe rendre à ſes prieres, ſi la vengeance les portoit toujours à la guerre, il les laiſſeroit, en gémiſſant, ſe déchirer, il cultiveroit ſa terre, bien sûr de vendre mieux ſes produits; il étendroit ſon commerce, qui s'agrandiroit de l'inaction de ſes voiſins. Enfin

il ſe borneroit à prendre des précautions, pour empêcher ſes terres d'être ravagées.

Eh bien! cette politique ſi ſimple eſt celle que la nature des choſes dicte aux gouvernemens puiſſans. Pour la mettre en pratique, il ne faut pas de ſi vaſtes combinaiſons; pourquoi donc ne l'a-t-on pas préférée? L'intérêt & la vanité des Miniſtres en ſont les ſeules cauſes. Ces Miniſtres ont la manie de vouloir dominer, ou au moins influer par-tout, hors de chez eux. Ils ont enlacé les intérêts de leurs pays dans ceux des autres pays, & ils l'ont par conſéquent expoſé à reſſentir des contre-coups de toutes les calamités du dehors.

Telle eſt l'hiſtoire de la France. La nature lui avoit donné un ſol riche. On en a conclu qu'elle devoit être puiſſante : on a dit que ſa dignité l'obligeoit à jouer un rôle impoſant. Partout on lui a fait bâtir des comptoirs dans les Indes, fonder des colonies en Amérique; on lui a fait ſoudoyer des Rois en Europe, payer des eſpions dans toutes les grandes villes depuis Paris juſqu'à Calcutta; on lui a fait prendre part dans une foule de guerres dont l'objet lui étoit étranger, c'eſt-à-dire, qu'on a perpétuellement dépenſé les richeſſes & les forces de la France, non pour ſon bonheur, mais pour amuſer la vanité du Miniſtre des affaires étrangeres (1).

(1) Il ne faut ceſſer de le répéter; cet abſurde bouleverſe-

Si ce ſyſtême deſtructeur a dominé en France, c'eſt ſur-tout ſous Richelieu, & ſous le dernier Miniſtre. La manie tracaſſiere de Richelieu a préparé les guerres éternelles & malheureuſes du regne de Louis XIV, & ſi l'on s'obſtine à ſuivre celui du dernier Miniſtre, il faut ſe réſoudre à ſupporter les mêmes calamités que celles qui ont déchiré les derniers jours de Louis XIV.

J'aime à croire qu'on s'en déſabuſe enfin, & que la France plus ſage que par le paſſé, va ſe replier inſenſiblement ſur elle, ſe dégager de tous ces intérêts extérieurs qui lui ont coûté tant de ſang, tant de tréſors & ſa tranquillité, qu'elle va concentrer dans elle-même ſes forces & ſes richeſſes, pour réparer tous les maux qu'à cauſés dans ſon intérieur le ſyſtême erroné des ſiecles paſſés.

C'eſt au moins le ſeul moyen de combler cet énorme déficit qui nous épouvante. C'eſt le ſeul moyen de ſe procurer le tems néceſſaire pour porter la réforme dans toutes les branches de l'adminiſtration; c'eſt le ſeul moyen de pouvoir un jour diminuer ces impôts qui écraſent le peuple, & c'eſt le ſeul moyen enfin de ramener l'aiſance dans nos campagnes, d'y relever tant de chaumieres délabrées, de donner du pain & de la

---

ment en politique ſubſiſtera tant que le Miniſtre des affaires étrangeres ſera regardé comme le premier Miniſtre.

viande à tant de malheureux qui, n'ont pas toujours même de mauvais pain pour appaiser leur faim, de les vêtir de bons draps, de bonnes toiles, lorsque leurs os décharnés sont à peine cachés par des lambeaux dégoûtans.

Déclarez la guerre, au lieu de suivre ce parti raisonnable; voyez ce qu'il en va résulter : dépenses immenses, nouvelles dettes, emprunts, impôts, & faute de crédit pour l'emprunt, ou de tems & de force pour l'impôt, vous êtes contraint de recourir à une foule d'expédiens plus ruineux. Vous aggravez enfin votre état déjà si pénible, & je vois se préparer, ou un dépérissement universel, ou des révolutions sanglantes.

Prêchons donc la paix, elle est nécessaire pour réparer nos pertes, pour recouvrer nos forces, pour payer nos dettes. Elle est nécessaire pour donner le tems à nos administrations provinciales de se consolider, de se réformer, pour donner le tems aux États-Généraux de s'organiser convenablement au bien général; en un mot, elle est nécessaire pour donner le tems à la raison d'achever dans tous les esprits, dans tous les cabinets, la grande révolution qu'elle a commencée.

Puisque la paix nous promet tant d'avantages, voyons si les discussions qui éclatent au-dehors nous en offrent de plus grands, & qui puissent nous déterminer à y prendre part.

La Hollande paroît d'abord sur la scene, j'apperçois

perçois quatre partis dans le ſein de cette république.

Le parti Stathoudérien, c'eſt-à-dire, celui du plus puiſſant ſerviteur de la république, auquel elle a imprudemment accordé trop de titres, trop de pouvoir, trop de force. Il s'en ſert maintenant pour percer ſa bienfaitrice. --- L'épée que Guillaume Premier tira pour rendre ſon pays libre, Guillaume V la tire pour le rendre eſclave.

Le ſecond parti eſt celui de l'ariſtocratie. ---- Il a le plus ſouvent ſervi de point d'appui au premier. Il eſt compoſé des plus riches familles de la Hollande, qui, poſſédant depuis long-tems toutes les charges, ont cherché de tout tems à les rendre héréditaires. C'eſt le plus dangereux pour la liberté.

Le troiſieme, qui forme le parti démocratique, raſſemble dans ſon ſein les commerçans, les artiſans aiſés, & ce qu'on appelle la bourgeoiſie aiſée.

La populace, qui compoſe le dernier, eſt aux ordres du Prince, qui a plus d'occaſions d'employer ſes ſervices. Elle ſeroit dévouée au parti républicain, s'il eût eu la ſageſſe de ne pas mépriſer cette claſſe de citoyens. ---- C'eſt une faute qui a été commiſe dans preſque toutes les républiques.

Le Stathouder aſpire à la Souveraineté.

Les régens ou magiſtrats ne veulent ni royauté, ni démocratie, ils veulent perpétuer leur domination héréditaire.

Le parti républicain ne veut dans ſon Stathouder qu'un Officier à ſes ordres ; dans ſes magiſtratures, que des places non-héréditaires & acceſſibles à tous les citoyens irréprochables.

La populace crie, arme, brûle, détruit, pour celui qui la paye le mieux.

Il eſt aiſé de voir quel eſt ici le parti le plus raiſonnable ; ſi les hommes ne ſont pas prédeſtinés à être mis aux fers, par d'autres hommes, ſi tous ont un droit égal au bonheur, ſi ce bonheur ne peut être que le fruit d'un gouvernement vertueux, ſi pour être tel, il doit être déféré aux vertus & aux talens, ſi ces vertus & ces talens ne peuvent être que le fruit de l'égalité, de la liberté, ſi les conſtitutions libres, cimentées par le ſang & par des traités doivent être inviolablement reſpectées, certainement le droit eſt doublement ici pour le parti républicain. Il a pour lui la nature & ſa conſtitution. Auſſi le procès feroit bientôt jugé, s'il étoit permis à la raiſon ſeule de juger. --- Le Dictateur-Stathouder ſeroit caſſé, en réſervant de le récréer pour les beſoins preſſans de la république. Il n'y auroit plus de magiſtratures héréditaires ; toutes ſeroient par rotation. La populace prendroit un rang dans la

république ; car dès-lors qu'on y admet une diſtinction d'hommes, il n'y a plus de république.

Comme le moment n'eſt pas venu où la raiſon ſeule doit décider les querelles politiques, comme les ambitieux & les oppreſſeurs ont un grand intérêt à en reculer l'époque, les partis Stathoudérien & ariſtocratique ont eu recours aux armes.

Il n'entre point dans mon plan, de vous raconter ici l'origine & les progrès de cette guerre civile. --- Je ne ſuis point Hollandois, & par conſéquent, d'aucun parti. Mais après avoir examiné les raiſons alléguées de part & d'autre, je me ſuis convaincu que le Stathouder, les États d'Amersfort & même les États-Généraux, étoient condamnables dans toutes leurs prétentions.

Tel a été auſſi le ſentiment du Miniſtere de France qui a conſtamment ſoutenu les États de Hollande. Pourquoi faut-il que ſon intervention n'ait pas arrêté l'effuſion de ſang? Pourquoi l'offre de ſa médiation n'a-t-elle pas amené les partis à une ſuſpenſion pendant laquelle on les auroit conciliés ? Pourquoi ce ſyſtême de pacification a-t-il été détruit par une miſérable querelle incidente ?

Contre toute attente l'armée Pruſſienne a tout-à-coup inondé les États de Hollande. Les Anglois ſe préparent à ſoutenir cette entrepriſe. Permettez-moi, mon ami, de faire quelques réflexions ſur la conduite du beau-frere du Stathouder, & de

mettre un moment de côté les intérêts des créanciers de la France, pour confidérer ceux de l'humanité & de la liberté.

Comment un Prince dont on vantoit les lumieres, la fageffe & la modération, a-t-il pu tout-à-coup fe déterminer à envahir une république, dont il n'avoit point perfonnellement à fe plaindre ? Quel peut être le véritable motif de cette invafion ? Eft-ce de s'aggrandir, de conquérir ? Mais aujourd'hui que l'opinion publique flétrit même de leur vivant les brigands qui s'appelloient autrefois des conquérans, aujourd'hui que la juftice eft comptée pour quelque chofe dans les procès qui fe vuident à la pointe de l'épée, ce Prince n'auroit-il pas à rougir d'un pareil projet de conquête ? Pouvoit-il d'ailleurs efpérer de garder celle qu'une invafion inattendue lui auroit procurée ? Quel profit retireroit-il de ces marais, fi fertiles fous la main de la liberté, qui redeviendroient bientôt croupiffans dans celle de l'efclavage ?

Prétend-il faire rétablir le Stathouder dans tous fes titres, dans toutes fes dignités, punir les patriotes qui ont réfifté à fon oppreffion, à fes vues ambitieufes ?

Mais qui lui a donné le droit d'intervenir dans ces débats, entre le maître & fon ferviteur, entre le Souverain & le fujet ? Parce qu'il eft devenu le beau-frere d'un fujet de la république, eft-il

devenu l'arbitre des deſtins de cette république ? Ce feroit bien le plus étrange des bouleverſemens. Que diroit-il ſi un Prince ou Baron d'Allemagne, allié par les femmes à un de ſes généraux qu'il auroit diſgracié, le forçoit, l'épée à la main, de reprendre ce général ?

On répondra qu'il eſt trop fort pour avoir à craindre un pareil ſort. Soit; mais s'il exiſtoit une Puiſſance plus forte que la ſienne qui plaidât une pareille cauſe, il ſeroit donc obligé de reconnoître la juſtice de cette injuſtice, ou bien il ſe condamneroit lui-même.

Que Guillaume-Fréderic réponde ici à ſa conſcience, au cri public, au cri de la Hollande. Qui a créé le Stathouder ce qu'il eſt ? Le peuple Hollandois qui eſt le Souverain en Hollande ? Le peuple de chaque province repréſenté dans chaque État. Qu'eſt-ce que le Stathouder ? Le premier officier militaire de chaque État. Pourquoi a-t-il été créé ? Dans des beſoins preſſans, & pour ſauver la république.

Maintenant, s'il eſt vrai, dans tous les pays de la terre, que le maître peut renvoyer ſon ſerviteur, que le Souverain peut dépoſer ſes officiers quand il lui plaît; ſi par-tout il eſt vrai que celui qui a droit de faire, a, par ſuite, droit de défaire; il eſt évident que la Hollande a été fondée, par cela ſeul qu'elle l'a voulu, à ſuſpendre le Stathouder dans ſes charges de capi-

taine général & d'amiral; il eſt évident qu'il eſt d'une affreuſe injuſtice de vouloir lui faire conſerver par force, un officier dont elle a droit de ſe plaindre, lorſque les beſoins preſſans qui l'ont fait créer n'exiſtent plus; lorſque, loin d'être utile à la république, cet officier, ſuivant la marche ambitieuſe de ſes prédéceſſeurs, ne cherche qu'à uſurper de nouveaux priviléges, qu'à détruire la liberté publique (1).

Eh! qu'on n'objecte pas ici que le parti anti-Stathoudérien eſt aveuglé par la paſſion, que le Stathouder n'eſt pas coupable des griefs qu'on lui reproche. Eh! qu'importe? Ce Stathouder a été créé par la volonté générale, & la volonté générale veut aujourd'hui, ſinon l'anéantir, au moins lui ôter ſes priviléges. Or, aucune Puiſſance n'a droit d'exiger des comptes de la république. Le Stathouder n'a pas droit de lui demander les motifs de ſon excluſion, ou au moins de les conteſter, quand elle y perſiſte, & à plus forte raiſon, ce droit n'exiſte-t-il dans aucune Puiſſance étrangere.

Mais d'ailleurs les griefs dont les républicains accuſent le Stathouder, ne ſont que trop bien démontrés par leur hiſtoire. Cette aſſertion frap-

---

(1) Liſez pour vous en convaincre l'hiſtoire de cette république, par Ceriſier, & ſur-tout le ſecond volume de la défenſe des Belges confédérés, par M. Bernard.

pera, mais elle eſt de la plus grande vérité : depuis l'expulſion des Eſpagnols, les vrais ennemis de la Hollande n'ont été ni les Anglois, ni les François, ni les Impériaux. Leur plus dangereux ennemi, dans tous les tems, même ſous le premier Guillaume, a été le Stathouder.

Encore une fois, ſi le Roi de Pruſſe prétend rétablir le Stathouder à main armée dans toutes ſes dignités, il commet une injuſtice criante ; c'eſt un vampire, un fléau qu'il force la Hollande de recevoir de ſa main.

S'il n'a que le deſſein de venger la prétendue inſulte faite à ſa ſœur, ſon invaſion eſt fondée ſur un motif plus foible & ridicule même : car d'abord un Souverain a-t-il une ſœur ? Eh ! d'ailleurs la ſœur d'un Souverain épouſant un ſujet d'une Puiſſance étrangere, perdroit tous ſes droits primitifs, ſi elle en avoit. Elle n'a plus que ceux de ſon mari. Nous ne devons donc point conſidérer ici la ſœur de Guillaume-Fréderic, mais l'épouſe de Guillaume V, Stathouder. Or, l'épouſe du Stathouder ne peut réclamer de plus grands priviléges que lui, ne peut exiger plus d'égards que lui. Il eſt ſujet, il eſt le premier officier ; elle n'eſt que l'épouſe d'un ſujet, du premier officier.

Les États de Hollande connoiſſoient l'objet de ſon voyage, ils ſavoient que les ſéditions s'éleveroient ſous ſes pas, & ils ont voulu les pré-

venir, ils ont empêché des flots de ſang de couler (1). Voilà le ſecours ſignalé que les commiſſaires de Worden ont rendu à leur patrie. Et c'eſt pour les en punir, que la Hollande eſt inondée de troupes Pruſſiennes ! On les punit de n'avoir pas voulu ſe laiſſer tranquillement égorger.

Mais encore une fois, s'il s'élevoit à Berlin une faction dangereuſe ; ſi le chef éloigné ſe montrant tout-à-coup vouloit exciter des commotions ; ſi Guillaume-Fréderic, au lieu de l'empriſonner, de le punir, ſe bornoit à le prier de ſortir de ſes États, ſeroit-il coupable, & ſeroit-on fondé à le traiter de Prince injuſte, inhumain ?

Voilà pourtant le crime, l'unique crime des États de Hollande : ils ont refuſé l'entrée d'une de leurs principales Villes à l'épouſe de leur premier officier, dont la préſence devoit par-tout exciter des troubles. Ils ont accompagné d'ailleurs leur refus de toutes les marques de reſpect, de tous les égards poſſibles. Ces faits ſont conſtatés par des procès-verbaux authentiques : la Pruſſe n'en a jamais démontré la fauſſeté, & cependant

(1) On ne peut nier la vérité de ce concert bien préparé. --- La populace à la Haye s'aſſembla, le jour où la Princeſſe devoit arriver, & elle ſe préparoit à des déſordres, lorſqu'on la diſſipa. Elle en commit dans d'autres Villes.

il paroît d'après la déclaration du Roi de Pruſſe, du premier Septembre, que c'eſt uniquement pour venger cette inſulte faite à ſa ſœur, *par une moitié des États de la Hollande*, y eſt-il dit, qu'il a fait marcher ſes troupes.

Mais avant de les faire marcher, il eût fallu prouver la réalité de cette inſulte. Il eût fallu prouver que la conduite des États de Hollande n'étoit pas ſanctionnée par une très-grande majorité; majorité avouée même par le Stathouder dans ſa déclaration de guerre, du 26 Septembre.

Son généraliſſime a cru probablement ce motif trop foible, puiſqu'il ſe plaint dans ſon manifeſte, de ce que *la prétendue majorité cherche à ſurprendre la deſtruction entiere du Stathoudérat héréditaire de l'illuſtre Maiſon de Naſſau, qui a fondé de ſon ſang toute la baſe de la république Batave; de ce que cette majorité dépoſſede les anciens Magiſtrats, détruit le vrai régime conſtitutionel, &c.*

Encore une fois, quel compte la Hollande a-t-elle à rendre à la Pruſſe de ſa conduite, de ſes réſolutions pour ſon premier officier, pour les magiſtrats? Depuis quand le deſcendant des Électeurs de Brandebourg eſt-il devenu ſon arbitre, ſon juge, ſon maître? Exiſte-t-il un traité qui lui donne des droits ſur les États de Hollande? Lorſqu'il a marié ſa ſœur au Stathouder, les États de Hollande ſe ſont-ils ſoumis à lui rendre compte de tout ce qu'ils feroient, & à ſuivre ſes volontés?

Si rien de tout cela n'exiſte, l'invaſion du Roi de Pruſſe eſt donc une injuſtice; elle n'a d'autre appui que l'horrible loi du plus fort, qui peut un jour auſſi ſervir à le dépouiller.

Que s'il déſavoue ſon général, s'il ſe retranche dans le grief de l'inſulte faite à ſa ſœur, --- il n'eſt pas mieux fondé. Je ſuppoſe cette inſulte réelle. Eh! quand dans des momens de tumulte on auroit manqué à quelques égards envers ſa ſœur, un Prince humain & philoſophe devroit-il, pour ce léger prétexte, allumer une guerre qui peut devenir générale, expoſer un pays riche & peuplé à la dévaſtation, à des pertes incalculables! Non, il ne faut pas ſe laſſer de le répéter, un Prince n'a pas ce droit; il n'a pas le droit de laver une miſérable inſulte dans le ſang de ſes voiſins; il n'a pas le droit d'expoſer le ſang de ſes ſujets pour une querelle auſſi foible dans ſon objet. Car ſes ſujets ne lui doivent leur ſang, que pour le bien de la patrie, & non pour ſatisfaire les caprices d'un amour-propre trop ſuſceptible.

Mais n'eſt-il donc point d'autres moyens plus doux de faire réparer une inſulte? Ne ſommes-nous dans un ſiecle de lumieres, que pour voir triompher encore les principes barbares du plus fort? Ne doit-on pas craindre qu'un pareil exemple donné ne réveille ce principe deſtructeur? N'eſt-il pas à craindre que, ſi tous les Princes recommencent à ſe faire juſtice par les armes de

la provocation la plus foible, l'Europe ne redevienne fouvent le théâtre de guerres interminables? Et voilà le mal affreux que peut produire l'exemple du Roi de Pruffe! Ah! fi jamais, ce qu'au Ciel ne plaife, cette funefte prophétie s'accomplit, que de reproches il aura à fe faire! Pas une goutte de fang ne fera verfée, qui ne réjailliffe fur fa tête!

Et celui qui fe verfe maintenant, n'eft-ce pas par fon ordre, fous fon plaifir, pour l'amour de fon beau-frere? Ah! fi l'homme qui pefe le fang de l'homme dans la balance de la juftice eft fi économe, fi avare, s'il craint même d'en répandre quelques gouttes, au nom des loix outragées, fi la foibleffe de fes lumieres lui fait appréhender fans ceffe d'en avoir répandu d'innocent, que doit-ce donc être des craintes du Souverain qui fait une guerre où prefque tout le fang qui fe verfera, coulera des veines, ou de citoyens paifibles, ou de foldats étrangers à l'objet de la querelle, ou de républicains, dont la vie eft bien plus précieufe que celle d'automates enregimentés? Que doit-ce être des remords d'un Souverain qui excite une guerre, dont on a démontré que la caufe étoit, ou frivole, ou abfurde, ou injufte? Il n'eft plus de repos, plus de plaifir pour un juge fenfible, éclairé, qui aura condamné Calas & Montbailli. ---- En feroit-il pour un Prince qui auroit fait égorger des milliers d'hom-

mes, qui auroit plongé des milliers de familles dans les larmes & l'infortune, pour réparer une légere infulte ?

Mais ici ces maux ne fe borneront pas à des flots de fang.

Je fuppofe que les Pruffiens s'emparent de toute la Hollande, avec la même célérité que Louis XIV; je fuppofe que la France abandonne les Hollandois; je fuppofe qu'ils foient forcés de fe foumettre au Stathouder, de le recevoir comme leur Souverain..... Qu'arrivera-t-il? Fier de fa victoire, comptant fur l'éternel appui de fon beau-frere, il ne mettra plus de bornes à fes ufurpations. Les adulateurs, les courtifans, les délateurs l'entoureront. L'homme libre qui ofera réclamer, éprouvera peut-être le fort de Barnevelt. Eh! fût-il affez prudent pour gémir en filence, n'eft-ce pas le plus grand des crimes de forcer l'homme libre à gémir? Un homme libre! Ah! c'eft le chef-d'œuvre de la Divinité. L'homme libre peut feul fe développer pour l'honneur, pour le bien de fes femblables. Sous l'efclavage devenu reptile, il ne fe développe que pour falir la terre fur laquelle il rampe, que pour empoifonner tout ce qu'il touche; & voilà la métamorphofe qu'éprouveront les patriotes Hollandois: car, quoique difent les lâches qui calomnient les républicains, il exifte dans la Hollande de vrais patriotes, des hommes qui feront douloureufement affectés de la

ruine de la république, qui ne ſauront *jamais* capituler avec la ſervitude. --- Ils périront donc lentement rongés par la mélancolie, ou ils s'éloigneront d'une patrie qui n'eſt plus.

Peut-être dans l'eſpoir de la voir reſſuſciter auront-ils le courage de reſter; peut-être dans l'eſpoir que, ſe laſſant du joug, leurs compatriotes chercheront un jour à le ſecouer, ils attendront un changement de circonſtances politiques qui entraînera ailleurs les troupes de leurs vainqueurs. Et alors je vois de nouveaux orages s'élever, je vois la liberté reparoître, mais couverte de ſang, d'un ſang qui demandera encore vengeance de l'invaſion d'aujourd'hui.

Prince, dont ſans doute les intentions ſont droites, mais dont l'eſprit eſt égaré par la tendreſſe fraternelle, pourras-tu contempler ces tableaux de ſang-froid? --- Si tu crois fermement à l'exiſtence d'un Dieu, d'une vie future, ſi par conſéquent tu crois à des principes de morale & de juſtice univerſelle qui te lient comme le reſte des hommes, je te ſupplie, je te ſomme d'examiner ta conduite à la lueur de ces principes. Je te ſomme d'être rigoureux envers toi, comme la Divinité le ſera un jour. Je te ſomme de te répondre dans ta conſcience aux raiſonnemens que je t'ai fais ici; tu n'auras pas au moins à alléguer au

tribunal suprême que tu n'étois pas instruit, qu'on t'a trompé; le ciel t'a donné des lumieres, il t'a donné un pere qui, malgré son amour pour les conquêtes & pour la guerre, t'a montré leur danger, leur injustice. ----- Relis cet article de l'avant-propos de son histoire.

« Mais (1) ce qu'il y a de plus funeste, c'est l'horrible effusion qui se fait du sang humain. L'Europe ressemble à une boucherie; par-tout ce sont des batailles sanglantes; on diroit que les Rois ont résolu de dépeupler la terre. La complication d'événemens a changé les causes des guerres; les effets continuent, & le motif cesse. Je crois voir des joueurs qui, dans la rage du jeu, ne quittent la partie que lorsqu'ils ont tout perdu, ou qu'ils ont ruiné leurs adversaires. Si l'on demandoit à un Ministre Anglois, pourquoi continuez-vous la guerre? C'est, diroit-il, que la France ne pourra plus fournir à la dépense de la campagne prochaine; & si l'on faisoit la même question à un François, la réponse seroit toute semblable. Supposons que l'un des deux accuse juste, & que l'acquisition de deux ou trois places frontieres, d'une petite lisiere de terrein, une limite un peu plus étendue, doivent

(1) Voyez l'avant-propos de l'histoire de Fréderic II.

être regardées comme des avantages ; quand on compte les dépenſes exceſſives que la guerre a coûtées, combien le peuple a été foulé par des impôts pour amaſſer ces grandes ſommes, & ſur-tout que c'eſt au prix du ſang de tant de milliers d'hommes que ces conquêtes ont été achetées ; qui ne ſeroit point ému à la vue de tant de malheureux qui ſont les victimes de ces funeſtes querelles ? Mais ſi vous êtes touché par le malheur d'un particulier, ou ſi vous vous attendriſſez à l'infortune qui réduit une famille entiere à la miſere, combien plus ne devez-vous pas l'être, en voyant les viciſſitudes des plus floriſſans Empires & des Monarchies les plus puiſſantes de l'Europe ? Et c'eſt la plus belle leçon de modération qu'on puiſſe vous donner. Conſidérer les écueils, les naufrages, débris de l'ambition, c'eſt ouvrir l'oreille à la voix de l'expérience qui vous crie : Rois, Princes, Souverains à venir, que la fable d'Icare, qui nous peint la punition de l'ambitieux, vous faſſe éviter ſans ceſſe cette paſſion inſatiable & fougueuſe ».

Comment l'Angleterre qui a plus d'une fois éprouvé cette triſte vérité, s'expoſe-t-elle à une guerre pour ſoutenir le Stathouder contre le parti républicain ? Quel peut être ſon objet ? Eſt-ce de livrer les Hollandois au deſpotiſme, afin de ruiner par-là leur induſtrie & leur commerce, & de n'avoir plus leur rivalité à craindre ? Ce

motif feroit infâme; il déshonoreroit & le gouvernement qui fe dirigeroit par lui & la Nation qui l'applaudiroit. L'Angleterre reffembleroit à un fcélérat qui, jaloux de voir des gens de bien profpérer, prêteroit des fecours à un autre fcélérat pour les égorger.

On me dira que tel étoit pourtant le mobile de la conduite des Hollandois, lorfqu'en 1650, ils refuferent de feconder les républicains Anglois, lorfqu'ils aidoient les Royaliftes, lorfqu'ils déclaroient la guerre aux Anglois.

Je veux que les Hollandois du fiecle dernier, fe foient fouillés de cette tache. Que la faute en refte fur leurs têtes. Cette faute appartenoit en partie à la politique du fiecle où ils vivoient. Mais parce que les Hollandois étoient injuftes au milieu de la barbarie du fiecle dernier, les Anglois doivent-ils l'être malgré les lumieres de celui-ci? La faute paffée excufe-t-elle la faute préfente? S'il en étoit ainfi, il n'eft pas de crime, foit de Nation, foit de particulier qui ne pût trouver fon excufe.

Les Anglois prétendent-ils fe venger de l'alliance faite dans la derniere guerre par les Hollandois, avec les Américains & les François?

Mais, puifque ces Américains n'avoient pris les armes que pour défendre leur liberté de l'oppreffion, les Hollandois pouvoient légitimement les fecourir, ou bien s'ils étoient coupables,

les

les Anglois l'euſſent été eux-mêmes, lorſque dans le ſeizieme ſiecle Eliſabeth prêta des ſecours aux Hollandois, pour les tirer des fers de Philippe II.

Il exiſtoit, dit-on, encore des traités entre les Hollandois & les Anglois. -- Soit : mais tout traité ſe tait, lorſque ſon exécution peut nuire à la liberté d'une Nation. Que diroit-on d'un homme qui, prêt d'égorger un voyageur, ſe plaindroit d'être arrêté par un tiers avec lequel il auroit été lié précédemment ? Le danger de la vie des hommes juſtifie alors les ſecours ; & il rompt les traités contraires.

L'alliance avec les François n'étoit qu'une ſuite de celle avec les Américains.

Je ſuppoſe que cette double alliance ait été un crime envers l'Angleterre, n'a-t-il pas été éteint par le dernier traité de paix ? N'a-t-on pas promis réciproquement d'oublier tous ſes torts ?

Si maintenant on veut les reſſuſciter, les faire ſervir de prétexte à de nouveaux combats, la guerre ſera donc éternelle : car les torts ſeront éternellement réciproques ; il y aura vengeance de la vengeance ; elle n'aura point de bornes dans le tems. La chance eſt pour les Anglois aujourd'hui, elle peut être contre eux demain ; leur ſang coulera donc à ſon tour. Quelle horrible politique ! Ne tend-elle pas à faire des hommes une boucherie perpétuelle ?

Eſt-ce donc à une Nation qui ſe vante de ſa

liberté, de ſa philoſophie, de ſon humanité, à ſanctionner une politique auſſi barbare? Et ne lui convient-il pas au contraire, ſous tous les rapports, de donner un exemple glorieux, en faiſant ceſſer ces cauſes éternelles de haines & de combats?

Mais abandonnerons-nous, inſiſte-t-on, un Prince qui s'eſt dévoué pour nous, qui, s'il n'a pu dans la derniere guerre faire déclarer la Hollande pour nous, a du moins empêché tous ſes efforts contre nous? Ne devons-nous pas le ſoutenir par reconnoiſſance?

Soyez reconnoïſſant, je le veux; mais devez-vous l'être au dépens de tiers? Ne pouvez-vous reconnoître les ſecours du Stathouder, ſans immoler des hommes & une Nation entiere à ſon reſſentiment?

Le bienfait d'ailleurs que vous lui devez, n'eſt-il pas un crime envers ſa patrie? Car raiſonnez ici de ſang froid, ſans partialité; le Stathouder eſt un officier des États; il eſt forcé par la loi d'exécuter la déciſion des États. Puis donc que les États avoient réſolu la guerre contre vous & l'alliance avec la France, ne devoit-il pas prendre les intérêts de la France, & preſſer les armemens contre l'Angleterre. Il a préciſément fait le contraire; il a donc, en vous rendant ſervice, trahi le vœu de ſes conſtituans, & par conſéquent il eſt coupable, & par conſéquent il

mérite d'être puni, ou, ſi vous ne reconnoiſſez pas cette vérité, je ne vois pas comment vous aurez le droit de condamner un miniſtre Anglois, qui, malgré les actes du Parlement, aſſiſteroit un peuple avec lequel vous ſeriez en guerre.

Le Roi de Pruſſe n'a, je l'ai prouvé, qu'un prétexte frivole, pour juſtifier ſon invaſion. L'Angleterre n'a pas même un prétexte. Tel eſt celui qu'elle allegue.

Elle prétend que de l'interpoſition de la France, dans la querelle de la Hollande, il ne pourroit réſulter que des *ſuites auſſi dangereuſes*, *pour la conſtitution & l'indépendance avec des provinces unies*, *que nuiſibles à pluſieurs égards aux intérêts & à la sûreté des États Britanniques* (1).

Mais quel étoit l'objet de l'interpoſition de la France? De ſoutenir le parti républicain dans ſes réclamations contre l'oppreſſion du Stathouder, contre le préjudice que portoit à la liberté ſon pouvoir exceſſif, contre l'abus des magiſtratures héréditaires, &c. Son objet étoit de rendre à la conſtitution républicaine ſon énergie, de la purifier de ſes vices, & par conſéquent de mieux aſſurer l'indépendance des Provinces-Unies.

On m'objectera que ce but n'eſt qu'un prétexte, & que la France protege le parti répu-

---

(1) Voy. la Lettre de lord Torington, au gouverneur général des Pays-Bas, du 24 Septembre.

blicain, pour ſon intérêt, & non pour l'amour de la liberté, Eh! qu'importe, ſi la liberté vient par cet intérêt?

Si l'Angleterre étoit fidelle aux principes de ſa propre conſtitution, n'eût-elle pas dû concourir elle-même à la cauſe des républicains Hollandois? Loin de là, elle ne cherche qu'à les aſſervir au Stathouder, qu'à conſerver un ver rongeur dans ſa conſtitution, un déſordre qui la mine, juſqu'à ce qu'il la détruiſe. Eh! quel eſt ſon but? De l'affoiblir, en l'obligeant de lutter perpétuellement contre ſon ennemi *de la Haye*, de l'empêcher d'armer des flottes pour ſoutenir ſon commerce & ſes colonies, de faire naître un moment propice, pour s'emparer de ſes colonies, & s'attirer à elle ſeule le commerce de toutes les Indes Orientales. Voilà le but ſecret de l'Angleterre! Voilà comment, en concourant à affermir la conſtitution & l'indépendance de la Hollande, la France nuit aux intérêts & à la ſûreté de l'Angleterre.

Honte! Honte à jamais au gouvernement Anglois! Il a voulu donner des fers à l'Amérique, il s'eſt déshonoré. Il veut en faire donner aux Hollandois. — Ici ſon crime eſt bien plus grand, car ces Hollandois ne ſont pas ſes ſujets, & il a juré tout récemment un traité ſolemnel de paix avec eux (1).

---

(1) Quel beau ſujet pour Fox & pour Burke, s'ils veulent,

J'allois ajouter; honte à ma Nation, ſi dans ce combat de la liberté contre l'oppreſſion, elle abandonne la Hollande! Mais je m'arrête.

Comme ami de la liberté, je donnerois mon ſang pour que la France ſecondât par les armes, la liberté expirante de la Hollande.

Mais, comme François, je ſuis obligé d'avouer que l'intérêt de ma patrie eſt de conſerver la paix.

La paix, je l'ai démontré, lui eſt néceſſaire pour fermer ſes plaies profondes, pour acquitter ſa dette immenſe, pour revivifier la culture, pour améliorer ſon commerce. Prend-elle les armes? Elle recule à une époque incalculable le terme de ſa guériſon.

J'entends dire de tous les côtés, *la France eſt déshonorée, la France ſe perd, ſi elle abandonne les Hollandois.* Ces aſſertions paroiſſent ſpécieuſes, quand on ne les peſe que dans la balance politique des ſiecles paſſés, quand on veut faire mouvoir les gouvernemens, comme

---

à la rentrée du Parlement, faire condamner les meſures honteuſes priſes par le Miniſtere Anglois contre les États de Hollande! En vengeant la liberté de ces derniers, & l'humanité en général, ils juſtifieront la Nation Angloiſe du crime de coopérer à cette infâmie ---- Cette occaſion nous apprendra, ſi les chefs de l'oppoſition ſont véritablement dirigés par des principes de politique univerſelle, & non par de préjugés nationaux.

On ne voit qu'avec peine ces préjugés dominer dans les gazetiers Anglois, & les entraîner à ce degré de baſſeſſe, de plaiſanter les républicains Hollandois dans leur malheur.

des enfans, par le petit reſſort d'une vanité ridicule & non pas les calculs de la ſageſſe.

Sans doute ſi le gouvernement de France avoit promis de ſecourir, même par ſes armes, les patriotes Hollandois, ſi ces derniers ne s'étoient portés aux dernieres extrêmités contre le Stathouder, que dans l'eſpoir, que ſur la promeſſe ſolemnelle de ce ſecours, certainement l'abandon de la France ſeroit une lâcheté qui la déshonoreroit. Le gouvernement François auroit traîné les Hollandois ſur les bords d'un précipice qu'il auroit creuſé ſous ſes pas, pour l'y faire précipiter par des mains ennemies.

Mais trouve-t-on dans les différens écrits que cette querelle a produits quelque trace de cette promeſſe d'armer ? Ne voit-on pas le gouvernement François ſe borner à jouer le rôle de pacificateur & de médiateur ? Dès-lors peut-il y avoir du déshonneur pour la France de ne pas faire marcher des troupes en Hollande, puiſqu'elle ne s'y eſt point engagée ?

Peut-on la blâmer de ſon inaction, ſi elle démontre que l'intérêt de ſes peuples l'y entraînoit ? Un des plus grands politiques de l'Europe de ce ſiecle, que j'ai déjà cité, le Roi de Pruſſe, n'enſeigne-t-il pas qu'une Puiſſance n'a d'autre Loi que l'intérêt de ſon peuple, qu'il ſeroit abſurde dans elle de ſoutenir un traité qui lui nuiroit, & qu'il n'y a point de déshonneur à manquer à

ſes engagemens , quand ils deviennent contraires (1) ?

Il ſeroit à déſirer certainement que ces maximes politiques ne fuſſent pas ſi généralement adoptées, & que les traités fuſſent plus reſpectés. Mais tant que la défiance & la mauvaiſe foi en dicteront les conditions & les expreſſions équivoques , on ne devra point s'étonner de la légéreté des gouvernemens à les rompre ; & dès-lors que la faculté de les rompre , lorſque l'intérêt l'ordonne, eſt une condition ſous-entendue par toutes les Puiſſances, le déshonneur ne peut être alors qu'une chimere. S'il exiſte , c'eſt pour flétrir celui qui s'eſt laiſſé duper.

Mais je veux que la France ait eu des torts réels en abandonnant les Hollandois , ne ſont-ils pas expiés, au moins aux yeux des François , par le bien-être que cet abandon procure à ces derniers ? En effet , un coup de fuſil tiré par les François auroit peut-être embraſé tout l'Univers, & il eſt difficile de prévoir quel eût été le terme de la durée de cet incendie , & de calculer les frais que cette guerre générale eût entraînés. En ſuppoſant que la victoire eût ſuivi les armes françoiſes par-tout, le peuple n'en auroit pas moins

(1) Voyez l'avant-propos de ſon Hiſtoire , que j'ai déjà cité.

été écrafé par d'autres impôts, d'autres emprunts qui auroient aggravé fon état douloureux.

Ce motif n'étoit-il pas affez prépondérant pour arrêter le penchant qui portoit la France à fecourir les Hollandois ? Eft-ce donc depuis trop longtems que les gouvernemens comptent avec leur peuple, avant de facrifier leur fang & leurs tréfors ? Et doit-on faire un reproche au nôtre d'avoir préféré le bien-être réel des François, au contentement de l'amour-propre national ?

Bien-être momentané, me dit-on ! Que de guerres nous prépare cet abandon ! La France perd l'alliance avec la Hollande ; les Provinces-Unies vont être dévouées au Stathouder, à l'Angleterre, à la Pruffe.

Eh ! qu'importe cette alliance à la France ? Ne nous laffons point de le répéter, toutes ces alliances, tous ces traités ne font que des hochets fabriqués par l'interêt d'un moment, brifés par l'intérêt du moment fuivant, d'où réfulte qu'il eft inutile d'en faire : car on pourra toujours prédire que fi l'intérêt nouveau porte l'une vers l'autre deux Puiffances, même fans traité, elles fe lieront, s'affifteront, & que mille traités folemnels feront éludés, fi l'intérêt changé l'ordonne.

Et n'eft-ce pas ce que la France a vingt fois éprouvé de la part de la Hollande ? Sous Henri IV & fous Louis XIII, cette République dut *en partie* fa liberté aux fecours & à la générofité de la

France. Elle devint enſuite une des plus cruelles ennemies de Louis XIV. --- Il meurt & elle contracte une étroite alliance avec le Régent de France. -- Dans la guerre de 1746, ſes bataillons ſont détruits à Fontenoy par des François. En 1756, elle reſte neutre malgré des traités qui l'obligeoient à prendre un parti. Dans la derniere guerre, elle prend ouvertement celui de la France; mais c'eſt pour lui être à charge. Elle ne donne ni argent, ni troupes, ni vaiſſeaux: c'eſt la France qui défend ſes colonies orientales, qui la défend en Europe, qui la défend gratuitement par-tout.

Mais ſi l'Angleterre nous déclare la guerre, dit-on, la Hollande, jouée par les François, ne leur prêtera plus ſes troupes, ſes vaiſſeaux.

Eh! mais en a-t-elle? Non, & jamais elle n'en aura beaucoup. Les fameux chantiers de l'amirauté d'Amſterdam ſont preſque déſerts. La Hollande vit de ſes ſuccès, de ſa réputation paſſée; elle n'a eu qu'un demi-ſiecle de gloire & de proſpérité, celui qui a ſuivi les combats eſſuyés pour recouvrer ſa liberté.

Deux cauſes y ont contribué. L'eſprit public animoit véritablement alors ſes habitans, & le commerce immenſe qu'elle faiſoit la mettoit à portée d'avoir des flottes & des troupes; mais depuis que toutes les Nations ont pris part à ce commerce, ſa puiſſance a dû décliner.

Elle ne commercera plus avec nous, ajoute-

t-on. --- Gardez-vous de le croire. La Hollande, & comme consommatrice, & comme chargée des commissions de l'Univers, ira toujours au meilleur marché, elle ira toujours chez vous. Peut-elle empêcher vos vins d'être les seuls vins de table, vos huiles d'être les meilleures, vos soies d'être les plus belles, &c.? Peut-elle empêcher les peuples du nord, du midi, de l'autre continent, de les rechercher? Et si elle n'est qu'un entrepôt, qu'un magasin pour ces peuples, si ces peuples conservent toujours le même goût pour vos denrées, pour vos manufactures, qu'avez-vous à craindre? Restez tranquilles. Malgré votre abandon, les Hollandois viendront toujours à vous, feront toujours des affaires avec vous.

S'ils exportent vos marchandises, ils importent aussi chez vous des marchandises étrangeres. Or, n'auroient-ils pas lieu de craindre, en rompant entiérement toute liaison avec vous, de se fermer ce débouché? Tant qu'ils gagneront des provisions avec vous, tant qu'ils conserveront leur esprit calculateur & mercantile, ils se garderont de devenir vos ennemis; ils cacheront leur ressentiment. Les Hollandois peuvent être ennemis de l'individu; mais jamais de l'or qu'il possede. *J'irois en enfer, au risque d'y brûler mes voiles*, disoit un marchand Hollandois à qui l'on reprochoit de fournir des munitions de guerre aux

ennemis de ſa patrie ; & cette phraſe donne la meſure de l'eſprit Hollandois.

Mais, inſiſte-t-on encore, la Hollande ne nous prêtera plus. Eh ! tant mieux, ce ne ſeroit pas un grand malheur. Si vous vous gouvernez bien, je vous l'ai prouvé, vous n'aurez plus beſoin d'emprunts.

Eh ! quand vous en auriez beſoin, ne croyez pas que les Hollandois ceſſent de vous prêter, ſur-tout ſi leur créance devient plus ſolide, par le changement de votre conſtitution. Établiſſez des États-Généraux ; qu'ils mettent un frein aux déprédations impunies des Miniſtres avides, à la facilité d'emprunter & de diſſiper ; qu'ils aſſurent ſur des baſes certaines la dette nationale, & vous verrez, dans un beſoin, les Hollandois accourir au premier ſignal. Ils calculent ces républicains ; & c'eſt parce qu'ils calculent bien, qu'alors ils vous prêteront à quatre & à trois même pour cent.

La Hollande a un beſoin ſans ceſſe renaiſſant de placer ſon argent, parce que, plus riche en numéraire que l'Eſpagne même, l'argent eſt la ſeule production ; parce qu'on ne vit point de ſes capitaux, mais bien de ſes intérêts. Or, elle vous a prêté juſqu'à préſent malgré les riſques, malgré ſa triſte expérience du paſſé, à un intérêt qui n'eſt pas exceſſif. --- Comment, lorſqu'il n'y auroit pas de riſques, lorſqu'au contraire la conſti-

tution feroit le garant de fa créance, comment ne s'empresseroit-elle pas de vous prêter ? Encore une fois, chez une Nation capitalifte ou commerçante, le reffentiment fe tait devant l'intérêt ou le profit.

Mais enfin, fon alliance avec l'Angleterre, avec la Pruffe, ne va-t-elle pas fortifier ces Puiffances qui deviendront de plus en plus redoutables ?....

Rappellez-vous ce que j'ai dit plus haut. --- L'intérêt de la Hollande eft d'être bien avec un peuple qui la fait vivre, qui l'enrichit; or, il ne feroit pas difficile de prouver qu'elle gagne bien plus, qu'elle a bien plus de rapport avec la France, qu'avec l'Angleterre.

Mais d'ailleurs la pofition de la Hollande, fon induftrie, fon commerce, lui font la loi de maintenir toujours la paix, de garder dans toutes les guerres une exacte neutralité.

Son intérêt fur-tout la porte à ne jamais rompre avec la France, puifqu'étant dans fon voifinage, fes Villes ouvertes & fans défenfe, n'offriroient aucune réfiftance aux armées Françoifes. La fameufe Campagne de 1672 a dû lui donner à cet égard une leçon qui ne s'effacera jamais de fa mémoire.

Son alliance guerriere avec l'Angleterre lui a été autant onéreufe qu'à cette derniere Puiffance. Elle a créé chez elle, comme en Angleterre, une dette nationale immenfe. Elle a, chez elle,

comme en Angleterre, contribué à faire accroître ſa puiſſance & favoriſer les uſurpations de ſon chef militaire.

Tout nous conduit donc à croire que les Hollandois & les Anglois inſtruits par le paſſé, s'ils forment une alliance, feront loin de s'établir, comme ſous le vindicatif & jaloux Guillaume III, ſur la deſtruction de la France. Ils craindront par-là d'augmenter leur dette énorme. Ils ſavent trop bien que des victoires même n'en éteignent pas un denier.

L'alliance de la Hollande avec la Pruſſe ne doit pas cauſer plus d'inquiétude à la France. --- Elle n'eſt qu'une ſuite de violence, elle ceſſera ſitôt que la force ceſſera.

Eh ! peut-être d'ailleurs la Pruſſe n'eſt pas loin du moment où elle éprouvera que ſa puiſſance n'étant que factice, n'étant que l'ouvrage d'un génie qui n'eſt plus, doit avec lui diſparoître & reprendre le niveau que lui preſcrit la nature des choſes. Qu'eſt-ce en effet qu'une Puiſſance qui ne ſe ſoutient que par le régime militaire, que par une maſſe de troupes, diſproportionnée à la population & à la richeſſe du royaume ; de troupes compoſées de déſerteurs François, qu'il faut, pour conſerver, faire garder par d'autres troupes, que des circonſtances qui ne ſont peut-être pas éloignées, arrachant

aux drapeaux Pruſſiens (1), rameneront bientôt dans leur patrie.

Enfin, quand, à la rigueur, il ſeroit vrai qu'un petit État, ayant à redouter des voiſins puiſſans, doit ſe ménager la protection d'autres voiſins par des alliances, la France n'a pas ce beſoin, & ſe trouve bien au-deſſus de ces reſſources précaires. Parce que ſes voiſins ſe ligueront entre eux, perdera-t-elle ſes vingt-quatre millions d'hommes, la richeſſe de ſon ſol, l'active induſtrie de ſes habitans? Son étendue, ſon arrondiſſement, ſa poſition, ſa population, la bravoure de ſes habitans, tout n'en fera-t-il pas toujours une Puiſſance inattaquable, quand même elle ſe borneroit à ſes propres forces? Que ſera-ce, ſi à cette puiſſance réelle & bien différente de la force précaire de la Pruſſe, elle joint enfin une adminiſtration bien ordonnée?

Encore une fois, il eſt donc démontré que

(1) Donnez une conſtitution à la France, & la profeſſion militaire en deviendra véritablement noble & reſpectable, la condition de ſoldat ſera certainement meilleure. La valeur & l'intelligence n'y connoîtront plus de bornes. --- Et dès-lors que l'intervalle qui ſépare le Soldat du Général pourra être franchi par le courage, dans quelqu'état qu'il ſe trouve, le Soldat ſera fier d'appartenir à la France. Il le ſera encore d'appartenir à un ordre de choſes qui répandra les propriétés & l'aiſance dans le peuple. --- Des États-Généraux, une conſtitution, voilà le moyen de prévenir la déſertion.

la France ne risque rien dans l'alliance qui se formera peut-être entre l'Angleterre, la Prusse, la Hollande ; que par conséquent il seroit imprudent de sacrifier à une guerre excitée en faveur de la Hollande, dont l'issue ne peut apporter aucun avantage réel au peuple François, l'avantage réel & visible que lui procurera la paix. Il en résulte que, si le Ministere suit le calcul de la raison, ce qui est très-présumable, les créanciers de l'État ne doivent point être alarmés pour leur créance.

A peine finissois-je de vous écrire ces lignes, que j'apprends le succès complet de l'armée Prussienne, l'évacuation d'Utrecht, la prise des principales Villes de la Hollande, l'entrée triomphante du Stathouder à la Haye, la cassation par les États de Hollande, de tout ce qui avoit été fait contre lui, la révocation des décrets qui le suspendent de ses charges de Capitaine-Général, d'Amiral, &c. & toutes ces violences se font sous les auspices, par les forces d'un Roi qu'on dit ami de la paix, de l'humanité, de la religion! Qu'est donc la religion, & l'humanité des Rois! Et tous ces attentats à la liberté de la Hollande sont commis pour réparer une prétendue insulte, faite à sa sœur! Eh bon Dieu! Quel rapport y a-t-il entre cette insulte, & l'anéantissement de la liberté de la Hollande, de la constitution ? Guillaume-Frédéric est-il un autre *Gengis*, un

autre *Timur?* La plus légere offenſe dont il ſe plaint ne peut donc être expiée, qu'en réduiſant à l'eſclavage des Provinces libres!

Et le Roi de Pruſſe annonçoit dans ſa lettre que ſon Armée ne marchoit que pour réparer cette inſulte! Quelle violation de ſa parole! C'eſt cependant à l'abri de cette armée que le Stathouder fait militairement arborer ſes couleurs, qu'il chaſſe les patriotes de leurs maiſons, que ſa ſoldateſque effrenée les inſulte, les pille, les maſſacre, qu'il rétablit les régens dépoſſédés volontairement, librement par la partie ſaine des citoyens! Ainſi donc un ſerviteur fait la loi à ſes maîtres! Il la fait en les inſultant, en les appellant des factieux, des rébelles, en accordant des pardons, lui qui ſeul en a beſoin, en les accordant à des citoyens qui ne ſont coupables que d'avoir uſé de leurs droits!

Ce n'eſt pas tout, il compromet la parole de ſon beau-frere qui ne ſe préſentoit que pour faire réparer une inſulte! Il lui fait ſanctionner un crime de leze Majeſté républicaine, la violation la plus manifeſte des droits d'une République amie! Violation qu'il croit rendre légale, en la faiſant approuver par des États dont une partie lui eſt vendue, dont l'autre eſt effrayée par les bayonnettes qui l'environnent!

O mon ami! que tous ceux qui aiment ſincérement la liberté, pleurent ſur cette révolution! Elle va fournir un nouveau prétexte aux ſoutiens du

du deſpotiſme pour inſulter les républicains. Ils les appelleront des lâches ! Ils triompheront de leurs douleurs.... Puiſſe cette triſte deſtinée des Hollandois ne pas reculer la grande révolution qui ſe fait pour le bonheur du genre humain !

Oh pourquoi, pourquoi mon Pays, pourquoi la France, qui a donné la liberté à l'Amérique, ne s'eſt-elle pas trouvée dans des circonſtances aſſez heureuſes pour la faire rendre à la Hollande ! Pourquoi le déſordre de ſes finances, le beſoin intérieur de ſes Provinces, qui réclame tous ſes ſoins, toutes ſes forces, ont-elles empêché la valeur françoiſe de ſe ſignaler, en défendant Utrecht & Amſterdam, comme en attaquant York-Town ?

Peut-être me trompé-je ; mais pourquoi n'a-t-on pas employé des démonſtrations aſſez vigoureuſes pour empêcher cette fatale invaſion ? ou ſi l'on étoit décidé à abandonner les Hollandois, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas témoigné dans un manifeſte les motifs qui le dirigeoient. J'aime à croire que ſon ſyſtême eſt changé, qu'on veut employer tous ſes ſoins à améliorer la France, qu'on veut renoncer à ſe mêler des querelles étrangeres. J'aime à croire qu'on a plus été guidé par ce motif patriotique, que contraint par impuiſſance, ou endormi par l'indifférence pour nos alliés..... Mais pourquoi ne l'a-t-on pas imprimé ? Pourquoi a-t-on laiſſé blaſphémer le nom

françois? .... Non, les cabinets n'impriment pas assez; c'est qu'ils ne connoissent pas encore la force de l'opinion publique à laquelle cependant ils obéissent en secret, & sans s'en appercevoir.... Imprimez, notifiez donc à l'Europe le systême de paix que vous voulez suivre. —— Imprimez que tel est le motif qui vous a dirigé dans l'affaire de la Hollande, qui vous dirigera dans toutes les contestations semblables. Soutenez cette conduite, & vous rendrez la France aussi respectable qu'elle est maintenant décriée par ses ennemis.

Je ne prononce point sur la justice, ou l'injustice de ce discrédit. Etranger aux motifs qui ont déterminé le Cabinet de Versailles, je dois me borner à gémir sur le sort de la Hollande, sans blâmer la France.

Que dis-je, gémir? Tout espoir n'est point banni. — La crise n'est pas finie, parce que le Stathouder emporte la balance. Ce succès ne sera que momentané; toutes les résolutions des États sont le produit de la force, & la Patrie fait aux vrais Patriotes la loi d'employer tous leurs efforts pour ressusciter la constitution. Et tels sont les combats que l'avenir offrira. J'ai vu les patriotes Hollandois; il y a trop d'énergie dans leurs ames, pour que le joug pese impunément sur eux. La nature n'a pas fait la Hollande pour la servitude. Sa stérilité, les mers, les dangers qui l'environ-

nent, ſont le gage éternel de la liberté. La Hollande redeviendra libre, ou un marais déſert.

Eh! ſi tous les efforts des Patriotes étoient inutiles, ne reſte-t-il pas aſſez de Provinces à peupler dans les États-Unis d'Amérique, pour qu'ils y portent leurs capitaux? N'y trouveront-ils pas des freres, parlant la même langue, profeſſant le même culte, ayant les mêmes principes? Qui les empêchera de condamner alors leur Capitaine-Général, & les régens ariſtocrates à dominer ſur une vile canaille, & dans des marécages abandonnés? L'Amérique offre encore aux Hollandois des ports qui leur feront aiſément oublier Amſterdam & Roterdam. Que dis-je, c'eſt peut-être le ſeul aſile où il leur ſoit réſervé d'expier tous les crimes qu'on commet ſous leur nom dans les Indes Orientales, leur capitaux peupleront une terre libre d'hommes libres, & non d'eſclaves. Leurs capitaux ſerviront bien plus utilement à défricher des terres fertiles, qu'à défendre d'une maniere diſpendieuſe contre les flots de la mer, un ſol condamné par la nature à la ſtérilité. Ils ſerviront plus utilement à faire des avances aux Américains dont ils ſe feront des amis & des freres, qu'à ſoutenir & alimenter l'éternelle indigence des gouvernemens de l'Europe, qui ſe les enchaînent par la force de leur dette comme par des fers.

Pardon, mon cher ami, de cet élan que

m'arrache la douleur d'avoir vu ſuccomber la liberté dans les Provinces-Unies; mais encore un mot ſur les cauſes diverſes de leur infortune, ce mot pourra leur ſervir un jour.

Le parti républicain n'a-t-il rien à ſe repocher? A-t-il pris toutes les meſures qui devoient le faire réuſſir? S'il eſt un parti dont les vertus doivent opérer les ſuccès, un parti qui doive ſe diſtinguer par la ſageſſe à former des plans, par la fermeté dans l'exécution, par la patience à ſupporter les malheurs, par le déſintéreſſement, par la ſimplicité, la frugalité, c'eſt celui qui combat pour la liberté. Or, ſont-ce là les traits du parti républicain en Hollande? Certainement les Patriotes ont fait preuve d'énergie & de courage dans pluſieurs occaſions (1), mais eſt-ce aſſez que du courage pour réuſſir dans cette lutte contre des troupes diſciplinées?

Les Patriotes du tems de Guillaume Premier, s'amuſoient-ils à battre leurs ennemis dans leurs clubs enfumés, la pipe à la bouche, une gazette à la main? Non, ils vivoient dans des camps, mépriſant la moleſſe, bravant toutes les fatigues... Amſterdam donnoit une paye exorbitante (2) aux

---

(1) On ſait qu'à l'attaque d'une des batteries d'Amſterdam, l'armée Pruſſienne a été vigoureuſement repouſſée par des patriotes Hollandois.

(2) On a donné aux bourgeois qui ſervoient à Utrecht, juſqu'à 9 florins 10 ſols, ou 19 liv. *par ſemaine*.

citoyens qui portoient les armes. Eſt-ce par ces vils calculs que leurs prédéceſſeurs battoient les Eſpagnols? Eſt-ce en calculant ainſi que les Suiſſes dans le ſeizieme ſiecle, que les Américains dans le dix-huitieme ſont parvenus à recouvrer leur liberté ? Non, quoiqu'on faſſe, le luxe ne l'accompagne jamais, l'homme libre qui aime le luxe, s'eſt déjà fait eſclave.

Ce parti n'a-t-il pas auſſi trop compté ſur le ſecours des Puiſſances étrangeres? Comment l'expérience ne lui a-t-elle pas appris que dans les négociations, dans les Cours étrangeres, les ariſtocrates ou les chefs ont toujours ſur eux un prodigieux avantage ? En effet, ces derniers connoiſſent l'art de s'inſinuer. Intrigue, baſſeſſe, corruption, ils n'épargnent rien pour réuſſir, & ces moyens ſont négligés, dédaignés, doivent l'être par de vrais républicains (1).

---

(1) C'eſt une faute qui a été également commiſe par les repréſentans Genevois. Leur malheur auroit bien dû éclairer les Hollandois. Par une fatalité ſinguliere, preſque toutes les fautes des républicains Genevois ont été répétées par les patriotes d'Hollande. De même que les Genevois avoient cru que les Puiſſances garantes n'attaqueroient jamais, les Hollandois n'ont jamais cru à l'invaſion des Pruſſiens. ---- De même que les Genevois avoient conſervé dans les conſeils les partiſans modérés de l'ariſtocratie ; les Hollandois en ont auſſi ménagé quelques-uns, & ils ont été de même victimes de leur modération. Voilà pourquoi il faut écrire l'hiſtoire de ces troubles. On parviendra

Comment encore l'hiſtoire de leur patrie ne les a-t-elle pas inſtruits de l'eſpece de ſecours armé qu'ils pouvoient attendre des étrangers ? Sont-ce en effet des étrangers qui ont rendu la liberté à la Hollande ? Les étrangers dont elle a invoqué les ſecours, ou l'ont bercée de vaines eſpérances, ou l'ont ſecourue avec peine & pour leur propre intérêt, ou enfin, ont cherché à la trahir ſous l'apparence de l'amitié. N'eſt-ce pas là l'hiſtoire du favori d'Éliſabeth, de ce *Leiceſter* qui, venant délivrer la Hollande du joug Eſpagnol, lui en faiſoit porter un plus dur ? De cet *Alençon* qui ſuccomba dans ſa perfidie infâme ? Des hommes libres qui s'appuyent ſur des volontés étrangeres, ne le ſont bientôt plus.

Et telle eſt la cauſe de la perte du parti républicain en Hollande. Se fiant trop ſur l'appui futur des Puiſſances étrangeres, elle a inſenſiblement perdu l'uſage de ces milices nationales, qui ſont le vrai rempart des républiques. --- Ses vaiſſeaux de guerre ont pourri dans ſes ports : la Hollande, cette république maritime, en eſt venue à ce dégré de démence d'être obligée de recourir à des flottes étrangeres. Ce n'eſt pas un *Ruiter* qui a ſauvé le cap de Bonne-Eſpérance & Trinquemale,

---

peut-être à tracer la vraie route qui mene au ſuccès & à démaſquer plutôt les ariſtocrates de tous les pays, dont la marche eſt par-tout la même.

c'eſt un François. En conſidérant ce fait unique, on n'eſt plus ſurpris de l'audace du Stathouder. Que ne peut-on entreprendre contre des républicains deſcendus à cet excès de foibleſſe ?

Et dans la guerre préſente, comment s'eſt dédéfendu le parti républicain ? En demandant au dehors Généraux & Soldats, dans les mains de quel général il confioit imprudemment ſes intérêts ! Je l'ai vu, & la Hollande m'a paru jugée; le Ciel ſans doute le lui avoit donné dans ſa colere; il avoit aveuglé tous les eſprits ſur ſes défauts. Quel air avantageux & léger ! Ce c'eſt point ainſi que je me figure Washington, Ruox, Morgan, Gates; je me les peins graves, réfléchis, ſans oſtentation, ſans prétentions, populaires en un mot; & c'eſt ainſi qu'on mérite l'eſtime, qu'on gagne le cœur de ſes ſoldats, qu'on enchaîne la victoire, ou qu'on défie la fortune Militaire par calcul, vivant du ſang de ſes ſoldats mercenaires, couvert de dettes, noble, allié du Prince que l'on combattoit; que de titres pour appuyer la défiance de républicains ! L'événement l'auroit juſtifiée. --- Tout aujourd'hui dépoſe autant contre ſa fidélité, que contre ſes talens. Sa lenteur à attaquer le camp du Stathouder, ſon entrepriſe inconcevable de Jwolf, dont l'irréuſſite ne s'explique que par la trahiſon, ſa facilité à évacuer Utrecht, ſans tirer un coup de canon, que dis-je ? ſans même voir l'armée Pruſ-

ſienne, ſes réponſes équivoques à la commiſſion, ſa diſparution ſubite d'Amſterdam, tout annonce que la Hollande avoit livré ſon ſort aux mains d'un complice ſecret de ſon adverſaire. Et voilà le deſtin que des républicains éprouveront toujours en ſe confiant à des Généraux nobles (1). A un parti libre, il faut un chef populaire.

Et que dirai-je de ces guerriers de toutes les couleurs, que ce marchand de troupes avoit amenés de l'Allemagne ? Quel homme ſenſé n'auroit pas ri, ſi la douleur ne l'en eût pas empêché, de ces *Pantalons-Ulhans*, que leur acoutrement biſarre ſembloit deſtiner plutôt à une maſcarade, qu'à des combats ſérieux ? Et cet eſſain d'avanturiers qui ſe rendoient en foule à Utrecht, comme des eſcrocs accourent à une foire, pour piller dans le tumulte, qui marchandoient des bataillons des régimens, qui mettoient à l'enchere leur amour de la liberté, quelle confiance pouvoient-ils inſpirer ! En voyant ces *Mahrattes-Européens* faire contraſter avec l'air ſérieux, morne, inquiet de la douleur Hollandoiſe, leurs éclats de joie, leurs airs inſolens, leur ton préſomptueux, leur

(1) Je n'en connois en Europe qu'un ſeul qui ſoit vraiment digne de commander des républicains. Il s'eſt fait connoître en Amérique. J'ai ſouvent exprimé ma ſurpriſe aux Hollandois de ce qu'ils n'avoient pas jetté les yeux ſur lui. Ils avoient tout à eſpérer ſous lui & jamais rien à craindre. Il avoit fait ſes preuves de déſintéreſſement comme de bravoure.

vie dépravée, quel eſpoir de ſuccès pouvoit-on ſe former! Je les ai vus de près, & j'ai prédit encore une fois le ſort fatal de la Hollande. Par un vertige inconcevable ſes meilleurs têtes étoient enthouſiaſmées de ces héros ſoudoyés. Quel mal ils ont fait en peu de tems à ces républicains! Ignorans, mépriſant les principes de la liberté, eſclaves par naiſſance, par habitude, par beſoin trafiquant de leur vie, de leur honneur, ils n'avoient qu'un but: mettre à contribution les républicains, les piller, ſous prétexte de les défendre, pour diſſiper enſuite le fruit de leur pillage avec les femmes qu'ils corrompoient au ſein même des familles de leurs hôtes. Ils défendoient le peuple, & le mépriſoient. Ils auroient défendu le Prince ou les Ariſtocrates, s'ils euſſent eſpéré d'en être mieux payés.

Comment leurs principes corrupteurs n'auroient-ils pas infecté les républicains, qu'ils avoient l'air de protéger! Ces républicains, ſi graves, ſi décens, ſi bien pénétrés de la dignité de l'homme, de la juſtice de leur cauſe, inſtruits ſans être avantageux, braves ſans inſolence, devoient tout-à-la-fois perdre leur liberté par la force Pruſſienne, & leurs mœurs par la corruption d'autres militaires Allemands.

N'en doutez donc pas, mon ami, le mauvais choix & la contagion des ſoldats étrangers ont prodigieuſement influé ſur le ſort des Hollandois.

Ils ſe ſont trop confiés en eux, & pas aſſez dans leurs propres forces.

Mais quelle que ſoit la cauſe du malheur des Démocrates Hollandois, pour avoir ſuccombé ils ne doivent pas déſeſpérer. Leur infortune doit être une leçon toujours vivante pour eux, elle doit leur apprendre à mieux combiner leurs plans, à compter davantage ſur eux-mêmes, ou à quitter tout eſpoir, dès qu'ils ceſſeront d'y compter.

Peut-être auſſi ne ſont-ils pas encore mûrs pour cette révolution. Peut-être n'en ſont-ils pas encore dignes. Je ſerois tenté de le croire, en voyant les membres d'un même parti ſi peu d'accord dans leurs opinions politiques, en les voyant ſi peu inſtruits des conſtitutions Américaines, que dis-je? ſi peu inſtruits de leur propre conſtitution (1). L'expulſion du Stathou-

(1) Les conſtitutions fédérales, politiques de chaque État, municipales de chaque Ville, ſont tellement compliquées, qu'il n'y a preſque pas un ſeul homme en Hollande qui les poſſéde bien toutes. Cette complication d'une part & cette ignorance de l'autre, ſont un des plus puiſſans obſtacles à l'harmonie générale, & fourniſſent au Stathouder & aux Ariſtocrates des moyens pour diviſer les Provinces, & s'arroger le pouvoir. L'harmonie générale n'exiſtera jamais, tant que les conſtitutions politiques de chaque État ne ſeront pas ſemblables. Mais comment les rendre uniformes? *Hoc opus, hic labor eſt.* Tous tiennent à l'antiquité, les uns parce qu'ils profitent de l'abus, d'autres par ignorance, d'autres par timidité.

Cette confuſion des conſtitutions Hollandoiſes s'eſt étendue

der (1), ou au moins la réduction de ses pouvoirs, le rétablissement d'un gouvernement représentatif,

---

nécessairement sur l'histoire de leurs débats, & a diminué l'intérêt que les Étrangers auroient pris à leur cause. Je n'ai pas vu un seul livre, une seule brochure qui pût instruire passablement un François des objets des querelles. Que dis-je, dans Amsterdam, on ne connoît pas quatre hommes en état de tracer un tableau net & précis de ces divisions. Je n'en ai pas même trouvé qui conçussent l'importance d'éclairer sur ce sujet l'opinion publique en France. Quand on connoît si mal ce qui fait mouvoir les forces d'un pays dont on invoque les secours, comment être surpris de n'en être pas secouru ?

Une histoire des derniers troubles de la Hollande & des causes de son irréussite, seroit un des livres les plus curieux & les plus utiles. Je ne connois qu'un littérateur & patriote Hollandois bien en état de le faire, c'est M. *Vane Dam*, connu par différens écrits qu'il a publiés dans cette crise. J'ose l'inviter au nom de la liberté d'y travailler.

(1) Voici les abus principaux de la constitution Hollandoise :

Trop de pouvoir dans le Stathoudérat ;

Trop de dévouement de la noblesse à ses ordres ;

Corruption & subordination dans la plupart des régences aux Stathouder ;

Patriciat ou magistratures héréditaires ;

Trop de foiblesse dans la bourgeoisie ;

Point de propriété dans la populace trop dépendante du Stathouder ;

Une armée inutile à la république & utile seulement aux Stathouders ;

Des États-Généraux mal organisés, trop de confusion dans les constitutions particulieres, &c.

Les remedes ne seroient pas difficiles à indiquer, Le grand point est de trouver le moyen de les faire adopter & respecter.

ne peuvent jamais être que le fruit d'une volonté éclairée, unanime, ferme & irréſiſtible; mais avec cette volonté, il faut être déterminé à s'enſevelir dans ſes marais plutôt que de céder. Quand donc une nouvelle révolution ſe préparera, on pourra prédire le ſuccès, ſi le parti, prenant cette réſolution, annonce par des préliminaires vigoureux ſa fermeté à l'exécuter.

Eh! Qui l'a privé des ſecours efficaces, ſi ce n'eſt l'idée où l'on eſt que cette volonté n'exiſtoit pas, que les eſprits étoient partagés, qu'on aime trop le luxe, les commodités de la vie, pour ſe réſoudre à un ſi grand ſacrifice.

Encore une fois, mon ami, pardon de ces obſervations qui vous paroîtront peut-être trop longues. Mais quand on aime la liberté, il eſt difficile de ne pas ſe laiſſer entraîner aux impreſſions douloureuſes que cauſe ſa perte.

Je reviens à vous, à votre creance. Cette iſſue malheureuſe de la guerre civile en Hollande, ne peut être que très favorable au deſſein du Miniſtere, de s'occuper de l'intérieur du Royaume, & par conſéquent très-favorable à la ſolidité de la dette nationale. Car il eſt à peu près certain que cette querelle n'allumera pas la guerre.

Mais les Anglois & les François, me dira-t-on, continuent d'armer. Eh pourquoi? puiſque le ſujet de diſpute n'exiſte plus. On aſſure qu'aucune

ne veut paroître désarmer la premiere, que telle est la clef de ces préparatifs continués.

J'ai de la peine à croire ce motif. S'il étoit vrai, il prouveroit que les puissances sont de grands enfans, qui se gouvernent plus par la vanité que par la raison. Quand sauront-elles donc que celle-là est bien plus grande, qui, ayant la conscience de ses forces, cesse d'en faire parade, lorsque le danger est cessé? Eh! pourquoi l'Angleterre qui devroit donner cet exemple, fournit-elle aux ennemis de sa constitution tant de raisons de la blâmer? Il en coûte donc bien aux gouvernemens même les plus sages, de se dépouiller de leur antique jactance, & de se borner à fonder leur puissance sur la sagesse & la franchise!

On lui prête un autre motif bien plus absurde. On prétend qu'elle demande la destruction des travaux de Cherbourg. A la violation du droit des Nations, & du dernier traité de paix, cette prétention joindroit une tyrannie insultante. Or, il me semble que le cabinet de *St. James* est trop sage, pour hasarder une proposition qui ne peut être suivie que d'un refus, lequel entraîneroit, ou une guerre qui ne lui convient gueres plus qu'à la France, ou compromettroit l'opinion de sa sagesse & de la philosophie de ses Ministres.

D'autres bruits publics, qui paroîtroient plus vraiſemblables, annoncent que ces armemens regardent la guerre élevée entre les Turcs & les Ruſſes. Je me propoſe de vous entretenir dans ma prochaine Lettre du parti qu'il convient à la France d'y prendre, & de l'influence qu'il aura ſur la dette nationale dont les propriétaires me paroiſſent alarmés.





# POINT DE BANQUEROUTE,

## OU

## QUATRIEME

# LETTRE

## SUR LA DETTE NATIONALE,

*CONSIDÉRÉE relativement à la Guerre de la Turquie.*

> Lorſque je vois les Rois & les États ſe combattre & ſe diſputer au milieu de leurs dettes & de leurs engagemens, j'imagine voir une partie de *Quilles* dans la boutique d'un marchand de Porcelaine.
>
> *Hume, Eſſai ſur le Crédit Public.*

LA Turquie a déclaré la guerre à la Ruſſie; on attribue cette déclaration aux intrigues de l'Angleterre, on croit même que, changeant cette fois de parti, elle combattra pour ces Turcs, dont ſes officiers ont, de concert avec les Ruſſes, tant de fois détruit les flottes. On aſſigne cette

époque comme celle où doit s'opérer ce partage tant rebattu de la Turquie d'Europe, entre ses puissans voisins.

La France, jusques-ici le soutien de la Porte, permettra-t-elle ce partage? S'exposera-t-elle à se brouiller avec la Russie? Perdra-t-elle le fruit du nouveau traité de commerce qu'elle vient de faire avec cette derniere Puissance? ou bien, cedant à l'ascendant, que le Ministere Anglois paroît prendre à la Porte, se tournera-t-elle du côte des Russes qui l'accueillent? Enfin, sans prendre le parti d'aucune Puissance, gardera-t-elle une exacte neutralité! Telles sont les questions que fait naître ce nouvel ordre de choses, dont le succès incertain répand une alarme si grande parmi les créanciers de l'État.

Si la France veut, comme je vous l'ai déjà observé, renoncer à son ancien systême qui la portoit à prétendre dominer dans tous les cabinets de l'Europe, si elle ne veut tirer son influence au dehors, que de sa force réelle & intérieure, enfin, si elle veut consulter plus ses vrais intérêts, qu'une vanité dangereuse, elle ne doit pas balancer ici. La paix est le seul parti, qui lui convienne : car, outre les avantages qu'elle en tirera pour sa situation intérieure, avantages que je vous ai détaillés dans mes précédentes Lettres; par la paix, elle conserve ceux qu'elle doit retirer de son traité de commerce

avec

avec les Ruffes; elle conferve encore fes privi-léges, dont elle jouit en Turquie, les événemens de cette guerre lui deviendront même indifférens. Que les Turcs foient fupérieurs, l'état des chofes refte à peu près le même. Qu'ils foient même forcés de céder aux Ruffes & aux Impériaux les belles contrées qu'ils arracherent aux Grecs, la France y gagne encore : il y a plus, les vainqueurs auront travaillé pour elle.

Cette propofition paroîtra paradoxale. Elle ceffera de vous paroître telle quand vous l'aurez approfondie.

En effet, affemblez tant d'armées, tant de flottes que vous voudrez, faites les traités les plus avantageux poffibles, la vraie force n'eft toujours que dans la vraie richeffe, & la richeffe n'eft que dans le fol. Puis donc que dans tout état de caufe la France conferve fon fol, elle refte toujours auffi puiffante.

Les productions de ce fol font utiles & à la convenance de prefque tous les peuples de la terre ; elles conviendront donc toujours aux habitans de la Grece, de Conftantinople, de la Crimée, quels qu'ils foient, Grecs ou Ruffes, Impériaux ou Tartares, & par conféquent la France a la certitude d'y avoir toujours un commerce flo-riffant.

Mais il le deviendroit bien plus, fi jamais ces contrées fertiles fe peuploient d'hommes plus civi-

lisés que ne le sont les Turcs, & soumis à un gouvernement moins arbitraire.

En effet, plus civilisés, ils auroient plus de besoins de commodité & de luxe ; par conséquent, débouché plus étendu pour l'industrie Françoise.

Moins esclaves, ils peupleront davantage, leurs campagnes seront moins désertes, & par conséquent, plus de consommation des denrées nécessaires, comme draps, toiles, &c.

Moins esclaves, leurs propriétés seront plus sûres, les vexations seront moins nombreuses, il y aura par-tout plus d'aisances, & par conséquent plus de moyens de payer les denrées Françoises.

Moins esclaves, ils auront des Loix fixes ; le commerce sera assujetti à des réglemens constans ; par conséquent, il n'y aura plus d'avaries, plus de concussions, plus de pertes immenses à craindre comme aujourd'hui.

Et cet état de choses sera un bienfait pour les habitans nouveaux de la Turquie, comme pour le commerce François.

En effet, le risque des avaries, des extorsions, des pertes multipliées fait maintenant élever en Turquie le prix des marchandises à un degré excessif. Elles rapportent 50 à 60 pour cent de

leur valeur réelle (1), & ſouvent le marchand n'eſt pas à couvert.

Cette cherté reſſerre la conſommation & la

---

(1) Le bénéfice du commerce des François dans l'Egypte, dit M. de Volney, eſt de 35 & 40 pour cent; mais les retraits qu'ils font leur donnant une perte de 20 & 25, le produit net reſte de 15 pour cent.

Les négocians du Caire, ſuivant le même Auteur, (*ibid.*) tremblent à chaque inſtant que la peſte ne les oblige de ſe clorre dans leurs maiſons, ou que quelque émeute n'expoſe leur contrée au pillage, ou que le Commandant ne faſſe quelque demande d'argent, ou qu'enfin des Beys ne les forcent à des fourniſſemens toujours dangereux. Leurs affaires ne leur cauſent pas moins de ſoucis. Obligés de vendre à crédit, rarement ſont-ils payés aux termes convenus; les lettres de change même n'ont aucune police, aucun recours en juſtice, parce que la juſtice eſt un mal pire qu'une banqueroute. Tout ſe fait ſur conſcience, & cette conſcience s'altere de plus en plus, on leur differe des paiemens pendant des années entieres, quelquefois on n'en fait pas du tout. Les Chrétiens qui ſont leurs principaux correſpondans, ſont à cet égard plus infideles que les Turcs mêmes. Ajoutez qu'on ne peut jamais réaliſer les fonds, parce que l'on ne recouvre ſa dette qu'en s'engageant d'une créance plus conſidérable. . . . . . *Il y a quinze ans, l'on comptoit au Caire neuf maiſons Françoiſes;* en 1785, elles étoient réduites à trois, & bientôt peut-être n'en reſtera-t-il plus une.

Je ne puis terminer ces citations ſans rendre hommage aux talens, à la philoſophie douce, à l'amour de la liberté de l'obſervateur éclairé que je viens de citer. Ses voyages devroient être le modele de ceux qui comme lui cherchent à peindre les peuples tels qu'ils ſont, & tels qu'ils ne peuvent être connus que par un ſéjour aſſez conſidérable.

circonſcrit dans les maiſons riches (1). Cette cherté rend en conſéquence les envois rares.

Dès-lors qu'il y aura ſûreté, le bon marché reviendra; il mettra la marchandiſe à portée de preſque toutes les claſſes. Par conſéquent, il y aura plus de conſommation, plus de demandes, & les bras multiplieront en France, avec la multiplication du travail.

Obſervez enfin que la religion des Turcs doit être un obſtacle éternel à ce que jamais le commerce des Chrétiens prenne un grand accroiſſement chez eux. On accueille difficilement les gens que l'on mépriſe ou que l'on déteſte, obſtacle qui ne ſeroit point à craindre avec toute autre ſecte chrétienne qui les remplaceroit.

Il eſt donc, ſous tous les rapports, à deſirer pour la France, que la révolution, dont la Turquie eſt menacée, s'opere complétement. En peu d'années, ſon commerce deviendroit bien plus brillant : car, ne ceſſons de le répéter, la France étant en état de produire, ſoit par ſon ſol, ſoit par ſon induſtrie, beaucoup plus qu'elle ne produit, l'augmentation de population & de moyens

---

(1) On eſtime, dit M. Volney, que l'importation des François dans l'Égypte peut aller, année commune, à 3,000,000 l. (Voyages en Syrie, tom. I, pag. 208.) & obſervez que ſuivant l'appréciation du même Auteur, (pag. 215.) la population monte à 2,300,000 ames, & que ſous un bon gouvernement elle tripleroit au moins.

chez les Peuples étrangers, doit augmenter chez elle la culture & l'induſtrie. D'où réſulte qu'elle a un véritable intérêt à l'amélioration du ſort des autres peuples, à garder la neutralité dans des guerres étrangeres, & même à les prévenir par ſes négociations.

Ces idées effaroucheront, je le ſais, le commerce de Marſeille & du levant.

Mais que ce commerce éleve quelques objections ſolides contre les raiſonnemens que je viens de faire.

Il citera ſes gains immenſes, les profits de ſon monopole.

Le monopole peut enrichir quelques individus, mais il eſt deſtructif du commerce national.

Tout commerce, fondé ſur des profits immenſes, eſt un commerce ou éphémere, ou mauvais (1).

Vous ne pouvez vous y enrichir, qu'en dépouillant ceux qui contractent avec vous. Ils ſont bientôt éclairés, & alors les échanges ſe portent à leur prix naturel. Si par la force on l'empêche, on tue les moyens, l'induſtrie, les productions du peuple, auquel on donne la loi, & par conſéquent on tarit ſoi-même la ſource de ſes richeſſes.

La fin du monopole eſt d'accumuler les ri-

(1) Reliſez, pour vous en convaincre, la fin de la citation faite ci-deſſus, du Voyage de M. Volney.

cheſſes dans quelques mains; elles n'en ſortent qu'appellées par le luxe.

Repartiſſez-les dans beaucoup de mains, c'eſt l'aiſance & non le luxe qui devient générale, & la conſommation, comme les mœurs, y gagnent.

Et voilà pourquoi, pour le dire en paſſant, la France doit rechercher le commerce avec les *États-Unis*. Il n'offrira pas, comme les colonies à ſucre, au moins dans ſes commencemens, la perſpective de fortunes immenſes, mais bien un commerce ſolide, sûr, non précaire, impoſſible au privilege excluſif, diviſible entre beaucoup d'individus, & par conſéquent, un commerce vraiment national (1).

Mais enfin, & c'eſt une réponſe déciſive que l'expérience confirmeroit bientôt, ſi l'état des choſes devenoit dans le levant tel que nous le ſuppoſons. Non-ſeulement Marſeille, mais la France entiere gagneroit bien davantage; ainſi ajoutez tant de chiffres que vous voudrez, pour prouver qu'on gagne beaucoup avec le levant aujourd'hui, je vous répondrai que la population & la circulation y augmentant, vos centaines feront remplacées par des mille, vos

(1) Conſultez ſur ce ſujet, le traité *ſur la France & ſur les États-Unis*, qui a paru cette année chez *Deſennes*, & qui renferme les vrais principes d'un commerce philantropique.

mille par des millions. Il faut convenir de ce fait, ou ſoutenir, par exemple, que les Phéniciens faiſoient autrefois un auſſi grand commerce avec les ſauvages Anglois confinés dans leurs tanieres, ou avec les Belges dans leurs marais, que la France en fait aujourd'hui avec ces deux Nations.

Reſte à diſcuter la grande objection qu'on entend dans toutes les bouches : *ſi nous laiſſons la Ruſſie s'aggrandir aux dépens des Turcs, nous laiſſons s'aggrandir une Puiſſance qui peut nous devenir redoutable.*

Cette objection s'évanouira bientôt, ſi l'on ſe rappelle d'abord que la Ruſſie vient de contracter avec la France un traité d'alliance & de commerce, & que par conſéquent, loin de nous être redoutable, elle ne peut recueillir de la guerre actuelle aucuns avantages qui ne rejailliſſent ſur notre commerce.

Mais ce traité peut ſe rompre, la Ruſſie peut devenir notre ennemie, & c'eſt alors qu'elle ſera redoutable.....

Gardez-vous de le croire. Ou les peuples conquis par la Ruſſie, deviendront libres, formeront un État libre, ou ils ſeront eſclaves : libres, ils n'obéiront point aux fantaiſies guerrieres des ſouverains Ruſſes : eſclaves, ils ſeront mal gouvernés, miſérables, lâches, peu nombreux, & conſéquemment peu redoutables.

Mais, pour apprécier la terreur que doit nous causer la Russie, voyez ce qu'elle est, ce qu'elle a été depuis Pierre Premier.

Il faut d'abord convenir que ce ne sont pas de vastes déserts qui doivent effrayer, mais des États bien peuplés; que ce ne sont pas des serfs automates qui doivent effrayer, mais des hommes libres, où chez qui l'honneur supplée à ce qu'on leur a ôté de liberté. Il faut convenir enfin qu'on ne fait bien & long-tems la guerre qu'avec l'argent, & que l'argent ne vient que des richesses de la terre, lesquelles ne viennent que d'une population nombreuse & industrieuse. Jugeons, d'après ces principes, la Russie. --- Je consulte un écrivain qui l'a bien connue, bien appréciée (1).

« Un voyageur attentif, dit-il, est fort étonné, lorsqu'il arrive en Russie, de ne reconnoître aucun des tableaux qui ont attiré sa curiosité. Pétersbourg est la seule ville qui ait quelques monumens capables d'en imposer. N'allez pas cependant croire qu'elle puisse soutenir la comparaison des villes de Londres, de Paris, ni

(1) Voyez l'ouvrage intitulé : *Causes politiques secrettes, ou Pensées Philosophiques sur les événemens politiques*, depuis 1763, jusqu'en 1772. --- Londres, 1782.

Voyez d'ailleurs *les Voyages de Cox.* --- Et les autres Voyages en Russie, qui ont paru dans ces derniers tems.

même de Berlin. L'opulence n'eſt que chez les grands, le bourgeois y eſt peu aiſé, le peuple eſt ſerf, & le commerçant en général peu riche. Cette opulence précaire, dont jouit Pétersbourg, ne ſe ſoutient qu'aux dépens des Provinces où les ſeigneurs écraſent leurs eſclaves pour ſubvenir aux dépenſes du luxe qui entoure le trône de la Czarine ».

« Les revenus les plus clairs de la Ruſſie, ajoute-t-il, ſont les douanes, les péages & les poſtes ; la capitation de deux roubles & demi par chaque homme, appartenant à la couronne.

Mais le nombre en eſt petit relativement à la grandeur de l'Empire, les ſerfs des Boyards ne payent rien.

Le commerce eſt gêné par mille entraves.

Les impoſitions dans les Provinces, ſont ſujettes à des non-valeurs qu'on ne peut empêcher, ni prévoir. Leur éloignement, l'impoſſibilité de ſe faire obéir à de ſi grandes diſtances, la variété des climats, ne permettent pas de ſuivre un ſyſtême de finances.

Le militaire en Ruſſie commence à être beaucoup négligé ; le ſoldat Ruſſe eſt audacieux, infatigable, dur; la religion, des mœurs totalement différentes de celles des autres contrées de l'Europe, rendent la déſertion rare ; mais il n'y a point de bons officiers. Ils ſont ſans

tactique & sans courage, à peine savent-ils faire quelques manœuvres; en sorte que, si l'Impératrice avoit à combattre des troupes européennes, il y a beaucoup à parier que ses armées seroient bientôt défaites.

Quand à la marine, elle est encore dans un état délabré; le Prince *Orlow* nous assuroit, dit l'auteur, que lorsque son frere fut nommé amiral de la flotte qui devoit aller dans l'Archipel, il n'avoit jamais vu de vaisseaux de guerre; la rareté des bois de construction est, & sera toujours la cause de sa foible marine. La Russie est trop obérée pour en acheter de ses voisins. L'invention d'employer le sapin, n'a pas réussi. Tout se borne donc, pour cette Puissance, à vingt-cinq ou trente vaisseaux de ligne, & quelques frégates.

Enfin, dit l'auteur, si, par hasard, une Puissance belligérante s'avisoit de visiter ses vaisseaux, & que la Russie se déclarât contre son aggresseur, nous serions curieux de savoir, où l'inventeur de la neutralité armée prendroit ses vaisseaux de guerre, des matelots, des amiraux & de l'argent pour faire respecter le pavillon de sa souveraine ».

Pour contre-balancer ce tableau, de foiblesse & de misere, on nous citera les talens de sa souveraine & sa magnificence.

J'ai mauvaise idée d'un État, dont la grandeur

& la profpérité ne tiennent qu'à un feul homme. J'aime mieux celle qui tient à la nature des chofes, c'eft-à-dire, à un bon fol & à une conftitution libre. Le génie meurt, il a pour fucceffeur un imbécille ou un libertin, & l'État eft dans la mifere. --- La nature des chofes ne meurt point, elle eft invariable, & par conféquent le bonheur qu'elle produit ne varie point.

Voulez-vous favoir le moyen de peupler la Ruffie, de l'enrichir; tranfportez-y une conftitution libre, & des hommes accoutumés à la liberté. ----- Les déferts même de la Sibérie céderont à leur induftrie. Le rocher ftérile de *Nantucket* y a bien cédé.

Mais ces hommes libres ne feroient point redoutables; les hommes libres d'aujourd'hui ont bien autre chofe à faire que des conquêtes; ils fongent à être heureux.

Tant que la Ruffie aura donc des fouverains à peu près defpotes, de grands feigneurs puiffans, & une peuplade de ferfs, elle fera loin de devenir redoutable. --- Sous une Catherine, elle pourroit conquérir Conftantinople; fous le frere de Pierre Premier, elle feroit elle-même conquife; mais fous aucun fouverain, elle ne fera redoutable à des Nations telles que l'Angleterre & la France.

Ceffons donc de nous laiffer éblouir par ce coloffe de puiffance, il embraffe une trop vafte

étendue pour être effrayant. --- Cessons d'être éblouis de tous les miracles qu'on vante dans la Crimée. --- Cette magie n'est que dans les gazettes. Citez, tant que vous voudrez, les *bals donnés au milieu des déserts*, *des diamans*, *de l'or prodigués par-tout*, *des villes naissant sous les pas de l'Impératrice*, *des flottes couvrant les mers*, *des armées couvrant les déserts*, &c. &c. (1).

---

*EXTRAIT d'une Lettre de Moscou, du 3 Juillet 1787, insérée dans tous les Papiers publics.*

(1) « Il y a aujourd'hui deux mois que nous sommes partis de Kiovie. En arrivant ici, je veux vous donner le détail du voyage le plus intéressant, le plus triomphal & le plus magnifique qui se soit jamais fait. Pour rassurer tant de gens bien intentionnés pour la Russie, je leur dirai, qu'après une navigation charmante sur le Boristhene, nous avons trouvé des ports, des armées & des flottes dans l'état le plus brillant; que *Cherson & Sebastapol surpassent tout ce qu'on en peut dire*, & que chaque jour étoit marqué par quelque grand événement. Tantôt c'étoit la manœuvre de 70 escadrons de troupes réglées & superbes, qui chargeoient en ligne à merveille : tantôt un nuage de cosaques qui s'exerçoient autour de nous à leur maniere : tantôt les Tartares de la Crimée, qui, infideles jadis à leur Kan Sahin-Guerai, parce qu'il vouloit les enrégimenter, avoient formé d'eux-mêmes des corps pour venir au-devant de l'Impératrice. Les espaces du désert qu'on avoit à traverser pendant deux à trois jours, étoient ornés de tentes magnifiques aux dînées & aux couchées, & ces campemens de pompe asiatique, avec l'air de fête qui, sur l'eau comme sur terre, nous a suivis par-tout, présentoient le spectacle le plus militaire.

Que ces déserts mêmes n'alarment point les gens bien intentionnés, comme les Gazetiers. Ils seront bientôt transformés en

A côté de la magnificence de Pétersbourg; mettez le tableau de l'état déplorable de tant

---

grains, en bois & en villages. On y en bâtit déjà. *Des casernes militaires qui étant l'habitation d'un régiment, deviendront bientôt celle des paysans qui s'y établiront.* ( Plaisante méthode de peupler par des armées qui dépeuplent ! Si ces MM. apprennent que dans chaque Ville le gouvernement *a laissé des présens pour plus de cent mille écus, & que chaque jour de repos étoit marqué par des dons de diamans, de bals, de feu d'artifice & des illuminations à deux ou trois lieues à la ronde*, ils s'inquiéteront peut-être des finances de l'Empire. Elles sont dans l'état le plus florissant, & la banque nationale, sous la direction du comte André Schouwalow, l'un des hommes qui a le plus d'esprit & de connoissances, source inépuisable pour la Souveraine & les sujets, peut les rassurer. Si, par humanité, ils sont inquiets du bonheur des sujets, *qu'ils sachent qu'ils ne sont esclaves que pour ne pas se faire du mal, ni à eux ni aux autres.*

L'Impératrice se justifie de sa magnificence, parce qu'elle dit que donner de l'argent lui en rapporte beaucoup, ( & n'en ôte point sans doute à ses paysans ) d'avoir bâti en pierres 237 Villes, parce qu'elle dit que tous les Villages bâtis en bois, si souvent brûlés, lui coûtoient beaucoup, & d'avoir une flotte superbe dans la mer noire, parce que Pierre Premier aimoit beaucoup la marine.

Elle a toujours de pareille excuse de modestie pour toutes les grandes choses qu'elle fait. Il n'y a pas d'idée à se faire du bonheur qu'on a eu de la suivre. On faisoit 15 lieues le matin; on trouvoit au premier relais à déjeûner dans un joli petit palais de bois, & ensuite à dîner dans un autre, & puis encore 15 lieues, est un plus grand, plus beau & meublé à merveille pour coucher, à moins que ce ne fût dans les Villes de gouvernement, où le gouverneur-général a par-tout de superbes résidences en pierres, colonnades & toutes sortes de décorations. Il y a des marchands très-riches dans toutes les Villes, & beaucoup de commerce.

de villages, de tant de chaumieres & de *tanieres*. A côté de ces bals, les guenilles, le pain noir des malheureux.

Et ces diamans, & cet or, d'où viennent-ils? Eſt-ce la cour qui les produit? Non, c'eſt la terre; & la terre qui la fait produire? Le payſan. La cour a ſon or, il a la peine.

Mais on redonne cet or. --- L'écu qui ſort des mains du ſouverain, repréſente au moins quatre ou cinq écus ſortis de celles du peuple.

Ainſi vous reſtituez un cinquieme; le reſte eſt au pillage. -- Et à qui ce cinquieme eſt-il donné? A des favoris, aux habitans des villes, & le payſan qui l'a produit, n'a rien encore une fois.

On bâtit des villes. --- Rappellez-vous l'hiſtoire de ce Roi d'Eſpagne, qui bâtit un pont ſur une riviere qui n'exiſtoit pas. Eh! bon Dieu!

---

« On garantit la vérité de ces nouvelles, au point d'offrir mille louis à celui qui prouvera qu'il y en a une ſeule qui ne ſoit pas conforme à la plus exacte vérité ».

Il eſt fort ſage après cette fanfaronade, de n'avoir pas mis ſon nom au bas, à moins que l'auteur de cette Lettre ne ſoit un de ces courtiſans, ſur qui pleuvent les diamans, les écus, les payſans. --- Car dans ce bienheureux Empire, on fait au jour de l'an des cadeaux de milliers de payſans, comme on donne ailleurs des chevaux & des pieces de gibier. --- Quand Rome conquit l'Univers, il me ſemble que ſes citoyens ne ſe donnoient pas ainſi en préſens, & qu'on n'en faiſoit pas des eſclaves pour les empêcher de ſe nuire à eux ou aux autres.

Que les gouvernemens ne ſe mêlent point de bâtir des villes. — Par-tout où il n'y en a point, c'eſt qu'il n'y pas eu d'avantages à en bâtir, ou que les hommes n'ont pas été aſſez nombreux. Laiſſez les hommes ſe multiplier, s'enrichir, & ils ſe bâtiront des villes plus promptement, meilleures, mieux ſituées, & à meilleure marché. Laiſſez faire la nature des choſes. --- Toutes les villes & villages qui exiſtent ſur la ſurface de la terre, doivent leur exiſtence à cette nature; peu ſont l'ouvrage des Rois, & ces dernieres ont péri. --- Laiſſez faire les hommes, ils feront mieux que vous.

Voyez ce qui ſe paſſe aujourd'hui dans les États-Unis; voyez le détail des hommes qui y émigrent de tous les coins de l'Europe; voyez celui de ceux qui partent de Philadelphie, de Boſton, pour peupler à cinq ou ſix cens lieues d'eux au-delà des montagnes, les forêts de l'Amérique. Voyez ce *Putsburg* qui s'éleve ſur *la belle riviere*, tant de villages qui naiſſent par-tout du ſein de la terre, tant de canaux qui ſe creuſent, tant de chemins qui s'ouvrent, &c. &c. Qui fait tous ces prodiges à la fois? Ce n'eſt pas l'or des ſouverains, c'eſt la liberté. L'induſtrie mue par la liberté, vaut cent fois l'induſtrie eſclave, qui n'eſt mue que par l'or. — La premiere applaniroit des montagnes élevées, lorſque de

petites collines effrayent & arrêtent l'autre industrie captive.

La chaleur m'entraîne loin de mon sujet. Je reviens pour conclure avec vous, des observations que je vous ai faites sur la Russie, que nous n'avons rien à craindre de son aggrandissement. *Il est utile de l'avoir pour amie, pour alliée, pour marché; mais comme ennemie, elle n'est point à redouter.*

Aucun intérêt ne peut donc nous porter à prendre part à la guerre actuelle de la Russie avec la Turquie.

Souvenons-nous bien, mon ami, qu'il n'y a gueres qu'une seule cause digne d'engager l'homme à la triste nécessité de verser le sang de l'homme; c'est lorsqu'il veut recouvrer sa liberté. La restitution de cet objet sacré peut seule dédommager de tous les maux qu'entraîne la guerre. Dans toutes les autres guerres, il n'y a point de compensation équivalente, sur-tout pour les Nations extrêmement endettées. Pour dissiper vos doutes, s'il vous en restoit encore, je veux vous citer les raisonnemens d'un écrivain célebre dans la politique, d'un écrivain qu'on ne peut pas accuser d'avoir été l'ennemi des monarchies, de *Hume* enfin, & c'est par-là que je terminerai cette Lettre.

« Il est plus vraisemblable, dit Hume, que les guerres, les défaites, les malheurs, les calamités publiques & peut-être même les conquêtes, & les victoires

victoires feront la caufe néceffaire de la chûte du crédit public, & forceront les Souverains & les Adminiftrateurs des États à manquer à la foi nationale. *J'avoue que lorfque je vois les Rois & les États fe combattre & fe difputer au milieu de leurs dettes & de leurs engagemens, j'imagine voir une partie de quilles dans la boutique d'un marchand de porcelaines.* Eft-il poffible d'efpérer que les Souverains épargneront une efpece de propriété, fi onéreufe à eux-mêmes & au public, lorfqu'ils ont fi peu d'égards pour la vie & les fonds de terre de leurs fujets, dont l'utilité eft fi grande pour eux & pour le public? Il viendra un moment où la guerre forçant à de nouveaux emprunts, perfonne ne voudra prêter à l'État un argent dont le rembourfement lui paroîtra trop incertain, mais dont l'avance peut être indifpenfable pour faire la campagne. Si dans le même tems la Nation eft menacée d'une invafion, ou fi le nombre des mécontens eft affez grand pour lui faire appréhender une révolte dans l'intérieur du royaume, le gouvernement fe trouvera alors dans l'impuiffance totale de payer des troupes, de faire les provifions de vivres & de fourrages, de réparer les vaiffeaux, & même de contracter des alliances avec les étrangers. Le Souverain & fes Miniftres ne peuvent balancer en pareil cas. La confervation de foi-même eft un droit que les particuliers ne peuvent perdre; à plus forte rai-

ſon les ſociétés, & nos Miniſtres ſeroient plus imprudens que ceux qui les premiers ont prêté à l'État ; ils le ſeroient même encore plus que ceux qui ont continué de placer leur argent dans les fonds publics, ſi ayant le pouvoir de préſerver la Nation du plus grand danger, ils négligeoient d'en faire uſage (1). Les impôts engagés aux créanciers publics ceſſeront alors d'être employés à leur deſtination ; ils ſeront mis au rang des revenus ordinaires de l'État, & ſuffiront à la défenſe commune. L'argent deſtiné au paiement de la demi-année des rentes, ſera porté dans la caiſſe de l'échiquier ; la néceſſité commande, la crainte preſſe, la raiſon exhorte, la pitié ſeule parle en ce cas en faveur des rentiers, mais leurs plaintes & leurs repréſentations ne ſeront pas écoutées. Il ſeroit contre le bien général de leur remettre l'argent qui leur étoit réſervé. On l'employera ſur le champ au ſervice courant, en proteſtant cependant de la maniere la plus ſolemnelle, que le beſoin paſſé, il ſera auſſitôt rendu à ſa premiere deſtination. Ces promeſſes & ces proteſtations ſeront inutiles & ſuperflues. La machine du crédit public déjà chancellante, ne pourra ſe ſoutenir contre une ſecouſſe auſſi violente, elle tombera

(1) Obſervez bien que Hume parle ici de l'Angleterre, où une pareille ſuſpenſion de paiement ne pourroit être faite que par le vœu du Parlement.

toute entiere, & écrasera sous ses ruines un millier de citoyens. Je nomme cet événement *la mort naturelle* du crédit public. Il me paroît y tendre aussi certainement que tout corps animal tend à sa destruction & à sa dissolution ».

Voilà, mon cher ami, les suites de la guerre, & leur considération, qui mérite toute l'attention des gouvernemens, doit les en détourner.

J'ai l'honneur d'être, &c.

12 *Octobre* 1787.



# POST-SCRIPTUM.

Enfin il paroît le mémoire tant attendu de l'ex-Miniftre réfugié en Angleterre. --- Je lui dois donc une réparation, je dois effacer les foupçons que fon filence m'avoit fait naître & que je vous ai précédemment communiqués. -- Je lui dois des éloges, même pour le courage franc & ouvert qui caractérife ce mémoire & qu'on ne trouve point dans les écrits des Miniftres précédemment difgraciés.

Je l'ai lu & relu ce mémoire; permettez-moi de vous rendre compte de l'impreffion qu'il m'a faite.

Mettons d'abord de côté le ftyle. --- C'eft le ftyle qui frappe les lecteurs vulgaires, vous entendez dire par-tout: *c'eft un mémoire bien écrit*, il femble que l'auteur en foit juftifié, & qu'on ne puiffe être criminel avec de l'efprit & un ftyle élégant.

Si la Nation étoit grave & réfléchie, cet éloge unique feroit la condamnation du mémoire. Mais chez nous il n'attefte que la légéreté, la frivolité d'une Nation, accoutumée depuis un fiecle à ne s'occuper que des mots; vieille habitude, dont

elle ne ſe dépouille pas encore, à préſent qu'elle commence à s'occuper des choſes. Je penſerai bien de mon pays, & de la choſe publique, quand, au lieu de cette phraſe inſignifiante, j'entendrai dire : --- *Fortement penſé, bien approfondi, judicieuſement écrit, évidemment prouvé.*

Ayez donc mauvaiſe idée de tous ceux qui ſe borneront à vous dire : *il eſt bien écrit.* Il étoit bien écrit auſſi, le premier mémoire préſenté à l'Aſſemblée des Notables. Cependant que de fauſſetés ! de ſophiſmes ! d'impudence ! Ne vous attendez pas que je porte un jugement ici ſur le fond de ce mémoire. Les matieres qu'on y traite y ſont ſi compliquées ; les faits ſont ſi nombreux, ſi variés ; le ſecret qui enveloppe la plupart d'entr'eux, eſt ſi difficile à pénétrer, l'amas des pieces du procès eſt ſi incomplet, enfin il faut conſacrer un ſi long eſpace de tems à comparer la défenſe de ce Miniſtre avec les chefs d'accuſation, qu'il ſeroit imprudent & injuſte de prononcer avec précipitation.

Quoique je ne veuille pas haſarder un jugement ſur le fond de ce procès important, je puis vous communiquer néanmoins les impreſſions que j'ai reçues à la lecture des articles qui ſont plus à ma portée, & ſur leſquelles j'avois déjà des connoiſſances.

Je mets de côté le grief des échanges. Il faut voir les titres allégués de part & d'autre.

Sur la refonte des monnoies, le Miniſtre a voulu trop prouver; qu'il défie ſes ennemis de prouver qu'il ait eu part au bénéfice, ſoit; mais, qu'il ceſſe d'alléguer que cette opération eſt avantageuſe à la Nation, & a été exempte de toute infidélité. L'événement a prouvé la fauſſeté de la premiere aſſertion. L'inſtruction du Parlement nous apprendra toute l'étendue des infidélités.

L'article de l'agiotage décele dans le Miniſtre un ignorant ou un coupable. Un ignorant, s'il a cru de bonne foi que le ſort de la place de Paris dépendoit du crédit d'avanturiers de toutes les couleurs, qui jouoient une partie infernale, & de banquiers uſuriers, qui mettoient à profit les folies de ce tripot, pour juguler les joueurs; ignorant encore, s'il n'avoit pas dévoilé que le brigandage, le mal public, & non le bien public, étoit l'objet de l'accaparement des Indes & des Eaux (1).

Coupable, ſi pénétré de ces vérités, il a, par complaiſance ou par intérêt, ſacrifié, mis en danger les fonds de l'État, pour alimenter ce jeu déjà ſi nuiſible à l'État.

Il ne ſera pas difficile de prouver au Miniſtre:

Qu'un adminiſtrateur éclairé des finances doit voir avec indifférence le jeu même ſur les effets

---

(1) Voyez à cet égard la *dénonciation de l'agiotage*, Ouvrage où ces vérités ſont portées à la démonſtration.

royaux, parce que, s'il paye réguliérement les intérêts, ce jeu ne peut pas durer ;

Que le crédit des effets royaux eſt ſéparé du crédit des effets particuliers ;

Qu'ainſi la chûte de ces derniers n'auroit aucunement affecté le crédit des autres, lequel au contraire ſe feroit augmenté ;

Que la faillite des parieurs à la hauſſe n'auroit aucunement nui au crédit national ;

Que le contre-coup en auroit ſeulement réfléchi ſur les uſuriers qui attiſoient le feu ;

Que la banqueroute des joueurs auroit pu entraîner celle de quelques banquiers ;

Que cette derniere, loin d'être nuiſible au crédit national, lui eût été favorable, parce que c'étoit un des moyens les plus efficaces, de mettre fin à l'agiotage ; en corrigeant les banquiers dont les ſecours *ſeuls* entretenoient le foyer de l'agiotage ;

Qu'en conſéquence, dans cette poſition, un adminiſtrateur éclairé & patriote, eût laiſſé faillir ces banquiers avides, loin de leur prêter du ſecours ;

Que c'eſt avoir des idées étroites du crédit national, que de chercher à le ſoutenir par des ſupercheries, par des achats ſecrets, & par d'autres manœuvres, qui ne conviennent qu'à un État ſans autre reſſource, & ſur le penchant de

ſa ruine ; ce qui n'a jamais pu être la poſition de la France ;

Que le crédit d'une Nation eſt dans ſon ſol, ſon induſtrie, & ſes reſſources ;

Que le crédit d'un gouvernement eſt dans l'ordre, l'économie, la régularité des paiemens ;

Qu'avec ces trois moyens, on eſt diſpenſé de payer très-chérement des banquiers & des agens, *pour prendre à la bourſe l'attitude de l'aiſance, lorſqu'on eſt dans la miſere*, c'eſt-à-dire, pour tromper le public ;

Qu'il étoit indigne d'un Miniſtre des finances de la France, de vouloir abuſer par ces manœuvres la Nation & l'aſſemblée des notables, de ſoutenir, pour les tromper, *l'inutile* entrepriſe des Eaux, la *funeſte* compagnie des Indes, & l'agiotage plus *funeſte* encore de leurs actions, &c.

Voilà des propoſitions certaines, qui prononcent la condamnation du miniſtre, qui la prononcent d'autant plus fortement qu'elles lui ont été démontrées, *& dans des mémoires particuliers & dans pluſieurs écrits*, & qu'ainſi il a péché très-ſciemment.

En vain invoque-t-il la lettre du banquier auquel il avoit confié cette opération ; la poſition de ce banquier, dont les intérêts étoient enlacés directement par des prêts, ou indirectement par des liaiſons avec les prêteurs dans tout ce tripotage, devoit le mettre en garde contre ſon ton d'aſſurance ; & l'événement prouve déjà qu'il

n'eût pas ſi mal fait de ſe défier de ſon ton prophétique & de ſes lumieres.

Je ne parle pas des autres individus qu'il cite encore à ſon appui. Il falloit laiſſer le ſoin de les nommer à ſes accuſateurs, & ne pas leur fournir des armes.

Sur l'extenſion des impôts : *habemus confitentem reum.*

Sur les déprédations , pas une ſeule réponſe à tant de faits cités, & un ſeul argument, qui n'eſt qu'une paſquinade: *je n'ai pas eu, donc je n'ai pu tant diſſiper.*

Sur les actes d'autorité, de belles phraſes.

Que réſulte-t-il de tout cela? Qu'il faut ſuſpendre ſon jugement.

Mais, en attendant, recueillons ici quelques vérités précieuſes pour le public, répandues dans ce mémoire.

Et d'abord obſervons , mon ami, la marche toujours progreſſive de la révolution qui ſe fait dans les idées, & l'aſcendant que gagne l'opinion publique. Le mémoire de ce Miniſtre eſt un hommage qu'il lui rend.

Et croyez-vous que cette lutte des Miniſtres ſoit ſans fruit pour la cauſe publique? Qu'elle ne gagne pas aux diſcuſſions de M. Necker avec M. de Calonne , de ce dernier avec ſes ſucceſſeurs ? La publicité de cette diſcuſſion apprend à la Nation qu'on la compte pour

quelque chofe, puifqu'on eft fi jaloux de fon fuffrage.

Enfuite ces difcuffions la tirent infenfiblement de fon ignorance, l'accoutument à réfléchir fur la chofe publique, la préparent aux opérations des adminiftrations provinciales.

Enfin, croyez-vous que les Miniftres ne foient pas forcés d'être inftruits & intacts, dans la jufte appréhenfion de voir un jour leur adminiftration expofée aux yeux d'une Nation, déjà familiarifée avec les matieres politiques?

On trouve dans ce mémoire une foule de vérités favorables à la liberté, qu'on lit avec plaifir. Sans doute, il vaudroit mieux qu'en place, le Miniftre qui les écrit, les eût pratiquées & défendues avec éclat. --- Mais c'eft déjà quelque chofe, que difgracié on s'en ferve, comme d'un appui & qu'on les préconife.

*Je n'ai jamais été d'avis*, dit-il, *de former des commiffions pour aucun accufé, ni dans aucun cas.*

Paroles remarquables, dignes de fervir de texte à une nouvelle édition de l'ouvrage *fur les évocations & caffations* de M. Ferrand.

Paroles malheureufement démenties par tant de commiffions, créées fous ce Miniftre, & furtout par cette commiffion de l'agiotage, qui n'a fervi qu'à entretenir le mal, qu'à corrompre les

joueurs déjà si corrompus ; qu'à rendre la loi complice de leur fripponnerie.

Je vous ai parlé de la nécessité, de l'utilité, de la justice d'abolir les lettres de cachet.

M. de Calonne paroît aussi les détester. Pourquoi donc s'est-il contenté, pendant son Ministere, de n'en pas lancer? Pourquoi, pénétré de leur injustice, n'a-t-il pas cherché à les abolir? Voilà le service qu'il auroit dû rendre à la France. En attendant ce bienfait d'un autre Ministre, copions ces paroles remarquables.

« Ceux-là, sans doute, abusent de l'autorité, qui la font servir à leurs passions, à leurs ressentimens, à leurs inimitiés, qui vexent quiconque les offusquent, qui poursuivent à outrance quiconque les a choqués, & qui renversent au nom du Souverain tout ce qui s'oppose à leurs vues. --- Je n'ai jamais rien fait de semblable, jamais je ne connus la haine; jamais je ne profitai de ma position pour me venger (1), *jamais, je crois, je n'ai fait un malheureux* ».

Jamais je n'ai fait un malheureux ! Quelle phrase consolante ! Pourquoi tous les Ministres ne peuvent-ils pas la dire! Est-on disgracié alors qu'on peut se l'appliquer! Pourquoi n'est-elle pas

---

(1) M. de Calonne avoit oublié, quand il écrivoit ces lignes, la violence qu'il employa pour se procurer la réponse faite à son mémoire, par M. de Kersaulan.

vraie en tout point? --- Car le payſan à qui tant d'impôts arrachent la ſubſiſtance, ne doit-il pas une partie de ſes malheurs aux dernieres déprédations?

Vous vous confirmerez dans l'idée que je vous ai donnée de la ſolidité de la dette nationale, en liſant cette autre phraſe du mémoire ( p. 84 ): *Dans ma quatrieme diviſion, j'aurois préſenté la preuve arithmétique de la ſuffiſance de tous ces moyens réunis, pour mettre les revenus au niveau de la dépenſe.*

Or, ces moyens ſont ceux employés par le Miniſtere actuel.

Je m'étendrois trop, mon ami, ſi je voulois m'arrêter à tout ce qui a droit de frapper dans ce mémoire. Je ne veux plus vous citer que le morceau qui termine cette juſtification.

M. de Calonne, après avoir examiné les divers moyens qu'on peut employer pour le juger, propoſe, comme le plus convenable, celui d'inſtruire ſon procès ſolemnellement, devant le Parlement. A cette occaſion, il cite les loix romaines, il vante ſur-tout les loix d'Angleterre, il deſire les voir adopter par ſa patrie.

Quel changement! Grand Dieu! Eſt-ce un rêve! Nagueres il exiſtoit un Miniſtre qui friſſonnoit au ſeul nom de l'Angleterre! qui s'indignoit quand on lui citoit ſes ſages inſtitutions! qui les déteſtoit, ainſi que ceux qui les louoient, parce qu'elles contrarioient ſes petites idées

defpotiques ! Ce Miniftre a paru devant l'Être Suprême ! Il n'a pas pu dire, celui-là ! *Jamais je n'ai fait un malheureux ;* il en a fait plus d'un ! Et pour avoir écrit & penfé ce que fon collegue écrit avec autant de vérité aujourd'hui ! Pourquoi, lorfque celui-là qui n'eft plus, & qui fans doute expie, au moment où j'écris, fes perfécutions contre la liberté ; la liberté que le Ciel a donnée à tous les hommes ; pourquoi, lorfqu'il obtenoit des lettres de cachet, M. de Calonne ne s'élevoit-il pas avec la même chaleur contre elles ?

Il fent aujourd'hui le prix de cette liberté, qu'il ne peut conferver qu'en s'arrachant à fa patrie, l'injuftice des lettres de cachet, le prix de la juftice qui eft *plutôt une dette qu'une faveur du trône*, la néceffité de la publicité de la procédure criminelle... Pourquoi vient-il fi tard les prêcher ! Que ne les prêchoit-il lorfqu'il difpofoit des jours du vertueux de la Chalotais. L'infortuné ! Il n'eût pas fi long-tems langui, dans la crainte de voir fon innocence facrifiée au fecret d'une procédure inique. Si ce martyr des lettres de cachet reffufcitoit aujourd'hui, avec quelle furprife il liroit cette phrafe écrite par fon plus cruel ennemi !

« C'eft cette publicité, Sire, que non-feulement je reclame en ce moment pour mon affaire ; mais que j'ofe folliciter en même-tems de votre

juſtice, au nom de l'amitié, pour tous vos ſujets.

Elle ſeule peut les mettre à l'abri des erreurs involontaires des juges, & des noirs artifices de la calomnie; elle ſeule peut faire ceſſer le reproche qu'on fait depuis ſi long-tems à notre légiſlation criminelle, de paroître ne tendre qu'à la deſtruction de l'accuſé.... La Nation verroit avec des tranſports d'applaudiſſement & de reconnoiſſance, un premier exemple de la publicité introduite dans la procédure criminelle, & j'oublierois mes malheurs, s'ils devenoient la ſource d'un ſi grand bien ».

Oui, ſans doute, la Nation doit faire des vœux pour cette révolution : car, ſi la publicité ſauve bien des innocens, les *Straffords* n'échapperont pas d'un autre côté à la juſte vengeance des loix. M. de C. — donneroit en France le ſpectacle qu'Haſtings donne aujourd'hui en Angleterre; & ſi la liberté de la preſſe y laiſſoit la même faculté de diſcuſſion aux écrivains, il eſt à croire que le jugement ſeroit dicté par l'impartialité. Il en réſulteroit pour la France, le même bien que procure à l'Angleterre la publicité de l'inſtruction faite contre M. Haſtings par la chambre des communes (1).

---

(1) Liſez ſur ce procès de M. Haſtings une Lettre intéreſſante, inſérée dans le Journal Encyclopédique, du premier Octobre,

Eſpérons, eſpérons que cette réforme s'accomplira ſous le Miniſtre qui préſide à nos loix. Il eſt loin du ſyſtême de celui *qu'a entendu M. de Calonne*, *& qui faiſoit l'apologie des formes établies par notre ordonnance criminelle*. Mais enfin, eſt-il ſurprenant que le grand inquiſiteur loue l'inquiſition? Il n'y a que les hommes de génie vertueux que le Ciel appelle de tems en tems aux places élevées, qui ſe mettent au-deſſus des préjugés & des intérêts privés de leur place, & ſacrifient ces derniers à ceux du genre humain.

*FIN.*

65